BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE
6
4 C
29

LE 6.4.G.29

DENIER ROYAL.

TRAICTÉ CVRIEVX DE L'OR ET DE L'ARGENT

A MONSEIGNEVR LE COMTE
DE SCHONBERG CHEVALIER
des Ordres du Roy & Superintendant
des Finances de France.

Par

SCIPION DE GRAMONT SIEVR
DE SAINCT GERMAIN SECRETAIRE
ordinaire de la Chambre du Roy.

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

A PARIS,

Chez TOVSSAINCT DV BRAY, ruë sainct Iacques, aux Espics-meurs: Et en sa boutique au Palais en la Gallerie des prisonniers.
M. D C. X X

Auec Priuilege du Roy.

A TRES-ILLVSTRE SEIGNEVR HENRY DE SCHONBERG Comte d'Eur Nantheuil & de Dureſtal, Cheualier des Ordres du Roy, Conſeiller d'Eſtat & Priué, Capitaine de cent hommes d'armes, Gouuerneur de la Marche, Lieutenant general pour ſa Majeſté en Limoſin, Collonel de quinze cens cheuaux Reiſtres, Mareſchal de Camp, General des Allemans ſeruans en France, Mareſchal de Camp és armées de France, & Surintendant des finances.

MONSEIGNEVR,

S'il eſt vray ce que diſoit vn ancien, que l'Argent eſt le premier ſang, & le nerf le plus puiſſant de l'Eſtat, le Roy ne

pouuoit mieux teſmoigner l'affection qu'il vous porte, ny l'eſtime qu'il fait de vos merites qu'en vous confiant ſon threſor, pour en eſtre le ſouuerain Oeconome & diſpenſateur, ayant trouué voſtre fidelité de ſi bon alloy qu'elle ne ſe lairra iamais falſifier par aucun meſlange de particulier intereſt, puis qu'apres pluſieurs touches qu'elle a par cy deuant ſouſtenu és plus importantes charges qu'il a pleu à ſa Majeſté vous donner, elle a finallement paſſé par le cimẽt Royal, ou le temps fera voir qu'il n'y a rien en vous qui ne ſoit fixe & conſtant en ſa pureté.

Permettez-moy ie vous ſupplie de me ſeruir des termes tirez du ſuiect que ie traicte, et de continuer à dire en meſme ſtyle que vos vertus marquées au coing du vray François ſont les viues medailles ou l'honneur

agraué tous les traicts de vos perfections, pour ſeruir de modelle au ſiecle preſent, & de memoire au futur, par tout où voſtre merite leur donra cours, c'eſt à dire par toute l'Europe en laquelle non ſeulement la France, mais encore l'Italie, l'Allemagne, & la Flandre ont ſeruy de theatre ſur lequel voſtre gloire a paru en ſon plus beau luſtre, auec tel eſclat que voſtre vie plus chargée de triõphes que d'ãs donne autant d'inſtruction que d'admiration à la nobleſſe Françoiſe.

Ie ne me ſuis pas propoſé de faire icy vn Panegyrique de vos loüanges, c'eſt vn ſuiect qui demande vn volume à part, & vne langue qui ſçache auſſi bien dire que vous ſçauez bien faire, i'aurois bien le courage de trauailler en ce champ, ſi ie me pouuois promettre tant d'heur que ma plume en peut tracer dignement

quelque chose, mais ie veux laisser ce deuoir aux escrivains de ce temps, sur lesquels vous auez cest auantage que vous pouuez faire beaucoup de belles choses sans eux, mais ils ne sçauroient faire leur histoire sans vous.

C'est là que l'on peut voir la noble & ancienne origine de vostre illustre maison auec les rangs & charges honnorables que vos deuanciers ont eu aupres des Rois et des Empereurs, on y lit vostre education, où desia sur le premier aage vous portiez sur le front les marques d'vne future grãdeur. On sçait assez que dés l'aage de quinze ans vous commendiez à cent cheuaux, et que vos ieunes ans se sont passez aux combats aux rencontres, & aux sieges des villes, tesmoing celuy de Roüen ou vous donnastes au feu Roy des bõs tesmoignages de vostre courage.

Estant venu le siege de la Fere, on vous iugea capable de commander en ceſt aage à vn regiment de trois mille Lantsquenetz, et de garder deux des plus importans forts qui fussent à l'entour.

On vous vit par apres au siege d'Amiẽs tenir tousiours pied à boule l'espace de cinq mois entiers sans en bouger, & en rapporter vn tesmoignage fort honnorable de tout plein de gens de bien et de qualité, qui vous virent en toutes les occasions y faire genereusement, passant beaucoup de nuicts dans les tranchées, et de iour escarmouchant & attaquant iusqu'aux barrieres des portes de la ville non sans essuyer beaucoup d'arquebusades et de si pres que vous eustes vn cheual dessous vous tué d'vn coup de pique & vn autre d'vn coup de mousquet.

De la vous ſuiuiſtes le Roy deuant Dourlan, & aſsistant à tout ce qui ſe paſſa aux approches, et l'accompagnant au voyage de Sauoye, vous viſtes tout ce que les occaſions bien recherchées vous peurent permettre.

Le feu Roy vous ayant faict ſon Lieutenant general en Limoſin vous donna charge d'y conduire quatre compagnies du Regiment des gardes, et deux compagnies de cheuaux legers que vous tintes cinq mois aupres de vous en l'annee 1608.

Deux ans apres lors que le feu Roy voulut entreprendre le voyage de Juilliers, il vous donna charge d'vn de ſes vieux regimẽs, iugeant ſa Majeſté qu'il en ſeroit dignement ſeruy.

Je ne dois paſſer ſous ſilẽce le voyage de Guyenne, 1616. durant lequel vous fuſtes enuoyé en vos charges,

ou vous ſceuſtes ſi bien contenir la nobleſſe & les villes en leur deuoir que perſonne ne s'eſloigna du ſeruice du Roy, & ayant receu commandemẽt de ſa Majeſté de l'aller trouuer en diligence à Bordeaux vous luy menaſtes trois cens maiſtres.

En toutes les occaſions qui ſe ſont preſentées où il alloit du ſeruice du Roy vous n'auez non plus eſpargné voſtre peine que voſtre bource: car ayant receu commandement du Roy de leuer quelques troupes pour ioindre ſon armée en Xaintonge, vous fiſtes incontinent trois cens maiſtres & quatre cens carabins, le tout à vos deſpens les tenans ſur pied ſix ſemaines ſans auoir demandé au Roy du rembourcement pour ceſte deſpence.

Tous ces exẽples donnẽt des teſmoignages tres-amples de voſtre ſuffiſãce,

prudence, obeyſſance, franchiſe & liberalité, qui ſont des vertus recommandables à vn grand perſonnage tel que vous eſtes, mais cela ſeroit peu ſi elles n'eſtoient accompagnées du courage & de la valeur de laquelle vous auez donné de telles preuues que ceux qui auront l'honneur d'eſtre commandez par vous en quelque armée pourront dire de vous ce que diſoient les Macedoniens d'Alexandre le Grand qu'il commandoit en Capitaine & combattoit en ſoldat : car on vous a veu touſiours bien faire en quelque occaſion qui ſe ſoit preſentée, teſmoin ce regiment de ſix cens hommes de pied & deux cens Carabins que vous defites en Limoſin auec quarante Gentilshommes & cent carabins ſeulement en ayant tué vne partie le reſte mis en fuitte & pris deux cens priſonniers.

Quel teſmoignage de voſtre valeur rendit Monſieur le Mareſchal de Praslin quand luy eſtant Mareſchal de camp en l'armée &. donnant luy dix huictieſme dans trois regimens des ennemis, il vous y vit ſi biẽ faire &. en rapporter vn drappeau?

Ie ne veux oublier icy l'honnorable commiſſion que vous euſtes l'an 1617. d'auoir eſté enuoyé Ambaſſadeur en Allemagne, &. faire vne grande leuée d'eſtrangers, dequoy vous vous acquittaſtes auec diligence &. dexterité la conduiſites en France y ayãt la charge de Mareſchal de camp, &. de Colonel de quatre mille hommes de pied.

Mais voyant la paix dans le Royaume vous deſiraſtes paſſer en Piemont auec voſtre regiment, &. ſous le bon plaiſir du Roy, fuſtes l'eſpace de trois mois au ſeruice de Monſieur le

Duc de Sauoye qui vous donna la charge de Mareſchal de camp en ſon armée, ou vous fiſtes bien toſt paroiſtre ce que vous ſçauiez faire dõnant tout d'abord de la ioye & de l'eſtonnement tout enſemble à ce braue Prince, de vous voir inueſtir des forts, prendre des places en moins de rien & des plus importantes comme vous fiſtes ſur l'Eſtat de Milan teſmoin le Chaſteau de Refrãcore, celuy de Quatorze, & la ville d'Annoné ou vous euſtes vne mouſquetade qui vous perça le collet de buffle; & ne fiſtes point de difficulté d'attaquer la place dans laquelle il y auoit deux mille hõmes; et la forcer en plein iour allant en pourpoinct à cheual à la teſte de voſtre battaillõ iuſqu'au bord du foſſé de la ville.

Depuis au commencement de l'année 1619. ſur les mouuemens qui pa-

rurent en ce Royaume vous receuſtes commandement de ſa Majeſté de vous en aller és ſuſdites Prouinces de la Marche & Limoſin pour y contenir en deuoir & obeyſſance la nobleſſe, & les autres ſubiects du Roy qui ſembloient auoir pour lors quelque alteration en leur fidelité ou vous ſeruites auec telle paſſion, vigilance & dexterité que l'authorité de ſa Majeſté y demeura entiere. L'on peut dire ſans vanité que ce fut là vn champ particulier & vn theatre de voſtre gloire, car il n'y auoit là que pour vous, on n'entendoit parler que de vous en tout ce païs d'Agoulmois, Xaintonge & Limoſin, ſoit pour attaquer des places & les prendre quand & quand comme vous fiſtes Vſarche, ſoit pour les defendre contre l'ennemi qui ſe mit aux champs auec vne armée, & fit marcher le ca-

non pour empeſcher vos deſſeins ſoit pour tenir la campagne auec huict cornettes de Cauallerie, & deux mille hommes de pied qui furent leuez en moins de quinze iours, tellement que ſans vous qui fiſtes reluire en ces lieux l'authorité & la puiſſance du Roy il n'y a point de doute que la guerre eut faict vn plus long progrez, & que vous aidaſtes beaucoup à pacifier tous ces differens en faueur de la France qui apres le Roy vous en eſt particulierement obligée.

Ayant licentié vos troupes par le commandement du Roy vous le vintes trouuer à Tours ou ſa Maieſté vous fit le meilleur accueil que l'on ſçauroit dire, & pour teſmoignage de la confiance qu'il a en vous, & de l'eſtime qu'il faict de la probite & ſuffiſance de voſtre perſonne, deſirant recognoiſtre vos merites pour auoir

vtillement, dignement, affectionnément & tres-fidellement ſerui, vous a appellé à ſes plus particuliers conſeils, & hõnoré de la charge de Surintendant de ſes finances.

Ceſte derniere charge eſt celle qui couronne toutes les autres, qui leur donne du luſtre, & de l'approbation, pour eſtre non ſeulement honnorable, mais encore tres importante, i'oſeray dire au pair de celle du Conneſtable: car les armes & les finances ſont les deux arcboutans ſur leſquels tout le fais de l'eſtat ſe repoſe, mais tellement ſituez que l'vn eſt auſſi neceſſaire que l'autre, ce ſont deux nerfs ſi bien liez enſemble que l'vn ne peut rien ſans l'autre, ſi l'vn meut, l'autre donne le branſle, ſi l'vn execute, l'autre ayde à executer, & ſi l'on y doit remarquer quelque ineſgalité l'auantage ſera touſiours du coſté des finãces, car ſans

argent vous n'auez point d'hommes, les armes demeurent aux atteliers, les eſpées dans le fourreau, rien ne ſe meut ſans ſe premier mobile, c'eſt le ſan[illegible] qui anime tout, & le tambour battant qui fait expedier les leuées. Sans armes & ſans armées les forts inexpugnables ſe rendent au ſon de ce metal, c'eſt la pluie d'or qui entre dãs les tours les plus fortes & mieux gardées, & oſte des liens & des chaiſnes les plus grands Rois quãd le malheur les y a iettez, d'où les armées entieres ne les pourroient iamais retirer. Ce n'eſt donc ſans raiſon ſi le Roy ayant par cy deuant recogneu que vous ſçauiez ſi bien manier les armes, a creu que vous ſçauriez auſſi bien manier ſes finances, & iugeant qu'elles auoiẽt plus de beſoin de vous, que vous n'auiez beſoin d'elles, a faict ioüer les reſſorts de ſa Royalle

ſageſſe

ſageſſe, pour faire vn tel choix de voſtre perſonne, ſe promettant quand et quand, que vous n'eſpargnerez ni ſoing ni induſtrie, pour faire qu'on eſpargne face d'or eſenauant quelque eſpargne et reſerue Et que tout ainſi comme Salomon fit en ſorte qu'il y auoit de ſon temps en Hieruſalem plus d'argent que de pierres, comme dit l'hiſtoire ſacree, vous ferez en telle maniere qu'il y aura bien toſt dans la Baſtille plus de millions que de canons.

Et de faict ceſte poudre doree qui qui prend & eſclatte ſans feu quand elle eſt preparee, eſt celle qui faict bruire noz machines de guerre, & leur faict faire de plus grandes ſaucees que la poudre à canon. C'eſt elle qui prend les villes, comme diſoit Philippe de Macedoine, et qui rendra la France redoutable au dehors,

& paiſible au dedans. A quoy deuant contribuer tous les bons François, vn chaſcun ſuyuant ſes moyens, i'y viens apporter mon denier, qui eſt ce petit traicté des Finances, lequel ie vous ſupplie, MONSEIGNEVR, vouloir receuoir d'auſſi bonne volonté que vous l'offre.

Voſtre tres humble & tres-obeïſſant ſeruiteur.

SCIPION DE GRAMONT.

ADVERTISSEMENT au Lecteur.

N'AYANT diuiſé ce petit traicté du Denier Royal par chapitres, ſ. faict aucune table d'iceluy, i'ay voulu icy comme par maniere d'aduis, vn brief ſommaire des principales matieres que i'y traicte, qui ſont les ſuyuantes.

BIBLIOTECA N.
ROMA
VITTORIO EMANUE

DE la neceſſité & commodité de la monnoye.
Des diuerſes matieres dont on fait les monnoyes par tout le monde.
Sur quoy ſe doit fonder l'eſtime & valeur de toutes choſes.
Que l'or & l'argent ſont le vray prix de toute choſe materielle.
Quatre diuerſes conditions qui font priſer les choſes.

Que l'opinion, ou la folie des hommes fait priſer exceſſiuement ce qui de ſoy ne vaut guiere.

Que l'abondance r'aualle le prix de tout.

Que rien n'a renchery deſpuis cent ans & plus, contre la commune opinion.

D'où eſt venuë la grande quantité d'or & d'argent qui eſt en Europe.

En combien de manieres ces deux metaux ſe perdent auec le temps.

Des threſors & de l'argent caché.

Des reuenus des Rois & Princes qui regnent auiourd'huy, & ce qu'ils tirent de leurs eſtats.

Eſtranges manieres d'exactions des anciens ſur le peuple.

Si la France eſt plus ou moins foulee que les autres Royaumes.

Si les François ſont maintenant plus chargez de tailles & impoſitions ſoubs le Roy Louys XIII. qu'ils n'eſtoyent ſoubs les autres Rois ſes predeceſſeurs.

Quelques aduis à la deſcharge du peuple.

Au reſte ſi quelqu'vn trouue exceſſiues certaines ſommes contenuës en ce diſcours, ie le prie de cõſiderer que c'eſt vne erreur de vouloir prendre pied ſur la France, pour iuger des autres pays, comme font pluſieurs, à qui toute choſe eſt incroyable qui s'eſloigne de nos vſages. Ie m'attends bien encore d'eſtre conterollé, en ce qui touche les reuenus des principaux Rois & Princes qui regnent pour le iourd'huy, parce qu'on les trouuera differens de ceux que raporte le curieux Vigenaire ſur Tite Liue, mais qu'on regarde qu'il parle de ſon temps, & que tout a bien augmenté deſpuis. D autres ſe voudront regler ſur ce qu'en a eſcrit le Botere en ſes Relations, & apres luy l'autheur des Eſtats & Empires qui l'a ſuyui quaſi mot à mot en cecy. Mais pourquoy faut-il pluſtoſt croire vn eſtranger qu'vn François, principalement en ce qui regarde la France.

I'apporte encore icy pluſieurs recherches & particularitez, touchant l'Eſtat & affaires de France, deſquelles vn chacun voudra iuger à tort & à trauers, ſen-

ſant y eſtre aſſez entendu: Mais le ſage Lecteur iugera s'il vaut mieux croire des gens qui ſans eſtre autrement informez des choſes, veulent fonder la verité d'icelles ſur leur imagination, que ceux qui ont eſté curieux de feuilletter les anciens regiſtres de la Chambre des Comptes, de la Cour des Monnoyes, de la Chambre du threſor, du Greffe, & de la maiſon de ville, outre beaucoup de bõs memoires des gens verſez en ces matieres, ſans ſe fier temerairemẽt à ce qu'aucuns en ont eſcrit, peut eſtre plus hardiment, mais moins exactement, pour donner plus à la coniecture qu'au teſmoignage, & à l'opinion qu'à la verité.

ADIEV.

SI quelques fautes s'eſtoyent gliſſees dans la preſente œuure pour la haſte de l'Impreſsion, la ſuffiſance & diſcretion du Lecteur pourra ſuppleer au deffaut, tant aux parolles qu'au ſens, & en quelques nombres, où il y pourroit auoir du meſconte.

Extraict du Priuilege du Roy.

PAr grace & priuilege du Roy, il eſt permis à TOVSSAINCT DV BRAY, *Marchant Libraire iuré à Paris, d'Imprimer ou faire Imprimer, vendre & diſtribuer vn liure intitulé* le Denier Royal, Traicté curieux de l'or & de l'argent, & des Finances, *compoſé par* SCIPION DE GRAMONT, *ſieur de S. Germain, &c. Et deffences ſont faictes à tous Libraires, Imprimeurs, ou autres de l'Imprimer, ou faire Imprimer, vendre & diſtribuer pendant le temps & terme de dix ans entiers & accomplis, à compter du iour que la premiere impreſsion d'iceluy liure, ſera acheuee d'Imprimer, à peine de trois mille liures tournois d'amende, applicable moitié au Roy, & l'autre audit ſuppliant, auec confiſcation des liures qui ſe trouueront contrefaicts, & de tous ſes deſpens dommages & intereſts, ainſi que plus amplement eſt contenu & declaré eſdites lettres de Priuilege. Donné à Paris le 26. Feburier 1620.*

Par le Roy en ſon Conſeil.

Signé,

RENOVARD.

Fautes ſuruenues à l'Impreſſion.

A l'intitulation Mareſchal de camp general des Allemans. p. 23. ligne 10. liſez vendre. p. 32. l. 18. la huictieſme ſphere. p. 38. l. 18. ou p. 48. l. 3. vendu. p. 61. l. 5. Et p[illegible] qui ne voit que. p. 72. l. 9. nous en auons. p. 80. l. 1. des ventes. p. 93. l. 13. virgules mal miſes. p. 102. l. 15. oſtez &, p. 105. l. 19. l'Empereur Henry. p. 109. l. 12. eſtre faux. p. 111. l. 13. qu'il y a. p. 139. l. 8. quotte portion. p. 161. l. 10. Perniſten. p. 161. l. derniere talers. p. 162. l. 7: ligue Hanſeatique. p. 164. l. 12. Sultanins. p. 173. l. 22. montjoyes. p. 183. l. 16. Bonzes. p. 204. l. 9. & garniſons. p. 283. l. 6. cent mille combattans.

Le reſte eſt aiſé à corriger de ſoy-meſme.

LE DENIER ROYAL.

TRAICTANT DES Monnoyes & des Finances.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

CE n'eſt pas de touſiours que les hommes ayans gouſté les delices de la ſocieté, viuent comme ils ſont maintenant dans l'enceinte de meſmes murailles, & ſoubs l'obeïſſance de meſmes loix: Car vn temps a eſté que les

troncs des arbres ſauuages, les cauernes & les rochers, qui ſeruent de repaire aux Ours & aux Lyons, eſtoient leur domicile ordinaire; d'où la charmante voix des plus ſages & mieux diſans, les retira comme d'vn exil, pour les ramener à vne vie ciuille, & policee de bonnes mœurs. Et quoy que dés lors ils euſſent commencé de ſe baſtir des maiſons telles quelles, ſi ne furent elles de long temps aſſorties de toutes les commoditez dont nous ioüiſſons à preſent par l'inuention des arts mechaniques que l'induſtrie humaine puiſſamment eſueillee, ou par la neceſſité maiſtreſſe des arts, ou par l'auarice accorte & ingenieuſe nous a de ſiecle en ſiecle produit.

Mais il n'y a choſe au monde qui tant accommode les hommes,

&dont ils puiſſent moins ſe paſſer que d'argent, c'eſt à dire la Monnoye, ſoit-elle en metal, ou en autre matiere, de laquelle miſe en detail, on ſe ſert ordinairement pour tous les vſages & commoditez de la vie. Et tellement neceſſaire, que ſans icelle il eſt quaſi impoſſible que le cõmerce humain peut longuement ſubſiſter: car il roule ſur ces deux piuots, comme le monde ſur ſes deux poles, à ſçauoir ſur l'achetter & le vendre, ou quaſi tous les affaires du monde vont aboutir. Ie ſçay bien que l'on y peut ſuppleer par la permutation ou eſchange, & que c'eſt ainſi que les hommes du premier aage s'accommodoient enſemble deſpuis que le Mien & le Tien commencerent d'entrer au monde, enfans premier nais de la diui-

ſion & partage. Ie n'ignore point qu'encore pour le iourd'huy ceſte façon de trafic ne ſoit en vſage parmy les Braſiliens, les Canadiens, & les autres Sauuages, auec leſquels nous auons accouſtumé de troquer nos denrees.

Mais laiſſant à part les incommoditez qu'on y pouuoit trouuer conſiderons maintenant ie vous prie que ce ſeroit de nous ſi nous en eſtions là reduits, qu'on nous oſtat tout a faict l'vſage de la Mónoye par vn deſcry general, qu'il nous falluſt mener vn bœuf ou vne vache à la boutique d'vn marchant pour en auoir des eſtoffes. Mais qu'elle pitié ſeroit-ce quand il nous conuiendroit aller par pays, & faire vn long voyage de deux ou trois cens lieuës ſans denier ny maille ? Il faudroit par ne-

ceſſité porter de viures auec ſoy, pour plus de quinze iours, comme faiſoient les ſoldats Romains, principalement ceux de Marius, qu'on appelloit des mulets, parce qu'ils marchoient ordinairement chargez cõme des baudets, tãt de leurs viures que de leurs armes, & de ſix pieux qu'vn chaſcun eſtoit tenu de porter auec ſoy pour faire tout incontinent la ſtecade, ou cloſture du cãp, ou pour vn mois encore, comme font les Turcs aux longues expeditions contre le Perſan, portans des grands biſſacs pleins de ris, & de poudre de bœuf ſalé.

Comment faiſoient donc les anciens allans par païs? Il faut bien dire & croire qu'ils ſe contentoiét de peu, & que les fruicts des arbres ſauuages, les ſenelles des hayes, &

les meures des buiſsõs ſoulageoiẽt leurs neceſſitez. Ou bien que la charité eſtoit ſi grande en ce tẽps, qu'on trouuoit à loger & faire bõne chere par tout, sãs qu'il en couſtat rien qu'vn grand mercy, comme on faict en la Tartarie, où l'hoſpitalité eſt en telle recommandation, que les Peres de famille vont au deuant des voyageurs, pour les mener en leurs maiſons, dans leſquelles ils les laiſſent comme les maiſtres, les recommandans treſſoigneuſemẽt à leurs femmes & filles s'ils en ont, leſquelles ils leur abandonnent pour tout le temps que l'eſtranger y voudra ſeiourner, eux ſe retirans cependant chez quelqu'vn de leurs parens ou amis. Ce que ie ne trouue pas ſi eſloigné de creance, veu que pour le iourd'huy par toute

la Suede vous eſtes deffrayé de la bouche en tous les logis, & ne payez rien ſi vous ne beuuez du vin: Commodité qui prouient ou de la bonté de ce peuple naturellement charitable, ou (ce que ie croy mieux) de la grande abondance des viures que le païs apporte; leſquels on ſeroit contraint de laiſſer gaſter ez lieux où n'y a nulle traicte, ſi l'on ne s'en defaiſoit en ceſte façon. Mais par tout ailleurs, tãt s'en faut que l'on troue ces repuës franches, que meſme ou cuide en eſtre quitte à bon marché, ſi on ne vous eſcorche point au conter, eſtans aſſeurez ſi vous n'auez de l'argent pour payer voſtre eſcot, que le mãteau, ou quelque autre choſe y demeurera pour les gages.

D'ailleurs comme ferions nous

ſans argent, pour payer chaſque poſte ou relais, le peage d'vn pōt, ou le nolage d'vne riuiere? Mais que voudrions-nous apporter au marché pour achetter noſtre diſner? faudroit-il donner vne peau d'aigneau pour auoir vn poiſſon, ou bien troquer noz gants auec vn poulet. Que de paroles & diſputes, auant que s'accorder du prix. Voire mais nous ne ſçauriōs faire l'aumoſne à vn pauure le trouuāt par la rue, ſi nous ne portions touſiours du pain en nos pochettes. Bref ce ne ſeroit iamais faict ſi ie voulois icy mettre en ligne de cōte toutes les incommoditez auſquelles les hommes ſeroyent reduits par faute d'argēt, ou de monnoye.

D'où nous pouuons toucher au doigt combien l'vſage d'icelle

eſt neceſſaire à la vie, puis qu'elle eſt le fondement & la fin du commerce, comme dit Ariſtote en ſes Politiques, lequel conſiſte quaſi tout aux achapts, & aux vẽtes, qui ne ſe peuuent faire ſans l'argent ou pecune, quoy que die Vlpian, ſinon que nous appellions de ce nom tout eſchange ou permutation. L'argent diſoyent les ſept ſages de Grece eſt le ſang & l'ame des hommes, & celuy qui n'en a point chemine mort entre les viuans. Tu vaincras ô Philippe luy reſpondit l'oracle, ſi tu combats auec des piques d'argent. Quelle eſtime donc en deuons-nous faire, puis que par ſon moyen nous pouuons eſtre aſſortis de tout ce que nous ſçaurions ſouhaicter pour noſtre aiſe & cõtentement, ſans qu'il nous faille trauailler ny

nous mettre en peine : car ſi l'on ſçait que nous en ayons quantité, on nous viendra porter dans nos maiſons tout ce que nous pourrions deſirer. Et bien-heureux celuy qui s'en trouue garny. Car c'eſt pour luy que les nauires ſinglét en haute mer iuſqu'aux Indes auec tant de perils, pour luy apporter le ſucre, la canelle, & les perles. C'eſt pour luy que trauaillent mille & dix mille ouuriers apres la laine & la ſoye pour le veſtir : c'eſt pour luy qu'on deſpeuple la terre d'animaux, l'air d'oiſeaux, & la mer de poiſſons, afin de le nourrir. Bref tout eſt à luy s'il a de l'argent.

Car l'argent eſt vn vray Prothee qui ſe change en tout ce qu'on veut : C'eſt du pain & du vin, c'eſt du drap, c'eſt vn cheual,

vne maiſon, vn heritage, vne ville, & vne prouince. Et plut à Dieu que ce ne fuſt vne mittre & vne croſſe, puis qu'on les a par fois pour ce prix là. L'argẽt eſt tout en vertu & puiſſance. Et ne le ſçaurois mieux comparer qu'à la matiere premiere, laquelle ainſi que diſẽt les Philoſophes, cõtient toutes les formes, non pas reellement & de faict, mais ſeulement par puiſſance. Si qu'en ceſte façon elle eſt vne plante, vn mineral, vne pierre, vn animal, & toute autre choſe en quoy nous la voyons transformer, & n'eſt pourtant rien de de tout cela: ainſi l'or & l'argent eſtant par vertu toute choſe en laquelle on le peut changer, n'eſt toutesfois qu'vn metail, & vne choſe la moins neceſſaire que l'on ſçauroit trouuer, combien que

les hommes colloquent en iceluy les richeſſes, & le ſouuerain bien, qui eſt vn abus qu'Ariſtote reprend en ſes Politiques; diſant, que c'eſt vne abſurdité bien grande, d'appeller biens & richeſſes ce qui ne peut nous ſubſtanter au beſoin, ni nous empeſcher de mourir de faim; apportant là deſſus l'exẽple de Midas qui cogneuſt à ſon dam combien il s'eſtoit meſconté de demander que tout ce qu'il toucheroit deuint or.

Certes les Baleares auoient meilleure raiſon, en deteſtant cõme ils faiſoient l'or & l'argent, & ne permettant qu'il euſt aucun cours parmy leurs commerces. Mais les peuples de Carmanie faiſoient bien plus: car ils achettoient tous les metaux qu'ils pouuoiẽt trouuer, & au lieu que nous

les cerchons dans les mines pour les mettre au iour, ils les enseueliſſoient dans la terre le plus profond qu'ils pouuoient, affin que l'auarice ne vint à corrompre leurs bonnes loix & inſtitutions. Mais que direz vous des anciens Ethiopiens qui tenoient l'or ſi vil & infame, qu'ils ne l'employoient qu'aux liens & chaiſnes des malfaicteurs. Acoſta raconte que ceux de la Floride trouuans vn ſac plein d'or jettoient ce qui eſtoit dedans & gardoient le ſac.

De cecy l'on peut voir que la neceſſité de l'or & de l'argẽt n'eſt fondee ſur la nature: mais ſur la volonté des hommes, laquelle venant à changer, ou en oſter l'vſage, comme il ſe pourroit faire, ces metaux ne ſeroient eſtimez qu'entant qu'on s'en pourroit ſer-

uir pour les vſages de la maiſon, comme on fait des vaſes de cuiure ou d'eſtain, & maintenant reduits en monnoye, ne ſeruent que de gage, ſur lequel les hommes trouuent, comme ſur vne bague, ce qui leur fait beſoin, auec ceſte cõdition toutesfois qu'il n'eſt pas neceſſaire de le retirer, puis que celuy qui l'a s'en peut desfaire entre les mains du premier venu, pour le meſme prix qu'il luy couſte. Car la monnoye n'emprunte point ſa valeur de la matiere dõt elle eſt compoſee, mais bien de la forme, qui eſt l'image, ou la marque du Prince, laquelle eſtant empreinte en quelque autre ſubiect pour ſi vil & abiect qu'il ſoit, ne laiſſera de luy donner ſa valeur, ou d'eſtre receuë pour bonne durant le temps qu'elle aura

cours & miſe. Ce que l'on dit eſtre arriué en France du temps de la priſon du Roy Iean, comme teſmoigne Guide Pape, l'argent eſtant tellement eſpuiſé, que l'on fuſt contraint de faire courir de la monnoye decuir, iuſqu'à ce que le Prince apres quelques annees la racheta toute entierement, n'ayant eſté faict à ſes ſubiects aucun tort ny leſion durant ce temps là, puis qu'auec ces morceaux de cuir vn chaſcun pouuoit ſubuenir à ſes neceſſitez, comme il faiſoit auparauant auec l'or ou l'argent, pour le moins au dedans du Royaume: Auſſi bien la petite monnoye n'a iamais guiere de cours hors l'eſtenduë de ſon païs.

Cet exemple ne ſemblera nullement eſtrange à celuy qui conſiderera que ce n'eſt pas vne cho-

ſe eſſentielle à la nature de la mõnoye de la grauer en or, en argent, ou en cuiure, comme nous l'auons maintenant. Car Numa Pompilius en faiſoit de cuir, ce qui a eſté deſpuis imité par Federic II. faiſant la guerre en Italie, comme rapporte Georgius Agricola. Et de noſtre temps, durant le ſiege de Cambray, le Mareſchal de Balagny en fit faire pareillement de cuir. Seneque au liure des benefices, faict encores mention de ſemblable monnoye. En Leiden aſſiegee par les Eſpagnols l'an 1574. fut faicte monnoye de papier auec ceſte legende, *Pugna pro patria.* Vienne aſſiegee l'an 1529. en fit battre de plomb. En Flandre s'en eſt veu d'eſtain; ce qui n'eſt pas ſans exemple, car Denys de Syracuſe en faiſoit de meſme

meſme metal. A Angola court vne monnoye faite d'vne certaine toile tiſſuë des filémens d'vne herbe qui reſſemble à l'aloé. Au Mexique, comme rapporte Acoſta ſe mettent en lieu de mónoye les noyaux d'vn fruict que ceux du pays appellent Cacao. Au Perou ils ſe ſeruent d'vne fueille qu'ils appellent coca, & l'eſtiment beaucoup. Au Paraquay des petis coings de fer. A S. Croix de la Sierra du cotton tiſſu. Et anciennement les Anglois n'auoient pour toute monnoye que des anneaux de fer, comme teſmoigne Cæſar. Et ainſi en beaucoup de lieux parmy le monde on faict courir la monnoye en pluſieurs autres matieres bien differentes des noſtres, leſquelles neantmoins emprun-

tent leur valeur & leur cours de la loy du Prince, ou du consentemẽt general du païs puisé de la coustume, aussi le mot latin, *Nummus*, qui signifie monnoye, vient du Grec νόμος, qui signifie loy, pour monstrer que c'est bien la nature qui donne la matiere de la monnoye, mais la valeur & la forme ne vient que de la loy.

Les Lacedemoniens ne se seruoient pour tout d'argẽt & monnoye que de grosses boules de fer bien lourdes, & bien massiues, ce que Lycurgue leur Legislateur & leur Roy auoit institué à dessein, afin de leur empescher le trafic auec les estrangers, craignant que leur hantise & frequentation ne vint à corrompre leurs mœurs, & pour leur oster encore le moyen d'aller se promener bien loin ez

païs eſtranges, ne pouuans charier quand & eux leurs commoditez. Aucuns adiouſtent que ce fut encore pour empeſcher le larcin, eſtãt biẽ mal aiſé de deſrober ces lourdes maſſes de fer. Mais quoy qu'il en ſoit, ie n'appreuue nullement telle façon de monnoye, & ne voy point comme les Spartiates en pouuoient eſtre accommodez en ceſte façon, meſme dans le païs: Car i'aymerois autãt mener tout l'attirail d'vn canon à vn ſiege, comme tous ces boulets de fer qu'il falloit neceſſairement charrier aux foires, & aux villes où le commerce les appelloit. Voire meſme quand leur monnoye n'euſt pas eſté plus groſſe que sõt les balles de nos mouſquets, ie ne l'aprouuerois non plus en ceſte matiere, eſtant le fer ſi ſuject à la

roüille, à deperir, & ſe diminuer par le temps, qui ſeroit vne grande perte à ceux qui tiendroient leur argent oiſif.

Par toutes les terres du grand Negus ou Preſte-jan Roy de l'Ethiopie, ne court autre monnoye que du poiure & du ſel de mine, taillé en quarré, à la façon du cryſtal de roche, de la longueur d'vn doigt, duquel ils ſe ſeruent encore à table en mangeant: car ils en touchent le bout de la langue à chaſque morceau qu'ils mettent dans la bouche, tellement que l'on peut dire d'eux auec bonne raiſon, qu'ils mangent leur argent en ſubſtãce. Et c'eſt vne commodité pour le moins que ces gens là tirent de leur monnoye, que nous ne pourrions tirer de la noſtre. Mais il faut bien en contre-

eſchange qu'ils ſoient ſoigneux de la preſeruer de l'humidité, de peur que penſans eſtre bien riches, ils ne trouuent vn iour tous leurs moyens fondus, & reduits en eau.

Mais qui ne s'eſtonnera de la monnoye qui court, en Bengala, & tout le long du goulfe Gangetique? car ils ne ſe ſeruent là que de certaines coquilles que l'on va peſcher en certaines Iſles, & qu'on apporte à plains batteaux aux villes maritimes, d'où elles ſe debitent par tout, & s'employent pour beaucoup moins qu'vn bagatin de Veniſe, dont les trenteſix font vn ſou des noſtres. En quoy ie trouue deux notables inconueniens: le premier de faire ſeruir de monnoye vne choſe ſi vile, & qui ſe trouue en ſi grande

Digitized by Google

abondance, qu'il eſt au pouuoir d'vn chaſcun d'en auoir tout autant qu'il voudra, pourueu qu'il vueille prendre la peine de l'aller querir: n'y ayant ni marque ny caractere pour l'auctoriſer. De ſorte qu'en ces quartiers là les peſcheurs ſe peuuent faire les plus riches en peu de temps. Et m'eſtõne comme on ne laiſſe le labourage & les arts mechaniques, dont le labeur eſt beaucoup plus ingrat, & de moindre rapport que de s'occuper apres la peſche de ces coquilles, puis qu'elles ſe mettent en lieu d'argent. L'autre inconuenient eſt, que ſi ces coquilles viennent à ſubir vn deſcry public, cõme il faut neceſſairement qu'elles facent auec le temps, pour la grãde multitude qu'il y en aura; ceux qui s'en trouueront ſaiſis en gran-

de quantité, ny fairont pas leur profit: car hors de ceſt vſage qu'elles ont maintenant par la tolerance de la couſtume, vous ne vous en ſçauriez ſeruir en rien que ce ſoit, comme nous pouuons faire de noſtre monnoye la plus vile & abiecte: car pour le moins eſt-elle de metail, & n'ayant plus de cours, on la peut rendre à liures pour en faire des chauderons, des cloches, & des canons.

Les Chinois ont bien meilleure raiſon, ſi me ſemble, de ſe ſeruir de l'or en lieu de monnoye courante: non pas marqué ny mis en œuure, mais bien en pieces, & en grains, tellement qu'on peut dire que tout s'achette au poix de l'or à la Chine, ce qu'ils font, comme ils diſent, pour oſter la multiplicité des eſpeces, qui ne

font qu'apporter de la confuſion, & couper ainſi broche à toutes les ſofiſtications & adulterations que l'on faict ordinairement aux pieces monnoyees. Pour le regard des rogneurs, i'aduoüe qu'on leur rogne les aiſles, & qu'on leur retranche tout moyen de faire leurs affaires, comme ils font ſur nos quarts d'eſcus, mais les Alchimiſtes ont là dequoy exercer leurs eſprits & leurs alambics ; car ſi noz faux monnoyeurs n'auoient autre peine que de ſubminiſtrer, vne matiere du tout reſſemblante à l'or, & luy donner la couleur & le poids, ils ne feroient point de difficulté de preſenter leurs tiercelets à la touche, & à la fonte (car les autres preuues plus rigoureuſes ne ſe font qu'à l'extremité) mais ce qui plus les ſoucie eſt la

fabrique des pieces, pour leſquelles forger eſt beſoin d'auoir la iumẽt, ou le coin, ce qui ſe peut faire ſans bruit, & ſans que la mine s'eſuente. Et pluſieurs y en a-il qui donnent aſſez aiſement à leur faux alloy les qualitez apparentes de l'or, mais qui ne peuuent pourtant arriuer à luy donner le vray & legitime ſon, en quoy les pieces fauſſes qui autrement euſſent paſſé pour bonnes, ſont bien ſouuẽt deſcouuertes. Voila donc comme l'or des Chinois mis en grain & en poudre ne peut encore s'exempter de la fraude, & quand il le pourroit, la miſe de ceſt or deſpecé doit eſtre bien faſcheuſe: car outre qu'il faut touſiours auoir le treſbuchet en main, eſt-il poſſible qu'on puiſſe donner ſi peu d'or, qu'il n'en y ait trop pour payer

deux ou trois brins de ſalade quand il la faut achetter.

En Cathay Royaume de Tartarie ne court autre monnoye que de carton noir, que l'on faict de la peau qui ſe trouue au deſſous l'eſcorce des arbres, auec la colle en forme de mereaux, ayans pourtant la marque du grand Cam. Mais qui ne void que cela ſe gaſte & ſe conſume facilement.

Ie ſerois trop prolixe, ſi ie voulois icy rapporter toutes les diuerſitez qui ſe pratiquent en tout le monde ſur ce ſubiect. Ie diray ſeulement qu'il n'y a matiere plus propre à faire la monnoye que le metail, & principalemẽt l'or l'argent & le cuiure. De ce dernier ſe ſeruoient plus familierement les Romains, comme nous font foy vne infinité de medailles qui ſe

retrouuent tous les iours, dõt l'alloy principal eſt le cuiure. De là vient qu'ils appelloient leur threſor public non pas argentarium de l'argent, mois Ærarium, de l'airain. Et au lieu que nous auõs accouſtumé de dire i'ay perdu mó argent, ils diſoient mon airain; ou bien ma pecune, mot pris de la brebis, qu'ils nomment pecus, en leur langue, parce que la premiere figure qui fut grauee en la mónoye Romaine fut celle d'vne brebis, du temps du Roy Seruius Tullius, pour monſtrer que les principales richeſſes de ce temps-là, conſiſtoit en quantité de beſtail, d'où vient que l'on ne puniſſoit les crimes que par l'amande de tãt de teſtes de bœufs ou de moutons, auſquels on eſtoit condamné par le iuge.

D'autres disent que le premier qui marqua la monnoye en airain fut Saturne : car auparauant on ne se seruoit que de masses de cuiure que l'on donnoit au poids, & d'où est venu le mot de despence & de pension, ce qui s'obseruoit encore en Grece du temps d'Homere, comme on peut voir sur la fin du septiesme liure de l'Iliade. Long temps apres on fit des pieces d'argent qui auoient d'vn costé la teste de Ianus, & de l'autre la prouë d'vne nauire: d'où vient que les Romains ioüans au denier ietté demandoient teste ou nauire, comme nous faisons croix ou pile: car les Empereurs Chrestiens mirent d'vn costé des medailles ou des monnoyes, la croix au lieu de la teste de Ianus, & au reuers laisserent la nauire

qui s'appelloit pile d'vn ancien mot François, d'où eſt venu le mot de pilotte. Quelques annees apres on fit des pieces d'or, leſquelles pourtant ſont aſſez rares, & n'en ay veu qu'vn bien petit nombre dans les cabinets des raretez du grand Duc de Toſcane, du Duc de Mantouë, & d'autres Princes d'Italie, qui ont eſté curieux d'amaſſer grande quantité de medailles. Et ſi le Roy en a deux douzaines parmy ſes antiques c'eſt bien le tout.

Comme donc l'or eſt le plus noble de tous les metaux, auſſi eſt-il le plus propre pour ſeruir de monnoye courante, d'autant qu'il ne ſe roüille, ne s'vſe, & ne ſe diminuë par le temps cõme font les autres metaux. Or il importe merueilleuſement que le ſuject

auquel nous conſtituons noz moyens & nos facultez ſoit conſtant & durable, & non ſubiect aux cas fortuits, comme eſt l'or & l'argent, mais principalement l'or. Le cuiure ne peut endurer la violence du feu, & s'en va tout auſſi toſt en fumee, ſi vous le meſlez auec l'antimoine ou le plób, l'argent ſouffre bien la couppelle: mais les eaux de deſpart le conuertiſſent en eau, & ne ſort iamais du ciment ſans quelque diminution de ſubſtance, pour n'eſtre entierement fixe. Mais l'or eſt, s'il faut ainſi dire, Eternel & incorruptible comme le Ciel: car ny le feu le plus violent, ny les ſels mineraux, ny les eaux graduees, ny l'examen le plus rigoureux, ne luy peuuent rauir vn atome de ſa ſubſtance.

Au contraire, il ſe plaiſt & ſe nourrit dans le feu, comme la Salemandre, d'où il ſort apres vn long temps plus brillant, & ſans aucune leſion ou diminution, comme teſmoignent ceux qui l'y ont tenu les annees entieres, penſans par ce moyen le ietter hors de ſa ſubſtance & nature. Mais facent les Alchimiſtes tout ce qu'ils voudront, ie ne penſe pourtant qu'ils puiſſent iamais arriuer à ceſte vraye ſolution tant recherchee d'eux, qui eſt la clef du grand œuure, demeurant par ce moyen verifié le dire de Geber, qu'il eſt plus facile de faire l'or que de le deffaire. Les perles vieilliſſent, ſe iauniſſent, & ne peuuent reſiſter à la lime du temps. Le Diamant meſme dont la dureté

ſemble meſpriſer tout effort naturel. ſe voit en peu de temps reduit en poudre, non ſeulement par le ſang du bouc, comme tout le monde ſçait, mais s'altere auſſi grandement au feu, y perd ſon luſtre, & s'y rend fragile; voire meſme ſe briſe facilement deſſous le marteau, comme on a experimenté quelque fois, contre l'opinion du vulgaire. Et ce que vous trouuerez bien pluseſtrange, c'eſt que le Diamant ſe conſume & ſe diminuë par l'vſure du temps, bien que peu à peu, & ſans que ce detriment ſoit ſenſible qu'apres beaucoup d'annees, comme eſt le mouuement de la huictieſme, qui ne faict en deux cens ans qu'vn degré, tellement que nous n'auons pas aſſez de vie pour nous aperceuoir de ce changement ou diminu-

diminution qui ſe faict par atomes, comme l'eau tombant goute à goute creuſe la pierre, laquelle nous ne voyons pas creuſer, mais nous aperceuons bien au bout de quelque temps qu'elle s'eſt creuſee. Ainſi les diamans laiſſez de pere en fils, auec la groſſeur, & le poids que nous meſurons par carats, ſe trouuent peſer quelque peu moins apres vne ſuitte de generations. Mais l'or a ſes parties biẽ plus liees, & moins ſujectes à la ſeparation, ayans eſté par vne longue digeſtion parfaictement vnies auec la proportion que les philoſophes appellent *ad pondus*. Auſſi eſt-il le dernier œuure de la nature, comme le verre celuy de l'art: car ny l'vne ny l'autre ne peuuent paſſer outre, mais aboutiſſent à ces der-

niers effects, comme à leur chef d'œuure.

Vne autre condition doit auoir le ſubiect dont ſe faict la monnoye, qui eſt de ſe pouuoir diuiſer en pluſieurs parcelles, pour s'accommoder aux plus menuës deſpences, & aux partitions qu'on eſt tenu bien ſouuent d'amener iuſqu'aux fractions des fractions, laquelle proprieté ne ſe retrouuera en aucun metail, ny en autre matiere qu'en l'or: car l'or ſe reduit en des fueilles ſi deliees, qu'ó peut aiſeement enuelopper vn enfant de deux ans dans vn double ducat. Que ſi vous le voulez reduire en pouſſiere, il n'y a fleur de farine qui approche à la ſubtilité de la poudre ímpalpable en laquelle le reduit l'eſprit du ſel ammoniac dont ſe faict l'eau

royalle. Vous pouuez bien reduire en poudre les Diamans & les perles en eau par le ſuc du limon, mais les vns & les autres perdans leur forme, perdent quant & quāt leur valeur, ce que ne fait pas l'or, qui retourne touſiours en ſa nature. La perle de Cleopatre du prix de deux cens cinquante mille eſcus, ne vallut plus rien apres qu'elle euſt eſté fonduë dans la coupe d'Antoine, & le diamant amoindrit infiniment ſa valeur, quand on le met en pieces.

Acmet premier du nom auoit vn gros diamant du prix de quatre cens mille eſcus, qu'il portoit au pouce; il luy print fantaſie de le couper en deux, parce qu'il eſtoit trop peſant, & l'incommodoit apres l'auoir faict ſier, chaſque partie ne fut pas eſtimée plus

de cinquante mille ſultanins. Le vers de Iuuenal conuenoit encore mieux à ce Prince qu'au Romain Criſpinus, pour qui il auoit eſté faict.

Nec ſufferre valet maioris ponderа gemmæ.

Adiouſtez à ces commoditez ceſte-cy encore qu'apporte l'or, à ſçauoir, que nous pouuons porter vn gand threſor en petit volume, ce que ne pouuoient faire les Romains auec leur cuiure, car vingt eſcus ſeulement chargeoiẽt vne charrette, ny les Spartiates auec leurs boules de fer, voire meſme en tirant l'ame dè l'or qui eſt ſa teinture, par l'artifice que la Spagyrique promet touchant l'exanimation du Soleil & de la Lune, l'on peut porter dans vne phiole la valeur de toute vne Pro-

uince; ayant ceſte ame ou eſprit d'or la vertu de pouuoir teindre & fixer tout autant d'argent qu'eſtoit la quantité de la matiere dont on l'auoit extraict. Et c'eſt ceſte poudre ou teincture que monſtra Bragadin à Veniſe, la voulant faire paſſer pour la vraye pierre philoſophale, auec laquelle il fit beaucoup de proiections tant qu'elle dura, mais eſtant conſumee, ſa tromperie ſe deſcouurit: car il n'en ſçeut iamais faire d'autre, ny là, ny chez le Duc de Bauiere.

Pour toutes ces conſiderations, & pluſieurs autres que ie laiſſe pour le preſent, vn chaſcun peut voir clairement que ce n'eſt pas ſans raiſon que les hommes ont choiſi l'or pour eſtre le prix de toute choſe qui ſe peut achetter

& vendre, & que c'eſt à luy comme à la pierre de touche, que toute choſe materielle ſe doit rapporter pour eſtre appreciee, & en receuoir ſa iuſte valeur. Ie dis toute choſe materielle: car ny l'ame de l'homme, ny la ſcience, ny la vertu, ny la grace diuine, ny le don des miracles, ny la prophetie, ny la parolle de Dieu, ny les ſacremens, ne peuuent eſtre appreciés par or, ny par autre choſe terreſtre, pour ſi precieuſe qu'elle ſoit, ſinon que quelqu'vn face ſi bon marché de ſon ame, qu'il la vueille obliger au demon pour vne piece d'argẽt, comme font les ſorciers & les magiciens, on cuide achetter auec deniers contens la grace du S. Eſprit; comme voulut faire Simon le magicien qui s'en trouua mauuais marchant: Car les choſes ſacrees,

comme dit le Iuriſconſulte, n'entrent point au cómerce des hommes.

Ie ne nie point que nous n'achettions la doctrine; mais ce n'eſt pas tant à elle que nous eſtabliſſons le ſalaire, comme au iuſte labeur de celuy qui l'enſeigne: car elle eſt de ſoy ineſtimable, & de plus grand prix que ni l'or, ni les pierres precieuſes, comme dit le ſage de la Sapience. Et ſi par fois nous trouuons que nos Rois ont donné quantité d'or & d'argent pour quelque piece de la vraye Croix, ou autre relique ſaincte, ils ne l'ont pas faict pour eſtablir vn certain prix à ces choſes ſacrees, mais pour les retirer des mains des infideles, & oſter les marguerites de deuant les pourceaux. Exceptés donc ces biens ſpirituels

dont le prix ne ſe peut eſtimer qu'auec d'autres richeſſes pareillement ſpirituelles, l'or eſt celuy qui ſurmonte en valeur toutes choſes: c'eſt auec luy que l'on achette les villes, les Prouinces, & les Royaumes, voire meſme les hommes, comme faiſoient anciennement les Romains, & comme on le practique auiourd'huy au Caire, & en Conſtantinople. Le Pape Clement VII. fut mis à rançon à Rome, le Roy S. Louys en Egypte, le Roy Iean en Angleterre, & le Roy François premier en Eſpagne, tous leſquels furent rachettez auec de l'argent ou de l'or donné en contrechange. Les hommes en achettent les femmes en Cathay, comme les femmes en achettent icy les hommes. Et que direz-vous ſi le ſoldat vend par

maniere de dire ſa propre vie, pour deux piſtoles par mois : Ie laiſſe à part ceux qui vendent à Naples leur liberté, ſe laiſſans volontairement mettre à la cadene pour dix eſcus. Les Valons pour moins que cela ne font point de difficulté en Hollande de ſe mettre au ſort, & tirer en leur propre nom, pour celuy qui doit eſtre pendu. Bref les dignitez, les honneurs & les charges pouuans eſtre acquiſes par l'or, teſmoignent aſſez qu'il eſt d'vne plus riche eſtoffe, & qu'il ſurpaſſe de prix les choſes meſmes que le vulgaire iuge contre raiſon beaucoup plus precieuſes, comme ſont les diamants & les perles, puis qu'on les peut auoir auec de l'or, & qui leur determine leur prix, comme iuge de leur valleur : Car c'eſt auec

l'or qu'on achette les perles, mais les perles ny autre choſe quelconque ne peut achetter l'or, ny luy donner de prix, puis que c'eſt luy qui le donne aux autres. Nous diſons bien qu'vn diamant vaut vn eſcu, vne once, vn marc d'or, mais nous ne diſons pas qu'vn eſcu vaille vn diamant: car le diamant ne ſçauroit donner de prix à l'or, puis que c'eſt de luy qu'il le reçoit, comme la Lune tiét du Soleil toute la lumiere qu'elle a ainſi l'or n'emprunte ſon prix de choſe du monde, mais le tient de ſon cru, pour eſtre le plus noble & le plus parfaict de tous les corps ſublunaires.

Or tout ainſi qu'il eſtoit raiſonnable qu'en l'ordre des mouuements, ceſte choſe qui meut ſans eſtre meuë, fut le premier mobi-

le,& par ainſi colloqué par deſſus tous les autres, comme eſt la premiere intelligence ſuyuant l'opinion d'Ariſtote, de meſme falloit il que ce qui n'a point de prix, ou qui pour ſa grande valeur ne peut eſtre apprecié, fut choiſi pour eſtre le prix de toute autre choſe, comme eſt l'or: car vous ne ſçauriez dire proprement combien eſt ce que vaut l'or, ſoit en detail, ſoit en gros. Vous direz bien qu'vne aulne de toile vaut vn eſcu, mais dites-moy ie vous prie, combien vaut vn eſcu, vous me direz trois liures, ou ſoixante ſols, mais ce n'eſt pas dire ſon prix: C'eſt ſeulement ſpecifier les parties, eſquelles il ſe peut reduire, les contenant en vertu & puiſſance, comme le Soleil contient la chaleur, l'ame raiſonnable, la ſenſible & la

vegetante, & le pentagone contient le quarré & le triangle. Si vous demandiez que vaut la liure de cire, vous tiendriez-vous pour content & satisfaict, si l'on vous respondoit qu'elle vaut quatre quarterons ou seize onces ? De mesme quand on dit que l'escu vant soixante sols, on veut signifier que vous le pouuez diuiser en soixante parties, du poids d'vn grain de bled. (Car c'est le poids de la dragme.) Mais d'autant que ces parcelles seroient trop menües, & se perdroient entre les doigts, si l'on s'en seruoit pour monnoye courante, on les conuertit en des pieces plus grandes d'vn metail moins parfaict, qui est l'airain, auec quelque meslange d'argẽt, & lesdites pieces, des sols: mais tousiours ces sols sont par-

ties de ceſt eſcu pour eſtre de meſme ſubſtance, ſuyuant l'opinion des Spagyriques qui tiennent que les metaux ne ſont point differéts en eſpece, mais ſeulement en pureté. D'où vient qu'ils tiennent que l'or eſt dans tous les metaux, non ſeulement en puiſſance, mais encore actuellement, & que d'vn chaſcun d'iceux ſe peut faire l'or par la depuration & coction, diſans, que l'or a paſſé par tous les metaux, ayant eſté plomb, eſtain, cuiure, & tous les autres, auant qué d'eſtre paruenu à ce ſupreme degré de digeſtion, qui le rend or parfaict. Et ainſi tiennent-ils que l'argét n'eſt autre choſe que de l'or blác à qui ne manque que la teinture, & quelque peu de poids, lequel ceux qui trauaillent à teindre la Lune taſchent à luy donner

par la fixation du ciment. Suiuant ces raiſons on peut voir que ce n'eſt pas apprecier l'or en le comparant auec l'argent, ou les autres metaux, mais le diuiſer pluſtoſt en ſes parties, comme nous auons dit.

Quelqu'vn me fera icy vne oppoſition aſſez à propos touchant le prix de l'or dont i'ay parlé cy-deuant: car s'il valoit plus que les diamans, on ne les achetteroit pas auec ſi grande quantité d'or comme on faict: Car pour vn diamant de la groſſeur d'vne noiſette, on ne fera point de difficulté d'en donner cinq ou ſix liures d'or. Ceſte obiection me conuie de rechercher icy la vraye ſource du prix des choſes, & d'où veritablement elles empruntent leur valeur. Car l'or

n'en eſt que le ſigne, & l'inſtrument vſuel pour la mettre en prattique, mais la vraye eſtime d'icelles, tire ſa ſource du iugement humain, & de ceſte faculté qu'on nomme eſtimatiue, en laquelle le prix de chaſque choſe eſt formellement, comme la verité eſt en l'entendement, & l'honneur, comme dit le Philoſophe, en celuy qui honnore. De là vient que ceux qui ſont priuez de ceſte faculté, comme les enfans & les fous, ne ſont capables de rien priſer, ni les ignorans non plus pour ne ſçauoir la valeur des choſes, comme eſtoiẽt les Suiſſes à la deffaicte de Charles Duc de Bourgoigne à Grãſon: Car ils dõnoient les plats d'argẽt pour deux ſols la piece, & vn gros diamant eſtimé cent mille eſcus,

ne fut venduë qu'vn florin, par l'ignorance de celuy qui ne cognoiſſoit point ſa valeur.

Pour entamer donc ce ſuject, ie dis que les hommes eſtiment les choſes ou pour la neceſſité, ou pour l'vtilité, ou pour le plaiſir, ou pour la rareté d'icelles. Toutes ſont en quelque conſideration, mais la neceſſité va deuant. Or entre les choſes neceſſaires, celles qui ſeruent à la manutention de la vie humaine, comme le manger & le boire, tiennent le premier rang : tellement que le pain & l'eau qui hors la neceſſité ſont de ſi vil prix, viennent à ſe rencherir de telle façon ſoubs la tyrannie de la faim & de la ſoif, que pour en recouurer, on ne tient conte de l'or, de l'argent ni des pierreries. Teſmoin m'en ſera ce ſoldat Romain

Romain, lequel au ſiege de Caſilin ſerré de prez par Hannibal de Carthage achetta vne ſouris deux cens deniers Romains, euadant par ce moyen la mort, au grand opprobre du vendeur, qui mourut de faim auec ſon argent; teſmoin m'en pourront eſtre encore les Pariſiens, & ceux-là principalement qui durant le ſiege ſe trouuerent reduits à la derniere extremité, leſquels euſſent donné tres volontiers pour du pain, auſſi gros d'or ou d'argent s'ils en euſſent eu. Ie ne dis rien de ceux qui au milieu des eaux de la mer viennent par fois à manquer totalement d'eau, & de toute autre boiſſon, pour eſtancher l'ardante ſoif qui les preſſe, ne donneroyent-ils pas en ce beſoin tous les ioyaux qu'ils apportent des

Indes, pour vne aiguiere d'eau douce ? Nous liſons dans Leon Afriquain qu'vne taſſe d'eau fut venduë dix mille ducats en ces arenes de la Lybie en la plaine d'Azoa, où la carauane de Fez qui alloit à la Meleguette ſe trouua deſtituee du rafraiſchiſſement qu'elle auoit accouſtumé de trouuer en certains puits qui leur furẽt pour lors inutiles, pour auoir eſté comblez de ce ſable mouuant que les vents font rouler par ces plaines, comme le flus & reflus dãs la mer. Les hommes font tels cas de leurs membres, qu'il ne les voudroient auoir chãgez pour tout l'or du monde, mais vn chaſcun priſe les ſiens, & non pas ceux des autres. Vous ne voudriez pas donner cinq ſols de la main d'vn homme, & il ne vou-

droit poſſible pas la donner pour cinq cens mille eſcus, parce qu'elle luy eſt neceſſaire, nõ pas à vous. Et voila comme la neceſſité nous faict priſer les choſes; venons maintenant à l'vtilité.

Les Perüans, & Braſiliens ont de la raiſon, ſi me ſemble, de faire plus grande eſtime du fer que de l'or: d'autant que ce metail pour ſa durté, leur eſt bien plus vtile & commode, que non pas l'autre: d'où vient que pour vn couſteau, vne hache, ou vne ſerpe, ils donnent volontiers autant ou plus d'or que ces outils ne peſent. Nous en ferions de meſme ſi le fer nous manquoit, comme à ces gens là: mais d'autant que nos mines nous en fourniſſent aſſez, nous eſtimons plus l'or, puis qu'auec vne once d'iceluy nous

pouuons àuoir cent liures de fer: autrement, tout bien conté & rabbatu, le fer nous ſert bien dauantage que non pas l'or, duquel on ne pourroit faire, ni glaiue ny couſteau, ny cognee, ny clou, ny marteau, ny lime, ny ciſeau, ny ſerrure, ny clef, ny mille autres ſortes d'outils, deſquels la vie humaine ne ſe ſçauroit paſſer ſans en eſtre merueilleuſement incommodee.

Les Chinois font bien plus de cas de l'argent que de l'or, parce qu'il leur ſert à beaucoup plus d'vſages, & le troquoiét du commencement but à but: mais voyant que les eſtrangers en faiſoyent tant de cas, ils s'aduiſerét par apres de le rencherir. Ce n'eſtoit pas pour leur beau nez que les payens priſoient tant leurs

Idoles, mais pour les biens & proffits qu'ils en eſtimoyent receuoir. Car ils portoient vn pareil ou plus grand reſpect à certains Dieux qu'ils appellét Auerrunces, non pour aucune faueur qu'ils attendiſſent d'eux; mais pour les deſtourner à leur faire du mal, & c'eſt la ſeule cauſe pour laquelle encore de noſtre temps les Malabares en l'Inde Orientale, & les Toupinambous au Breſil adorent le Diable, le flattent, le careſſent, & en font tant d'eſtat; non pour bien qu'ils luy vueillent, mais afin qu'il ne leur face du mal, qui eſt la ſeule vtilité qu'ils en pretendent retirer. Le meſme faict encore pour le iourd'huy la plus part des hommes, honnorans, & priſans, voire meſme careſſans extraordinai-

rement les personnes qu'ils croyent leur pouuoir seruir, pour venir au dessus de leurs pretentions, lesquelles hors de cest interest, ils ne voudroyent pas auoir seulement regardé. Et voila comme le profit & l'vtilité nous faict priser ce qui de soy-mesme n'est pas biẽ souuent estimable. Auec l'vtilité ie conioindray la commodité laquelle nous faict par fois augmenter le prix des choses: car nous achetterons bien plus cher vne piece de terre, qui nous accommodera, pour aggrandir nostre court, ou nostre iardin, que nous ne ferions pas si elle estoit en quelque autre lieu.

Mais laissant à part ces deux considerations de la Necessité & du Proffit, dont nous venons de parler, les hommes ne laissent

pas ſans cela de faire eſtime des choſes, pour le plaiſir ſeulement qu'ils en reçoiuent, ou s'attendẽt de receuoir. D'où vient que dans les Cours on faict ordinairemnnt plus d'eſtat des bouffons que des philoſophes, ſinon pour le plaiſir que ceux-là ont accouſtumé de dõner aux grands, qui leur ſert biẽ ſouuent en lieu de Senẽ, pour ſe deſcharger d'autant de melãcholie. D'où vient que Neron faiſoit tãt de cas des baladins, & des meneſtriers, auſquels il faiſoit de ſi grands preſents, & donnoit de ſi bons appointemens, ſinon parce qu'il ſe plaiſoit infiniment à danſer, & ioüer de la lyre, en laquelle il s'eſtoit rendu ſi complaiſant de ſoy-meſme, que mourant il ne regrettoit ny l'Empire, ny tant de richeſſes qu'il luy fal-

loit quitter, mais ſeulement la perte de ceſte perfection de bien ſonner du ſiſtre, diſans ces dernieres paroles, *Qualis artifex pereo*? D'où vient que l'Empereur Commodus n'aduëçoit que les eſcrimeurs à outrance, ſinon qu'il faiſoit profeſſion d'eſtre gladiateur, & ne prenoit plaiſir qu'à ce ſeul deduict. Qui mouuoit Caligulē à faire tant de cas de ſon cheual qu'il nommoit *incitatus*, comme qui diroit le viſte, que de le faire manger dans des baſſins d'or, luy auoir eſtably vn preſtre qui ſacrifioit tous les iours pour luy, & lauoir deſigné Conſul de Rome pour l'annee ſuiuāte, ſinō la paſſion deſmeſuree, & le ſouuerain plaiſir qu'il prenoit aux lices du Cirque ou de l'hippodrome? Et pour apporter des

exemples plus familiers, regardés ie vous prie qu'elle eſtime font nos Dames Françoiſes de leurs petits turquets, qui ne ſont bons à rien qu'à faire de l'ordure ; elles ne voudroient toutesfois les changer pour les meilleurs chiés courans de la meute du Roy, tant elles priſent le contentement qu'elles ont de les manier, les careſſer, & ſe ioüer auec eux.

Mais pour n'eſtre ennuyeux à la ſuitte de ceſte induction, ie paſſe à la quatrieſme cauſe qui conuie les hommes à donner prix aux choſes, qui ne leur ſont ny vtiles, ny neceſſaires, & ne leur apportent pas meſme du plaiſir, mais les eſtiment, & en font cas pour leur rareté ſeulement, comme ſont les perles, & les diamans. Car ſi nous les auions icy en telle

abondance, comme le iayet ou le verre, ou bien qu'il nous fut ſi aiſé de les recouurer, comme les coquilles de S. Michel, nous n'en ferions non plus de cas que les Indiens, qui ſe mocquẽt de nous, quand ils nous voyent ſi cherement achetter vne bagatelle qui ne ſert à rien. Et nous au contraire leur reprochons leur beſtiſe de leur voir tant priſer, comme ils font principalement au Iapon certaines vieilles images enfumees groſſierement peintes, & à demy mangees de la poudre, leſquelles ils acheteront cinq ou ſix mille eſcus, que nous ne voudrions pas auoir leué de terre. Mais plus encore vn vieux chauderon tout repetaſſé, où ils feront cuire leur Chia, qui eſt leur ordinaire boiſſon; mon-

ſtrans aux eſtrangers, comme pour rareté, vn vieux trepied tout rouilleux, d'autres vaiſes & inſtrumens qui ſeruent à la confection de ce breuuage, leſquels ils priſent à milliers d'eſcus, dont nous ne voudrions pas auoir donné quatre doubles: eux pourtant les eſtiment infiniment, ou pour l'antiquité, ou en conſideration du lieu d'où ils ſont venus, & du maiſtre qui les a faicts.

L'on faict à Cologne vn grand cas de certains verres fort golfement faicts, leſquels ils appellent verres Romains, & aſſeurent iceux eſtre du temps d'Agrippine mere de Neron, & auſſi anciens que la fondation de leur Colonie, où ils diſent auoir eſté apportez de Rome, & louf-

flez en ce premier aage. Les maiſons qui les ont s'en tiennent fort honnorees, & au partage des biẽs les contrepeſent auec les vaſes de vermeil doré: Et ceux-là ſont eſtimez ſçauans & accords qui les ſçauent diſtinguer d'auec les modernes, qu'on taſche de falſifier, comme on faict les anciennes medailles. Il ne faut donc trouuer eſtrange ſi les Americains font tant d'eſtat des petits miroüers, des clochettes d'eſtain, & des grains de verre, qu'ils achettent au poix de l'or, parce que ces choſes leur ſont rares, & ſeruent encore à quelque choſe, mais les diamans ne nous ſeruent non plus que des cailloux; que ſi l'on en doit faire eſtime pour recreer la veuë à cauſe de leur ſplendeur, le cryſtal à qui on aura donné vne

bonne fueille nous rend le meſme effect, d'où vient que vous ne ſçauriez diſcerner l'vn de l'autre, ſi vous n'eſtez bon lapidaire. Et puis que ie ne vois que le rubis, l'eſmeraude, & l'opale que l'on n'eſtime rien au prix du diamant, ſont bien plus propres qu'il n'eſt pour reſiouïr la veuë par l'eſclat de leurs belles couleurs?

C'eſt donc vne maladie d'eſprit, & vne fantaſie aux hommes, de mettre tãt de prix, & tant d'affection, les vns aux medailles, & ſemblables menus fatras de l'antiquité, qu'ils tiennent pour leur premier threſor, les autres aux fleurs, qu'ils preferent aux principaux reuenus de leurs biens: les autres aux tableaux du Baſſan ou du Titian, qui ne ſeront pas quel-

ques fois plus grands que la main pour leſquels achetter ils vendront tout vn heritage, comme font pluſieurs peintres à Rome. Deux Rois de l'Inde Orientale ſe ſont faicts la guerre durant pluſieurs annees pour vne perle de la groſſeur d'vn œuf de pigeon: choſe à la verité digne de compaſſion, qu'vn peu d'eau congelee en la conque d'vn huictre ait eſté tant priſee, que pour elle on n'ait tenu conte de tant de ſang reſpandu: que la vie de tant d'hómes qui ſont morts de part & d'autre pour ce ſuject, ſoit eſté iugee plus vile, & les grand frais des deniers, qu'il a fallu faire, bien employez pour ſi digne ſuject. C'eſt la rareté ſeule qui la faict priſer, eſtant poſſible au monde vnique en ſa groſſeur,

combien qu'vn Eſpagnol aſſeure en auoir veu deux au Roy de Ternate, l'vne des Iſles Moluques, de la groſſeur d'vn mediocre œuf de poule. Que ſi l'art de les bien contrefaire auec la paſte de la ſemence de perles eſtoit venu a telle perfection de rencontrer leur eau, & leur durté naturelle, il n'y a point de doute que l'on en fairoit de plus groſſes, & en telle abondance que le prix en viendroit à non prix : car l'abondance eſt celle qui deſrobe la valleur aux choſes les plus precieuſes.

Le premier Paon qui fuſt veu en la Grece, fut en telle eſtime & admiration pour vn temps qu'on donnoit de l'argent pour le voir, comme on

feroit icy quelque Elefant ou Rinocerot, & vne plume de ceſt oiſeau valoit plus qu'vn grand mas de Heron : meſme qu'en y ayant deſia quelque nombre en la Macedoine, il fut defendu ſous peine de la vie de tuer vn ſi rare oiſeau. Vous voyez neantmoins comme eſtans multipliez en telle abondance, & l'oiſeau, & ſes plumes, quoy que treſbelles ont perdu leur credit en l'eſtime des hommes.

Il me ſouuient auoir leu qu'en ces premieres deſcouuertes des Indes, vn Portugais ayant faict le voyage s'en vint à Veniſe, où s'adreſſant à vn Orfeure luy monſtra vne treſbelle & tres-fine eſmeraude de la vieille roche, de la groſſeur d'vne moyenne noix, laquelle l'Orfeure luy priſa cinq

cens

cens escus, & s'offrit de luy faire vendre. Mon Portugais pensant estre riche à iamais pour luy, & pour les siens, s'en vint le l'endemain retrouuer son homme, & luy fist monstre d'vne grande boëtte toute pleine de ces esmeraudes semblables à la premiere, le priant de les y faire debiter au plustost, & luy en offrant vne pour sa peine. Mais l'Orfeure en voyant vne si grande quantité, ne les luy prisa qu'vn escu la piece, dequoy mon Marchant fut bien estonné.

Du commencement que les Tulipes furent portees en nos quartiers, il y auoit tel curieux qui ne feignoit point d'en donner cent escus de la piece, & en achepter les oignons au poids mesme de l'or. Maintenant que

tous les iardins en foiſonnent, on les a pour moins d'vn eſcu la douzaine. Or comme l'abondance diminuë le prix des choſes, la diſette au contraire, & la difficulté qu'on a d'en recouurer, le ſurcroiſt. De là vient que les perles ſont maintenant plus cheres qu'elles n'eſtoient il y a quelques annees, à cauſe que l'on n'en porte plus guieres d'Ormus, comme on auoit accouſtumé de faire: non pas que ce ſoit là qu'on les trouue, mais on n'en peſche plus en ſi grande abondance en Manar, qui eſt vne Iſlette entre Zeilan & le Cap de Commori, les huiſtres ayans eſté tranſportees ailleurs depuis huict ou neuf ans par quelque cauſe occulte. Moins encore en apporte-t'on de l'Iſle de Cubaqua en la partie auſtrale

de l'Amerique, d'où l'on en tiroit en ſi grande abondance que de la flotte de l'annee 1587. le Roy d'Eſpaigne en eut pour ſa part trois cens marcs, & les particuliers mille deux cens ſoixante-quatre, laquelle abondance rendit les perles ſi viles pour quelque temps, que l'on n'en tenoit point de conte.

A ces quatre cauſes du prix des choſes nous en pouuons adiouſter vne cinquieſme, qui eſt l'Affection, par le moyen de laquelle vn amoureux par exemple, eſtimera beaucoup vn bracelet de cheueux, vn anneau, ou quelque autre faueur de ſa Maiſtreſſe, & ne voudroit le changer pour tout l'or du monde. Rapportons encore à cecy l'eſtime que font par fois les grands des petites

choſes, leſquelles ils ne recompenſeroient pas ſi ſplendidement s'ils ne les priſoient plus que l'ordinaire. Auguſte donnoit vn eſcu de chaſque vers de Virgille, & de ceux qu'il auoit faits pour Marcellus, vn talent de chacun : l'Empereur Antonin fils de Seuerus vſa de pareille liberalité à l'endroit du Poëte Oppian qui luy auoit dedié vn liure de la chaſſe, luy payant chaſque vers vne dragme d'or. Mais François premier fit bien plus, car pour vn vers du meſme Poëte qu'vn ſien valet de chambre luy diſt vn iour à propos, ou pour mieux dire ſans propos, qui eſtoit ceſtui-cy de la premiere Bucolique.

Caſtaneæ molles, & preſſi copia lactis.

Il luy donna le Palais du Roy René, où il logeoit pour lors eſtant en Auignon. Iamais vers ne fut ſi bien payé, combien que Crantzius nous aſſeure que Hiarnus homme de mediocre fortune, obtint le Royaume de Dannemarc pour vn quatrain qu'il fiſt à l'honneur du defunct Roy Froton, decedé ſans enfans, auquel il ſucceda pour ce ſeul reſpect par le conſentement de tous les principaux Seigneurs du Royaume, ayans propoſé la couronne Danoiſe à celuy qui feroit quelque choſe plus ſeignalee en l'honneur du feu Roy, que Hiarnius emporta par ſes vers comme Darius le diademe de Perſe par le hanniſſement de ſon cheual. Voicy les vers qui ont eſté recompenſez d'vn Royaume,

tournez du Danois en Latin.

Frotonem Dani quem longum viuere vellent,
Per ſua defunctum rura tulere diu.
Principis hoc ſummi tumulatum cespite corpus,
Æthere ſub liquido nuda recondit humus.

Si tous les vers d'apreſent eſtoient payez de telle monnoye, non ſeulement, les corbeaux & les pies, comme dit Perſe, mais les poiſſons encore s'eſſaieroient de chanter vn air Pegaſien. Au meſme rang d'eſtime deuons nous mettre la raue qui fut preſentee par vn païſan au Roy Louys douzieſme, laquelle il donna à vn Gentil-homme qui luy auoit faict preſent d'vn beau cheual, diſant qu'elle luy auoit

couſté dix mille eſcus, & qu'il luy bailloit pour le meſme prix, on tient qu'vne ſeule oraiſon d'Iſocrate fut venduë douze mille eſcus; & le Roy Attalus ne fit point de difficulté de donner ſoixante mil eſcus d'vn tableau faict de la main du peintre Ariſtarche. Ce que ie ne trouue pas tant eſtrange, d'vn ſi grand & opulent Prince que le Roy Attalus, cóme ie fais de l'aduocat Hortenſius qui en achetta vn quatre vingts quatre mille eſcus. Ie ne dis rien de la Lampe d'Epictete acheptee ſi cherement, ny de la plume d'airain dont le Poëte Ouide eſcriuoit ſes Elegies eſtant en exil, dont la Royne Elizabet d'Angleterre donna tant d'argent, toutes leſquelles choſes ne doiuent leur valeur qu'à la rare-

té ou à l'affection des hommes.

Mais que direz-vous, ſi ie monſtre que l'or meſme & l'argent, qui ſont la meſure du prix des autres choſes, ont amoindry beaucoup de leur prix & valleur pour la grande abondance que nous auons maintenant. De là vient que pluſieurs ne penetrans nullement ceſte cauſe, tiennent qu'anciennement toutes choſes eſtoient bien à meilleur marché qu'on ne les a maintenant, & qu'elles ſe ſont rencheries de plus de la moitié. Ceſte erreur populaire m'oblige de traicter icy briefuement ceſte queſtion, de laquelle Maleſtroit en ſon 1. Paradoxe preſenté au Roy Charles 9. 1566. ny Bodin qui le repréd, ne ſe ſont pas trop bié acquittez ſelon

mon iugement. L'vn pour apporter vne choſe fauſſe en confirmation d'vne vraye, l'autre pour en dire vne vraye en confirmation d'vne fauſſe.

Maleſtroit dit que rien n'eſt enchery en France deſpuis trois cens ans, & il dit vray; mais c'eſt dit il, pourautant qu'on n'en donne pas plus d'argent maintenant que l'on faiſoit pour lors: & c'eſt ce qui ſe trouuera faux: Bodin dit que l'on achette maintenant auec plus d'argent: & cela eſt vray: Mais il conclud de là que tout eſt renchery: Et c'eſt ce que ie nie eſtre vray: Venons premierement au premier, & voyons s'il eſt vray ce que Maleſtroit dit, que l'encheriſſement que l'on cuide eſtre maintenant ſur toutes choſes n'eſt qu'vne opi-

nion vaine, ou image de compte, comme il parle luy meſme ſans effect ny ſubſtance. Car pour cõfirmation de ſon dire, il faict vn ſyllogiſme en ceſte façon. L'on ne peut dire qu'vne choſe ſoit maintenant plus chere qu'elle n'eſtoit il y a trois cens ans, ſinon que pour l'achetter il faille maintenant bailler plus d'or ou d'argent que l'on n'en bailloit alors; Or eſt-il que l'on n'en baille pas maintenant d'auantage, doncques rien n'eſt enchery deſpuis ledit temps. Il ne preuue point la majeure la tenant toute claire, & Bodin ne fait point de difficulté de luy conceder; laquelle neantmoins on luy pourroit diſputer: car ſi i'achette vn faiſan vn eſcu, le payant en doubles, ie l'achette plus cher que de ce tẽps-là qu'on

l'auoit pour deux ſols. Et ſi ie n'en baille pas tant d'argent. Car ie n'en dõne rien que cinq marcs de cuiure ou de roſette pure, dont la ſeule matiere, ſans auoir eſgard à la forme qui luy donne ſa valleur de monnoye, vaut plus que ces deux ſols, ſoit que vous conſideriez leur matiere qui eſtoit argent, & ſoit que vous ayez eſgard à leur cours qui ne pouuoit valoir que dix ou douze ſols de noſtre monnoye.

Mais donnons paſſeport à ceſte maxime, & venons à la ſeconde propoſition, en cõfirmation de laquelle il apporte l'exemple du velours, diſant, que l'aulne du bõ velours valoit quatre liures du temps du Roy Philippe de Vallois, & que de ſon temps, aſçauoir 1566. qu'il eſcriuoit cecy il eſtoit

monté iuſqu'à dix liures, ſans auoir enchery pour cela: Car les quatre liures du temps du Roy Philippe eſtoient liures ou francs d'or, vallant chaſcune d'icelles autant que faiſoient les eſcus couronne qui couroit du temps de Maleſtroit pour 50. ſols piece: tellement que pour auoir vne aulne de velours: on bailloit auſſi bien quatre eſcus d'or, comme on fait maintenant, n'y ayant autre difference, ſinon que ces eſcus d'or s'appelloient liures ou francs qu'on ne diuiſoit qu'en vingt ſols là où l'eſcu du tẽps de Maleſtroit en valoit cinquante, mais moindres pourtant de valeur & d'alloy que les autres, auec ceſte condition toutesfois, que les cinquante equipolloyent les vingt, & ſuppleoyẽt par le nombre le deffaut

de l'alloy, puis qu'il y auoit autant de fin aux vingts ſols d'argent, qui compoſoient le franc d'or, cóme il y en auoit aux cinquante qui compoſoient l'eſcu. Car vn de ceux-là en valloit deux & demy de ceux-cy. Et voila la raiſon ſur laquelle ſe fonde Maleſtroit, laquelle à la verité ſeroit irreprochable, s'il pouuoit prouuer cz autres denrees ou marchandiſes, ce qu'il prouue au velours: mais c'eſt vn paralogiſme de vouloir inferer vne cherté generale de toutes choſes, pour l'extraordinaire chairté d'vne ſeule: l'aduouë comme faict encore Bodin, que le velours eſtoit extrememẽt cher en ce temps-là, eſtant porté du Leuant, & n'y ayant encore pour lors abondance des draps de ſoye, cóme il euſt par apres quand les

Italiens commencerent à planter des meuriers, eſleuer & nourrir les vers,& trouuer mille abregez pour la manufacture des ſoyes; ce qui les fit auilir de plus de deux tiers dans bien peu de temps: car à proportion de ce que ſe vendoit le drap de Paris, qui eſtoit le drap de Berry, ſoubs Philippe de Valois, dót l'aune du plus fin ne couſtoit pas vingt ſols, qui vaut maintenant plus de trois eſcus,il falloit que le velours s'achettat pour lors auſſi cher auec ces quatre francs d'or,comme ſi nous en donnions maintenant quinze eſcus: d'où vient comme ie diray par apres, que peu de gens en portoient alors pour ſon exceſſiue cherté: car pour en auoir le deſſus d'vn habit, qui pouuoit reuenir à cinq aulnes il falloit faire eſtat de vendre tout

vn grenier de bled; aſçauoir quarante ſeptiers, le ſeptier ne valant pour lors que dix ſols ou la moitié d'vn franc d'or: Et ainſi toute la prouiſion annuelle d'vne mediocre famille fut allee au deſſus d'vn habit: là où maintenãt douze ſeptiers de bled ſuffiront pour la meſme deſpence, & ſi pour les quarente l'on en auoit cinq aulnes de velours, pareille quantité de grain nous en donnera plus de quinze. Ce qui faict voir clairement que le velours a beaucoup amandé deſpuis ce temps-là, encore que le bled n'aye point renchery, comme nous monſtrerõs par apres.

L'exemple donc du velours qu'apporte Maleſtroit, n'eſt nullement receuable, pour n'eſtre accompagné des exemples tirez

les ventes & achapts de plusieurs autres marchandises comme il deuoit faire. Il pense neantmoins y auoir satisfaict en disant, que cinq sols de son temps ne valloiẽt qu'vn sol du temps du Roy sainct Louys, qui diuisa le marc d'argẽt fin à 64. pieces, qu'il appella souls ou gros tournois, lesquels estoiẽt tous d'argent & valloient vn real d'Espagne. Et que partant ce que nous achettons cinq sols à present ne deuoit valoir qu'vn sol de ce temps-là, qui contenoit neantmoins autant d'argent fin que faisoiẽt les cinq sols de son temps. Et ainsi l'aulne de velours, dit il, qui couste maintenant dix liures, ne deuoit couster du temps de S. Louys que quarante sols, le chappon qui couste dix sols, ne deuoit couster que deux sols, la paire de

ſouliers qui couſte 15. ſouls, ne deuoit couſter que trois ſouls, l'aulne de drap qui ſe vend maintenãt cent ſouls, ne reuient qu'à vingt ſols du temps paſſé, le muy de vin n'eſt pas maintenant plus cher à douze liures dix ſouls, qu'il eſtoit lors à cinquãte ſouls. La pinte du vin qui couſte trois blancs ne deuoit ſe vendre qu'vn liard. La iournee d'vn manœuure qui couſte maintenant cinq ſouls n'eſt pas plus chere qu'elle eſtoit alors à douze deniers. Le gentilhomme qui a maintenant cinq cens liures de rente, n'eſt pas plus riche que celuy qui lors n'en auoit que cent. Vne terre ou maiſon qui ſe vend maintenant à vingt cinq mille frãcs, n'eſt point plus chere qu'elle eſtoit lors à cinq mille liures. Et le tout, dit-il, pour la raiſon ſuſ-

dite, qui eſt que les vingt cinq mille liures de maintenant ne contiennent pas plus grande quantité d'argent fin que les cinq mille liures du temps dudit S. Louys, d'où il tire vne conſequence que le rencheriſſement imaginaire qu'on croit ne vient pas de la quantité de l'argent, puis que l'on n'en donne pas plus qu'au temps paſſé, mais de la multiplication des pieces qui ont augmenté en nombre, en ayant eſté faict cinq d'vne ſeule, qui ne laiſſent pourtant d'auoir le meſme nom, eſtãs nos douzains auſſi bien appellez ſouls, comme ceux là du temps de S. Louys, bié qu'ils ne vaillent pas chaſcun deux deniers & demy de ceux là, ny les francs d'eſtre appelez liures, bien qu'vne liure des noſtres ne vaille que quatre de

ces ſouls. Et ainſi Maleſtroit penſe auoir ſuffiſamment prouué ſa propoſition, que rien n'a renchery deſpuis le temps du Roy ſainct Louys, qui commença de prendre l'adminiſtration du Royaume l'an 1234. iuſqu'à l'an 1566. qu'il eſcriuoit cecy, rapportant la valeur de la monnoye courante qui auoit eſté affoiblie deſpuis Philippe le Bel, & dont le marc de fin en faiſoit 320. pieces, à la plus forte du temps de S. Louys, qui n'en faiſoit que 64.

Mais ceſt argument a vn vice que les Logiciens appellent petition de Principe, qui ſe faict quād on ſuppoſe pour vray ce qui eſt en controuerſe, & doit eſtre prouué: car Maleſtroit ne monſtre rien par toutes les inductiós qu'il faict, ſinon que la monnoye de

ſon temps eſt plus foible au quintuple qu'elle n'eſtoit du temps de S. Louys, & ainſi du prix des choſes qui eſtoit de ſon temps, il en collige celuy qui deuoit eſtre iadis non pas celuy qui eſtoit, qui eſt ce que nous deſirerions bien ſçauoir; pour apprendre de là ſi nous en donnons maintenãt plus ou moins d'argent fin. C'eſt donc vne mauuaiſe conſequence de dire dix ſouls de maintenãt ne valẽt que deux ſouls du tẽps de ſainct Louys, donc le chappon qui ſe vend maintenãt dix ſouls, ne couſtoit pour lors que deux ſouls: car il ſe peut faire qu'il couſtoit moins alors, comme il eſt vray ſemblable, & le meſme pouuons nous dire de tous les autres exemples qu'il apporte de diuerſes ſortes de marchandiſe, deſquelles ſans

doute on dónoit beaucoup moins d'argent fin qu'on ne faict maintenant, comme ie monſtreray cy apres, nonobſtant que ie luy accorde ceſte proportion au quintuple de nos ſouls ou de ceux-meſmes qui auoient cours du temps de Maleſtroit, auec la forte monnoye de S. Louys, laquelle neantmoins Bodin ne veut admettre en aucune façon, diſant que Maleſtroit ſe contredit, & ſe meſconte au calcul. Mais il ſe meſconte luy-meſme, en diſant comme il faict que les ſouls qui couroient de ſon temps forgez par le Roy Henry II. n'en valloient que trois de ceux de ſainct Louys: Ce qui ne peut eſtre quād bien leſdits ſouls euſſent eſté a plus haut titre qu'ils n'eſtoient. Et qu'ils euſſent eſté à quatre deniers de fin, comme ils

n'eſtoient qu'à trois & demy : car il n'y en euſt eu ſelon ſon dire que 64. au marc d'œuure, qui font 192. au marc fin, & ledit marc n'euſt eſté qu'à 9. liures douze ſols du temps de Maleſtroit, lequel neãtmoins eſtoit à 16. liures, comme il teſmoigne luy-meſme, diſant, que le marc d'œuure auoit 93. ſols & demy de taille, qui eſtoit cõptant le braſſage & remede 320. pieces au Marc de fin. Ce qui a donc trompé Bodin eſt, qu'il a pris les ſouls dont le franc d'or à pied & à cheual que fit forger le Roy Iean eſtoit compoſé, pour eſtre equiualens, & à meſme tiltre que ceux de S. Louys, aſçauoir, d'vn gros ou de trois deniers d'argent de poids. Or ce franc d'or ne valloit que vingt ſouls du temps du Roy Iean, & vint par apres à ſoixante ſouls,

c'eſt bien la verité qu'vn de ces ſouls d'argent dont les vingt faiſoient le franc d'or n'en valoit que trois de ceux du Roy Henry ſecond, mais ce ſou d'argent n'auoit garde d'equipoller en valleur ceux du Roy S. Loys, auſſi Maleſtroit n'entend pas parler de ces ſouls du Roy Iean quād il faict ſes comparaiſons au quintuple, cōme on peut voir clairement au premier paradoxe où il dit, que le mui de vin, qui du temps du Roy Iean valloit quatre francs, couſtoit de ſon temps douze liures, qui n'eſtoit que le triple de plus, & en ſon ſecond paradoxe, où comparant l'eſcu d'or aux fleurs de lys ſans nombre du Roy Philippe de Vallois l'an 1328. qui ne valoit que vint ſouls, auec l'eſcu au Soleil de ſon temps qui en valoit cinquāte,

il dit qu'il faudroit donner maintenant deux escus & demy de ce qu'on pouuoit auoir iadis pour vn escu, ou vous voyez qu'il n'estime le sou de cest escu d'or du Roy Philippe que deux souls & demy de ceux du Roy Henry II. car n'ayant faict l'escu du Roy Iean que de soixãte souls de billon qu'il valoit de son temps, il ne pouuoit entendre que les vieux souls dont il estoit composé en nombre de vingt, en valussent chascun cinq de ceux de son temps: autrement à ce compte le viel escu eust vallu cinq liures de la monnoye courante du Roy Henry second.

C'est donc imposer à Malestroit, que de dire qu'il ait pris les vieux souls du franc d'or à mesme titre & valeur que ceux du Roy S. Louys: car ceux-cy ont chascun

vn gros ou trois deniers de poids. Et ceux-là n'ont qu'vn denier 19. grains & $\frac{1}{5}$ de grain, ceux de ſainct Louys ſont à trois liures quatre ſouls le marc, ceux du Roy Iean à cinq liures 6. ſouls huict deniers, ceux-là eſtoient à 64. de taille, ceux-cy à 107. & $\frac{2}{3}$ tellement que le franc d'or du Roy Iean ne valloit que 12. ſouls de ceux du Roy S. Louys, & le ſou de l'vn enuiron ſept deniers & demy de l'autre.

Pour reuenir donques à Maleſtroit quand ie luy concederois, ce que ie fay librement, que la monnoye a tellement rauallé de titre & de bonté deſpuis le Roy ſainct Louys iuſqu'au Roy Charles IX. ſoubs le regne duquel il viuoit, que cinq ſols, de ſon temps n'en valoient qu'vn de ceux du Roy S. Louys. Ie nie pour-

tant qu'on donnaſt tant d'argent de ce qu'on achettoit iadis; cõme on a faict deſpuis. Il ne le móſtre qu'au velours, qui eſtoit comme i'ay dit irregulierement cher: car les autres exemples qu'il apporte ne ſont fondez ſur la verité, mais ſeulement ſur la ſuppoſition du rapport qu'il faict de l'ancienne monnoye auec la nouuelle.

Mais moy ie veux monſtrer non par coniecture ou ſuppoſition mais par les vrays exemples tirez des hiſtoires, que nonobſtãt ce rapport de mónoye forte auec la foible, & ſans preiudice de leur iuſte valleur, l'on donnoit meſme du temps de Maleſtroit beaucoup plus d'argent de ce qu'on achettoit, qu'on ne faiſoit du temps de S. Louys, de ſorte que ſi pour dõner plus d'argent on doit colliger

vne plus grande cherté, comme faict Bodin, on trouuera que tout a bien renchery, non ſeulement deſpuis le Roy S. Louis, mais encore deſpuis Louys XI. voire deſpuis Louys XII. qui ne precedoit ledit Maleſtroit que de 60. ans. Et quand il le voudroit nier, les regiſtres du Chaſtelet, la chambre d'or, la chambre des comptes, les archiues de la maiſon de ville, les contracts, les couſtumes des païs de la France que Bodin a ſoigneuſement recueilly luy feront neceſſairement aduoüer, dequoy i'apporteray icy quelques exemples, qui ne ſont point ſubiects à caution pour eſtre aſſes authentiques.

Bodin teſmoigne auoir leu dás les cadaſtres de Toloſe que le bled n'eſtoit l'an 1466. qu'à cinq

ſous le ſac, lequel de ſon temps valoit vn eſcu, quãd les cinq ſouls ſeroyent de ceux de S. Louys, encore ne vaudroient ils que vingt-cinq ſouls, les reduiſant à ceux de ſon temps Et ne me ſçauroit nier Maleſtroit qu'en vn eſcu trois liures, ou quatre teſtons n'y aye plus d'argent qu'en cinq de ces gros tournois de 64. au marc fin: les quatre quarts d'eſcus peſoient 32. deniers, & les cinq ſouls n'en peſoiẽt que quinze qui n'eſt pas la moitié. Par la couſtume de Troye 1500. le ſeptier du meilleur fromẽt ne couſtoit que 20. ſouls, du tẽps de Maleſtroit il valoit trois eſcus. C'eſt bien paſſer le quintuple, quand ce ſeroient des ſouls du S. Louys. En Bourbonnois le muy du vin n'eſt taxé qu'à raiſon de 24. ſouls. Maleſtroit dit que de ſon

temps il ſe vendoit 12. liures 24. ſouls du Roy S. Louys n'ont garde d'auoir tant d'argent comme auoient 12. liures du Roy Henry ſecond. L'aulne de fin drap n'eſtoit qu'à douze ſouls du tẽps de Philippe le Bel. Maleſtroit de ſon temps l'aduouë à cent ſouls. Au couſtumier d'Anjou de l'an 1508. le chappon n'eſt qu'à vn ſou, du temps de Maleſtroit il couſtoit dix ſouls. Le maneuure de bras ne gaignoit que ſix deniers, en eſté quatre deniers, en Hiuer du tẽps de Maleſtroit il couſtoit cinq ſols. Par tous leſquels exemples vous voyez comme la proportion d'vn a cinq, ſur laquelle ſe fonde Maleſtroit eſt beaucoup ſurpaſſee, quand meſme on voudroit faire valoir les ſouls & les deniers dont nous venons de parler au-

tant que les tournois d'argent de S.Louys : ce qui n'eſt pas toutesfois : car ce ſont pour la plus part ſols & deniers de Louys XII. qui ne valoyent pas quatre deniers plus que ceux de Henry ſecond, qui auoient cours du temps de Maleſtroit: attendu que ceux de Louys XII. eſtoient à quatre deniers & demy de fin, & ceux de Henry II. n'eſtoient qu'à trois & demy, de ſorte que quatre des vieux en valloient pres de cinq des nouueaux.

Suiuant donc ce pied de monnoye on trouuera par les exemples ſuſdits que Maleſtroit donnoit plus d'argẽt de ce qu'il achettoit de ſon temps cinq, dix, voire quinze fois d'auantage en certaines choſes qu'on ne faiſoit ſoixante, ou cent ans auparauant. Qu'il

ne die donc pas que le chappon deuoit couſter deux ſouls ou gros d'argent du temps de S. Louys. Car s'il aduoüe qu'il faiſoit auſſi bõ viure pour lors que du tẽps de Louys XII. où le chappon ne valoit que quinze deniers de la mónoye de ſon temps, il faut neceſſairement qu'il aduouë que le chappon ne pouuoit couſter du temps de S. Louys que trois deniers tournois, qui eſtoit la quatrieſme partie d'vn ſou d'argent. Et que la iourneed'vn maneuure qu'il met à vn ſou n'eſtoit qu'à vn denier, pour le iour d'hyuer, puis qu'elle ne couſtoit que cinq deniers du ſou du Roy Henry 58. ans auant que Maleſtroit eſcriuit ſur ceſte matiere. Quand il ſera donc queſtion des ſouls des anciens & de leur monnoye,

noſtres. Quelques annees apres le ſou en valoit deux des noſtres, le ſou du Roy Louys XII. reuient à deux de nos carolus. Celuy du Roy Henry II. à quinze deniers de noſtre monnoye: car ils ſont plus forts que les deniers qui furent forgez l'an 1177. d'vn demy denier & n'ayans que 320. pieces au marc d'œuure, là où les noſtres en ont 408. y compris le remede. En tous leſquels exemples on peut voir vne grande diuerſité, ſans que ie mette en ligne de conte les ſous que le Roy Charles le Bel reſtitua à l'ancien titre de douze deniers, le Roy l'an 1322. car cela ne dura que ſix mois. Ni ceux qui furent forgez 1422. à ſi bas titre que le marc d'argẽt valoit quatre vingts liures, qui font 1600. pieces pour marc d'œuure, tellement qu'vn ſ

nos ſouls en vaudront bien quatre de ce temps-là, mais cela ne dura que deux ans. Voyez donc, ſi Bodin a raiſon de dire que deſpuis trois cens ans la monnoye n'a changé de tiltre de pied, ny d'alloy. Or ce qui m'a faict eſtendre vn peu ſur ceſte matiere de l'affoibliſſement des monnoyes, eſt d'autant que ie fonde là deſſus vne des raiſons, par leſquelles ie monſtre ſur la fin de ce preſent traicté, que le Roy ne tire pas tãt, prix pour prix de tout ſon Royaume, comme faiſoyent ſes deuanciers. Et quoy qu'il leue plus en nombre, qu'il ne leue pas tant en valeur.

Mais pour reuenir à Maleſtroit, qui croyoit n'y auoir qu'vne augmentation imaginaire d'argent, en ce qu'on achetoit de ſon tẽps

de plus que ſoubs le Roy ſainct Louys, qu'eſt ce qu'il diroit maintenant s'il viuoit, conferant les prix des choſes d'apreſent, auec celles qui eſtoient de ſon temps: s'il voyoit le muy de vin aux annees communes à dix & douze eſcus, qu'il n'achetoit que quatre. L'aulne du fin drap à dix frācs, qu'il n'achetoit que cinq. La pinte du vin ordinaire à trois ſouls, qu'il n'achetoit que trois blācs. La paire de ſouliers à quarante cinq ſouls, qui ne couſtoit pour lors que 15. ſouls. La iournee du manœuure à 15. & 20. ſouls qu'on auoit alors à cinq ſouls. Vrayement il ſe garderoit bien d'auancer la propoſition qu'il a faict, & ſeroit contraint d'aduoüer qu'on donne maintenant plus d'argent au double, voire au triple, qu'on

ne faiſoit de ſon temps, & toutesfois il n'y a que cinquante quatre ans qu'il viuoit: & ne pourroit s'excuſer, comme il faiſoit de ſon temps ſur l'empirage de la monnoye: car noz ſouls de trois deniers de fin & de cent deux de taille que nous auons maintenant ne ſont pas affoiblis de quatre deniers, deſpuis les ſouls du Roy Henry II. qui eſtoit de nonante-trois & demy, de taille à trois deniers & demy de fin.

Et voila la raiſon de Maleſtroit deſtruitte, & combien que ſa propoſition que rien n'a renchery demeure touſiours vraye, mais il la falloit prouuer par vn autre moyen, comme ie feray maintenant: car ſi ie voulois me fonder ſur la force & valeur de l'ancienne monoye, pour y faire adiuſter

le prix de la noſtre, comme a pretendu faire Maleſtroit : ie ſerois bien loin d'y trouuer mon conte : car comme voudriez-vous que ie deffrayaſſe vn Châcelier de France auec tout só train, pour 8. ſouls par iour, comme il eſtoit du téps du Roy S. Louys ? Vous me direz qu'il n'auoit pas tant de gens, ny tant de cheuaux, cóme il a maintenant : mais puis que l'hiſtoire dit que c'eſtoit pour luy & pour ſes cheuaux, ſi faut-il preſuppoſer pour le moins qu'il en auoit deux : Or l'on ſçait qu'vn homme à cheual n'en eſt pas quitte pour moins de quarante huict ſouls par iour à vne hoſtelerie ; voila dóc quatre liures ſeize ſouls qu'il faudroit pour ceſte deſpenſe, qui ſont ſix quarts deſcus, peſans biẽ pres de deux onces d'argent, à

où les huict ſouls du Roy ſainct Louys n'en auoient qu'vne once.

Elizabeth de France fille de Philippe le Bel, mariee à Edouart Roy d'Angletetre, n'eut que dou-mille liures de mariage, & l'or-donnance du Roy Charles V. n'en donne que dix mille aux filles de france, prenez le cas que ce ſoit des francs d'or à pied & à cheual de ſon pere Iean, ce ne ſeront que dix mille eſcus d'or, vn Procureur en donne bien autant à ſa fille, pour le iourd'huy: qu'elle pro-portion y a-il de dix mille eſcus à quatre cés mille que le Roy Hen-ry II. leur ordonna par apres? Le Pape voudroit-il rendre Aui-gnon pour quarante mille flo-rins, & ſe tiendroit-il pour re-compenſé, en luy rendant ſeu-lement la ſomme pour laquelle il

fut engagé? Herpin penſoit auoir vendu bien cherement le Duché de Berry au Roy Philippes I. pour ſoixante mille ſouls, qui valoient ſoixante mille de nos eſcus. Il y a telle maiſon dedás Bourges qu'on ne voudroit dóner pour ce prix. Charles le Sage achetta le Conté d'Auxerre trente mille francs, mettons qu'il fuſſent d'or, l'eſtimeroit-on maintenant auſſi cher comme alors, ſi on le pouuoit auoir à ce prix? On n'en auroit pas vne Baronnie de mille eſcus de rente. Qu'on aille maintenát offrir au grand Duc de Toſcane ſix mille eſcus de ſa ville de Florence, comme elle fut venduë anciennement, par l'empereur de Luxembourg.

Il ſemble certainement qu'on ſe mocque, & que ce ſont des fa-

bles quand on lit dans le liure couſtumier d'Auuergne, d'Anjou, de Champagne, & autres de l'an 1508. auquel temps le ſou ne valoit que vingt deniers de noſtre monnoye, le mouton gras auec la laine cinq ſouls, cheureau dix huict deniers, poule ſix deniers, lapin dix deniers, le Pan deux ſouls, Faïſan vingt deniers, pigeon vn denier, manœure de bras quatre deniers, charroy de bœufs douze deniers, charretée de foin dix ſouls, charretee de bois douze deniers.

Quelle concluſion tire on de cecy? que tout eſt plus cher maintenant de dix, vingt trente fois, & plus qu'il n'eſtoit alors, c'eſt la meſme illation de Bodin. Et l'euſt eſté encore de Maleſtroit, s'il euſt veu cecy. Ie dis neantmoins que

rien n'eſt renchery pour cela. Et que l'argent que nous en donnós à preſent de plus eſt vne augmentation reelle, mais qu'elle n'apporte qu'vne cherté imaginaire: ce que ie dis non par maniere de diſcours, ou par gentileſſe, pour me donner carriere à la façon des ſophiſtes, qui faiſoient profeſſió de prouuer toutes choſes, voire les plus eſloignees de la raiſon & des ſens, comme Anaxagoras s'efforçoit de prouuer que la nege eſtoit noire, mais parce qu'il eſt vray, & que non ſeulement ie le croy ainſi, mais encore m'oblige à le demõſtrer par des raiſons euidentes.

La premiere ſera priſe de l'origine meſme, ou ethymologie du nom: car cherté, nom françois, vient du latin caritas, qui ſi-

gnifie diſette & *carere*, d'où il vient, auoir faute ou beſoin, la cherté donc s'oppoſe à l'abondance ; Cela preſuppoſé i'argumente ainſi, s'il y a maintenant ſi grande abondance de toutes choſes, comme il y auoit ez ſiecles paſſez, il n'y aura pas plus grande cherté qu'alors.

Or eſt-il que toutes choſes ſont en ce temps en pareille abondance, & ſi copieuſes qu'alors : elles ne ſont donc pas à preſent plus cheres. La majeure de ceſt argument eſt toute euidente : car ſi cherté ſignifie diſette : il s'enſuit que là où il n'y a pas plus grande diſette il n'y a pas plus grande cherté, & qu'il n'y a plus grande diſette, ou il y a pareille abondance.

Digitized by Google

Il faut donc prouuer la ſeconde propoſition en faueur de ceſte abondance, contre l'erreur de ceux qui croyent que la terre ne rapporte pas maintenant, comme elle faiſoit au temps paſſé, que le monde vieillit, que les hommes vont touſiours en diminuant deſpuis le deluge, d'aage, de taille, de force & de vertu : Ce que ie monſtre eſt faux par la raiſon, & par les hiſtoires en mon liliure dés erreurs populaires, mais pource qui regarde la fertilité de la terre ſur le ſuject que nous traictons, il n'y a point de doute que le monde va touſiours ſon train ordinaire, il pleut, il vente, il gele, il faict beau temps, ſuyuant la diuerſité des ſaiſons, comme il ſe ſoit

jadis, la terre eſt touſiours terre, & touſiours propre à fructifier, plus ou moins ſuyuant ſa bonté, & quand ſa vertu s'eſt aucunement affoiblie, & ſa graiſſe eſpuiſee, le repos d'vne ou de deux annees luy rend ſon ſel vegetable par la fermẽtation, ou par vn peu d'amandement, & auec le labeur & culture, comme on faiſoit iadis. Que ſi la meilleure terre de Sicile qui eſtoit le grenier des Romains, & tenuë encore generalement pour plus fertile que la France ne rapportoit que douze pour vn du temps de Ciceron, comme il teſmoigne luy-meſme en ſes Verrines, qui ne voit que les terres communes & de mediocre bonté nous font encore pour le iourd'huy vn pareil, ou plus grand rapport, ſans parler de cer-

tains endroits de la France, où la bonté du terroir donne vingt & trente pour vn, y ayant donc maintenant en noſtre Royaume pareille abondance de bleds, de vins, d'huile, de beſtial, de lin, de laines. Et en conſequence des autres choſes neceſſaires à l'homme dont les aliments ſont le fondement qu'il y auoit aux ſiecles paſſez, pourquoy dirons-nous qu'il y a vne plus grande cherté, ou diſette des biens, parce qu'il y en a vne plus grande abondance d'argent. que ſi la rareté d'argent qui eſtoit pour lors, ne rendoit pas les champs plus plantureux qu'ils eſtoient, pourquoy voulez-vous que la quantité que nous en auõs maintenant, les rende plus ſteriles. C'eſt vne choſe inouye que l'abondance doiue apporter la

diſette ou cherté, d'en donner maintenant plus d'argent, n'arguë pas vne plus grande cherté, mais vne plus grande abondance de ce metail. Quand les Eſpagnols à la premiere deſcouuerte des Indes, donnoient au Mexique ſix mille ducats d'vn cheual, & cinquante eſcus d'vne paire de bottes, ils ne les penſoyent pas achetter cherement: car ceſt argẽt ne leur couſtoit rien, & leur eſtoit plus aiſé de donner là ſix mille ducats, que ſoixante en Eſpagne.

Vous me direz que bien que la terre nous produiſe autant de bleds & de vins qu'elle faiſoit iadis, nous ne laiſſons pourtãt d'en auoir moins que le temps paſſé, pour la grande quantité que les traictes nous rauiſſent, le portans en Eſpagne en plus grãde abon-

dance qu'anciennement, pour le beſoin que ce peuple en a maintenant plus qu'il n'en auoit y a ſix vingts ans, nó que la terre d'Eſpagne ne ſoit auſſi fertile qu'elle a iamais eſté, mais elle n'eſt pas cultiuee en ce temps, comme elle eſtoit deſpuis que le Roy Ferdinand chaſſa les Mores l'an 1472. qui s'occupoyent apres le le labourage.

Et deſpuis la deſcouuerte des Indes les laboureurs & les artiſans ſe ſont faicts ſoldats: & partant negligeans les arts & le labourage, ils ont recours à nous, pour ſubuenir à leurs neceſſitez nous donnent des piſtoles pour du bled, & ſi nous rempliſſons leurs ſacs, ils nous rempliſſent nos bources. De là vient qu'il y a touſiours

plus d'or & d'argent en France, & beaucoup moins de bled, qu'il n'y auroit.

I'aduouë à la verité que les traictes des grains ſont maintenant plus grandes qu'elles n'eſtoient il y a cent ans, à cauſe qu'il nous en faut fournir non ſeulement l'Eſpagne, mais encore les Indes. Car le Roy d'Eſpagne craignant vne reuolte, ne permet point qu'on recueille du bled ny du vin en toute l'Amerique qu'en vne bien petite quantité limitee, affin que ſes ſujets de delà ne ſe puiſſent paſſer de l'Eſpagne. Et les Hollandois trouuans le bled de Danzich petit & noir ayment mieux ſe fournir du noſtre, & nous en enleuent vne aſſez bonne quantité tous les ans. Mais neanmoins auec tout cela, la

France

France eſt ſi fertile, qu'il eſt bien difficile de l'eſpuiſer, & quand les traictes ne ſeront point reglees, comme elles ſont à la proportiõ de l'abondance ou diſette des grains des bonnes ou mauuaiſes annees, encore n'en ſort-il iamais tant du Royaume, qu'il n'en reſte au dedans plus qu'on n'en ſçauroit conſumer, & de reſerue en outre pour ſubuenir aux beſoins de l'annee ſuiuante, ſi elle eſtoit ſi mauuaiſe qu'on n'en recueillit meſme que la ſemence. Et c'eſt lors proprement que le bled rencherit, non parce qu'on en donne beaucoup d'argent, mais parce qu'il manque au beſoin: car du temps de Philippe II. l'an 1181. aux plus chères annees on ne donnoit pas vn eſcu du ſeptier de bled, & nous en do[illegible]

d'auantage aux plus abondantes. Il faudroit dóc aduoüer à ce conte, que leurs mauuaiſes annees en leur plus grande ſterilité éſtoient meilleures que les noſtres en la plus grande abondance.

I'adiouſte à cecy vne ſeconde raiſon, & dis que ſi les choſes n'ont augmenté de prix deſpuis cent ans & plus, elles n'ont aucunement renchery: (Ce que Bodin meſme ne voudroit nier attendu que c'eſt là deſſus qu'il fonde le rencheriſſement qu'il dit eſtre arriué par le temps.) Or eſt-il que le prix des choſes n'a nullement augmété deſpuis lors. Il faut donc neceſſairement conclurre qu'elles n'ont renchery.

Pour mieux comprendre cecy, il faut preſuppoſer vne choſe treſ-ver[illegible], aſçauoir que prix eſt vn

mot relatif qui ſe rapporte à quelque autre prix, & qu'aprecier vne choſe eſt la comparer à quelque autre de meſme valeur, tout ainſi que peſer quelque choſe eſt la contre-balácer auec quelque autre qui ſoit de meſme poids: Or tout ainſi que nous ſçauons le poids de quelque choſe par vn autre poids, comme le poids d'vn eſcu d'or, par vn autre poids de leton, ou de plomb, auquel il faut qu'il s'adiuſte, de meſme pour ſçauoir par exemple le prix du bled, il nous le faut contrepeſer auec l'or & l'argent en la balácе, non des poids, mais de la valeur: & comme nous diuiſons les poids en onces, & deniers, & en grains, nous pouuons auſſi diuiſer l'eſtenduë du prix en degrez de valeur, à la façon qu'on meſure

la fineſſe de l'or par karats. Si donc au tẽps paſſé vn ſeſtier de bled ſe donnoit pour dix ſouls de la monnoye qui en valoit vingt de la noſtre, c'eſt que l'on eſtimoit autant ceſt argẽt pour eſtre alors fort rare que ce bled, qui ne l'eſtoit point, maintenant cet argent a tellement amoindry ſon prix en l'eſtime des hommes pour la grande quantité qu'il y en a, que ſi la piece de dix ſouls eſtoit en ce temps-là en tel degré de prix qu'elle fut par exemple ſix fois autant eſtimee qu'elle eſt maintenant parmy nous, pour y auoir pour lors 6. fois moins d'argent qu'il n'y a de ce temps. Il n'y a point de doute ſi la meſme meſure de bled retenoit encore ſon meſme prix, qu'il ſe trouueroit à pre[illegible]inegal, eſtant comparé a-

uec ce peu d'argent, c'eſt pourquoy nous y en adiouſtons maintenant ſix foix autant, ſuppleans par la quantité ce qui manquoit aux degrez de valeur. Et par ainſi la matiere a creu, mais nõ pas le prix qui reſpond au premier, & de la vn chaſcun peut voir que le prix de l'argent, quoy qu'il meſure le prix des autres choſes n'eſt pas pourtant fixe & ſtable, comme ſont les poids & meſures, mais qu'il change, accroit & diminuë, ſuyuant l'abondance & la rareté, tirant iceluy ſa valeur du iugement des hommes qui s'altere ſouuent ou par raiſon, ou par opinion.

Pour vn troiſieſme argument, ie dis que ce qui n'apporte aucune incommodité ne peut eſtre appellé cherté. Or eſt il que ceſte

quantité d'argent qu'on donne maintenant n'incommode non plus qu'auparauant, c'eſt donc vne erreur manifeſte de fonder la deſſus la cherté. Or que cela n'incommode perſonne, ie le monſtre viſiblement par ceſte ſuppoſition, prenez le cas qu'vn homme qui cueilloit vingt ſeptiers de bled tous les ans, en deſpendit les dix pour ſa nourriture, & les dix autres pour ſes habits: auec ces dix ſeptiers qu'il vendoit, il y a cent ans pour dix francs de noſtre monnoye, il auoit ſix aulnes de drap, à trẽte ſols l'aune, qui n'é vallent que quinze des vieux; maintenãt pour le meſme bled il aura tout autant de fin drap a trois eſcus l'aune, il n'y a donc ny perte ny commodité de ceſte la-

Mais pour mieux comprendre encote cecy, imaginez vous comme ſi quelcun de ces vieux Gaulois du temps paſſé reuenoit au monde auec vne bource de mille eſcus, & les voulut mettre en fons de terre, il ſe trouueroit bien eſtonné quand il luy faudroit mettre tout ceſt argent en vingt arpens ſeulement, duquel il croyoit achetter vn grand heritage : mais quand il auroit veu que ces vingt arpens luy rendent trente ſeptiers de bled tous frais faicts, & qu'il aura ſoixante eſcus de ce bled, il ne trouuera pas qu'il l'aye achetté trop cher, l'ayant au denier ſeize, deſpuis, le boulenger qui luy viendra marchander ſon bled penſera l'acheter cheremét en dónant deux eſcus de ce

qu'il auoit anciennement pour dix ſouls, mais quand il verra qu'il reçoit vn ſou du pain qu'il vendoit vn denier, il trouuera qu'ils'y peut ſauuer. Le maſſon en apres qui viendra pour ce pain, le trouuera bien cher à vn ſou, luy qui l'auoit iadis pour vn denier, mais quand il verra qu'au lieu de ſix deniers qu'anciennement il auoit pour le trauail d'vn iour, il touche maintenant douze ſouls, il trouuera qu'il n'y a rien de perdu.

Tellement que tout conté & rabbatu la quantité d'argent qu'on donne maintenant de tout ce qu'on achette plus que on ne faiſoit il y a deux cens ans n'a cauſé qu'vne cherté imaginaire, & non pas reelle,

contre l'opinion du Vulgaire, & du docte Bodin qui s'eſt meſpris en cecy, ou pour parler plus modeſtement d'vn ſi grand perſonnage, qui a trop licentieuſement abuſé du nom de cherté la fondant ſur la quantité & non ſur la qualité de l'or, & de l'argent à proportion du prix que l'abondance ou la rareté leur donne en l'eſtime des hommes.

Ceſte quantité neantmoins qui ſemble auoir renchery toutes choſes à porté du dommage aux mineurs à qui les ayeuls, & biſayeuls auoient laiſſé des rentes conſtituées en bled pour la nourriture de leur famille: car les debiteurs s'eſtimans lezés, ne payent plus qu'en argent ſuiuant les Arreſts dõnez en leur faueur que l'on peut veoir [illegible] le

Iuriſconſulte du Moulin, non au denier dix comme eſtoyent les rentes auant l'an mil cinq cents, mais au denier ſeize ou vingt, & ce encore a raiſon de la ſomme conſtituée, non pas du prix du bled d'a preſent.

Les Iuges eſtimans les contracts vſuraires, comme ils ſont veritablement qui doublent le ſort principal en trois ou quatre ans, comme ils ſeroient indubitablement, s'il falloit payer ceſte rente en telle quantité de grain que iadis, ou en autant d'argent comme il vaut a preſent. Ainſi celuy qui auoit tous les ans vingt ſeptiers de bled pour la conſtitution de cent eſcus lors que le bled ne valloit que

dix ſouls, qui reuenoit a vingt ſouls de noſtre monnoye, n'en aura maintenant que quatre ſeptiers, ou huict eſcus en argent. Ainſi le debiteur gaigne ce que le creancier à perdu.

Mais l'affoibliſſement des monnoyes n'eſt pas moins preiudiciable aux meſmes rentes payées en argent. Car les terres qui donnoient cent ſouls de menus cens, du temps de Sainct Louys qui valloient trente liures de noſtre monnoye, n'en payent maintenant que la ſixieſme partie. Les gages encore des officiers de Iuſtice ſe ſont de beaucoup amoindris en ceſte façon. Car les cinq cents liures qui leur

furent ordonnées anciennement eſtoient des francs d'or qui valloient quatre liures des noſtres; tellement qu'ils tiroient a raiſon de deux mille francs par an, qui eſtoient honneſtement pour lors qu'il faiſoit ſi bon viure, & qu'on n'alloit en carroſſe, ny en houſſe, & qu'on ne portoit ſouſtane de ſatin, ou de damas, ny chappeau de caſtor. Auſſi ne prenoient ils rien pour leurs vacations, mais quelques boëtes de dragée qu'on appelloit eſpices données de courtoiſe en faiſoit la raiſon. Maintenant qu'ils n'ont que le quart de ce qui leur fut anciennement ordonné, ayant auec cela ſi cherement achetté leurs eſtats qui ne ſe vendoient pas alors, ils ne ſçauroient s'en-

tretenir seulement d'habits pour les gages qu'ils tirent de leurs estats. Le mesme en puis-ie dire des obits, & autres pies fondations laissées en argent, qui ne peuuent quasi maintenant payer la cire qu'on y brusle.

Les lecteurs Royaux, & les Professeurs des colleges se ressentent encore de ce mal par la perte de la moitié de leurs gages. Car ce qu'ils auoient seulement soubs le Roy François premier estoit plus que suffisant de les entretenir honorablemét; maintenant c'est bien tout si des mesmes gages diminuez en valeur, ils en peuuent viure tellement quellement

Et voila ma propositió qu'aucuns estiment paradoxique, tel-

lement aueree & prouuee par tant de raiſons & d'authoritez, que c'eſt vne opiniaſtreté de ne vouloir démordre de la premiere, & vne ignorance affectée en ceux qui ne veulent comprendre qu'vne choſe n'eſt pas abſoluement plus chere pour laquelle il faut donner plus d'argent. Cela ſeroit bon ſi la meſme quantité d'or & d'argent eſtoit autant priſee pour le iourd'huy qu'elle eſtoit en ces temps qu'il y en auoit fort peu. Mais ayant rauallé de prix en l'eſtime des hommes, on ne peut dire à bon droict qu'on priſe dauantage les choſes pour en donner plus d'argent: attendu que nous auons dit cy deſſus, que les choſes qui n'ont en eſtime que pour leur rare, comme eſt l'or & l'ar-

gent entre les metaux, diminuent de leur valeur à meſure qu'elles croiſſent en nombre & quantité. Si quatre eſcus donc ne ſont pas maintenant plus priſez qu'eſtoit lors vn eſcu; il n'y a point de doute que ce que nous achettons pour le iourd'huy quatre eſcus . n'eſt pas vendu plus cher, que lors qu'on ne l'achettoit qu'vn eſcu.

Voulez-vous que ie vous die d'où prouient la cherté, c'eſt de la diſette des choſes neceſſaires, quand les annees manquent, & ne rendent à beaucoup pres ce qu'elles ont accouſtumé, c'eſt lors que les denrees viennent a proprement rencherir. Car eſtans en beaucoup moindre quantité vne année que l'autre, ſans qu'il y ait plus d'argent du-

rant ceſte diſette, il eſt bien raiſonnable qu'on y en employe auſſi d'auantage. Mais quand les biens foiſonent auec telle abondance que les années ne doiuent rien a celles du temps paſſé, pourquoy dirons nous qu'ils ont renchery, parce que nous en donnós plus d'argent ? Car cherté comme nous auons dict, ſignifie diſette, & ne prouient que du manquement de ce que nous auions accouſtumé d'auoir en plus grá-de abondance. Que ſi l'heritage que m'ont laiſſé mes deuanciers de temps immemorial, ne me dóne pas plus de reuenu maintenant qu'il faiſoit a eux, il y a deux cens ans: c'eſt à dire, que les chãps ne me rapportent point d'auantag, ie ne me dois pas eſtimer plus ... he pour les affermer cinq cens

cés escus auiourd'huy, lesquels ils n'affermoient possible qu'à cent: car ie ne fay pas plus auec cinq cés escus, qu'ils faisoiét pour lors auec cent: d'où vient que ie n'ay pas occasion de les priser d'auantage qu'ils estimoient les leurs en ce temps-là, ny d'appeller plus cher ce que i'achette auec ceſt argent: car mon terroir me la produit & multiplié par le moyen des fruicts qu'il m'a rendu, sans en auoir pour cela rapporté plus que de l'ordinaire. D'où l'on peut voir clairement que ceſte abondance d'or & d'argent que nous voyons maintenant espandu par toute l'Europe, a faict quelque changement aux ventes & achets, mais il n'a pas faict que rien ey aye renchery pour cela; il a seulement augmenté le luxe par la

quantité des dorures, & de la vaiſſelle d'argent.

Or ceſte grande abondance de ces deux metaux precieux augmente & diminuë, ſuiuãt le cours du temps. Les Lacedemoniens ayãs voüé vne ſtatuë d'or à Apollon Amyclean, ne ſceurent iamais trouuer en toute la Grece aſſez d'or pour la faire, mais furent contrains de l'aller achetter en Lydie. Et Hieron Roy de Sicile ne ſçeut iamais trouuer en toute l'Italie aſſez d'or pour en faire vne table maſſiue qu'il vouloit offrir au temple de Delfes, & feut demeuré court ſans vn citoyen de Corinthe, qui luy fournit le ſurplus de ce qu'il luy manquoit. Mais deſpuis que la Grece eut [illegible] l'Aſie ſous le grand Alexandre, & Rome ſous Luculle,

l'or vint à tel meſpris, qu'on l'employoit à receuoir les excremens du corps, dequoy ſe pleint Martial en vn certain Epigramme. Deſpuis le rauage des Gots il s'eſtoit fait fort rare, iuſqu'à ce que l'abondance en eſt retournee à la deſcouuerte des Indes Occidentales, faicte par les Eſpagnols, qui fut l'an 1495. Mais les grands threſors d'Atapalipa Roy de Cuſco, qui premierement enrichirent l'Eſpagne, n'y furent apportez qu'en l'an 1533. Et douze ans apres qui fut 1545. ſe deſcouurirẽt les mines de Potoſi, & de Guayna au Perou, où l'on a trouué quatre veines d'argent, dont le filon eſt en aucuns endroits large de ſix pieds. L'vne qui s'appelle la riche, à 78. rameaux, qui s'estendent bien au long & au large, &

que l'on n'a ſçeu encore eſpuiſer iuſqu'a maintenant. C'eſt ceſt argent dont la flotte d'Eſpagne ſe charge apres l'auoir purgé, & le porte à Seuille tous les ans en telle quantité que dans les premiers trente & huict ans, c'eſt à dire, iuſqu'à l'an 1583. le dro'ct du Roy, qui n'eſt que le quint, ſe monta cent & vnze millions de poids, le poids valant treze reales, qui font vn eſcu d'or, comme il ſe voit dans la recepte de la chambre des Indes. Adiouſtez à ce nombre les autres quatre quarts des particuliers, & vous trouuerez qu'en Eſpagne ſont entrez dans trente huict ans ſeulemẽt cinq cens cinquãte cinq millons d'or en argẽt. Deſpuis l'an huictante trois iuſqu'à maintenant, qui font trente ſix annees. La flotte aura faict

trente ſix voyages, chaſcune valant au Roy vn million d'or & demy pour ſa part, qui font ſept millions & demy qu'elle doit porter chaſque fois, dont i'infere qu'en ces trente ſix ans elle en aura porte 270. millions, leſquels ioincts aux autres cinq cens cinquante cinq feront huict cens vingt-cinq millions, auſquels il faut adiouſter l'or que les riches mines de Malaca, qu'aucuns eſtiment eſtre la doree Cherſonneſe des anciés, ou celles de Soffala en Ethiopie, d'où l'on croit que le Roy Salomon tiroit ceſte grande quantité d'or d'Ofir, ont produit deſpuis le temps que les Portugais les poſſedent, deſquels deux lieux on faict eſtat que l'Eſpagne ait annuellement tiré plus d'vn million il y a pres de cent ans.

Tellement que l'on pourroit dire que deſpuis cent ans ſont entrez en l'Europe par la porte de l'Eſpagne ou de Portugal, plus de neuf cens millions d'or, tant en argent qu'en or, lequel s'eſt eſpandu par toutes les Prouinces, plus ou moins, ſuyuant que le trafic ou l'induſtrie des peuples y en a peu attirer. La France de ſa part a deux cordes, ou pour mieux dire, deux Aimans pour en attirer deuers ſoy, comme elle faict tous les ans, aſçauoir, les bleds que les Eſpagnols viennent charger à noz haures tant de l'Ocean que de la mer Mediterranee, & les toiles & chanure pour les voiles, & le cordage des flottes, qui s'armẽt à Lyſbonne & à Seuille, outre cela elle en a deux autres qui ſont les vins & ſel, pour en attirer l'ar-

gent de ſes autres voiſins, comme eſt l'Angleterre & la Flandre, ſans conter le paſtel du Languedoc, qui a donné beaucoup d'argent eſtranger à la France.

Or ceſte creuë s'eſt manifeſtement veuë de temps en tẽps augmenter & groſſir en France par la melioration des finances du Roy qui ſont touſiours allees en augmentant. Charles cinquieſme ne tiroit que trois cens mille liures pour toutes charges. Son ſucceſſeur monta à quatre cens cinquãte mille. Charles VII. l'annee qu'il mourut, leua contant les charges & le domaine, dix-ſept cens mille liures. Louys XI. tiroit de la Frãce quatre millions de liures, Louys XII. vint à vn million & demy d'or. Sous François premier ſe leuoit vn peu plus de trois millions:

Six millions ſous Henry ſecond. Charles IX. monta iuſqu'à ſept: Henry troiſieſme arriua iuſqu'à dix. Le feu Roy n'en leuoit pas moins de vnze, & l'on eſt arriué quelquesfois iuſqu'à douze, voire iuſques à quatorze. Et tout cela prouient de ce que nouueaux lingots d'or & d'argent viennent touſiours en lumiere de deſſous terre, leſquels eſtans comme ſemez de ſurcroit par tout le Royaume, font qu'on les recueille en plus grande abondance, & que le reuenu du Roy en augmente. Ce que ne pouuans penetrer beaucoup de gens de parmy le monde, eſtiment que le peuple ſoit maintenant plus foulé par ce qu'on impoſe à preſent plus d'argent qu'on ne faiſoit ſoubs ces autres R[illegible] ſous leſquels les tail-

les & les ſubſides ſe montoient ſi peu. Mais ils ne voyent pas que les impoſts n'ont pas augmenté pour cela, & que le peuple n'en eſt pas plus greué pour en dóner plus d'argent. Il eſt auſſi aiſé au payſan de donner maintenant deux eſcus pour ſa quarte portion cóme alors vn teſton : car il n'eſt pas beſoin d'aller querir ceſt argent aux Indes, mais vn chaſcun le faict ſur le champ, en vendant quelque ſac de bled. Or auſſi biẽ falloit-il anciennement ſe desfaire d'vn ſeptier de bled pour auoir vn teſton, comme on faict auiourd'huy pour auoir deux eſcus. On n'eſt donc pas plus foulé maintenant qu'on pouuoit eſtre alors, ny le Royaume auec ce peu d'argẽt n'en eſtoit pas moins riche : car on ſoldoyoit autant ou

plus grand nombre de gens de guerre que l'on fait à preſent, le ſoldat s'eſtimant bien gagé quād il tiroit demy eſcu le mois, qui eſtoit vn ſou le iour, auec lequel il faiſoit auſſi bonne chere, ou peut eſtre meilleure qu'on ne faict maintenant auec dix. Et ſi la choſe vous ſemble eſtrange, conſiderez ie vous prie qu'encores à preſent en Suede Royaume qui n'eſt guiere pecunieux, le ſoldat n'a que cinq marques le mois, qui font enuiron trente huict ſols de noſtre monnoye, & les Capitaines ne tirēt que trois dalles & demy, qui ne valent guiere plus de huict liures.

Et ie ne doute nullemeut qu'auec le temps ceſte quantité d'or & d'argent ne vienne à ſe diminuer en telle façon, que les cho-

ſes ſeront reduictes en ce premier eſtat, auquel on les eſtimoit eſtre à beaucoup meilleur prix qu'on ne faict maintenant: Car les mines de Potoſi ne dureront pas touſiours, & faut neceſſairement croire que ces veines & filons prendront quelque fin, tellement que n'en venant plus de ſurcroit, ceſte grande quantité qui roule maintenant à tas & à monceaux, s'eſuanoüira dans moins de temps qu'elle n'eſt venuë.

Mais comme eſt il poſſible, dira quelqu'vn, que l'or & l'argẽt que nous auons dit eſtre incorruptibles, ſe puiſſent perdre & conſumer par le temps? Mais cõme eſt il poſſible, luy reſpondray-ie, que celuy qui eſtoit au mon[illegible] il y a deux ou trois mille ans, ſe ſoit

perdu. Car où ſont maintenant les grands threſors du Roy Dauid qui montoient à cent mille talens d'or, qui valent ſix cens millions deſcus, à ſix mille eſcus le talent d'or, comme le met Vigenaire, & vn million de talens d'argent, qui font autres ſix cens millions d'eſcus, á ſix cens eſcus le talent, ſuyuant la proportion ancienne de l'or à l'argent qui eſtoit decuple, & m'eſtonne pourquoy Bodin n'a faict móter ceſte ſomme que ſix vingts mille eſcus, faiſant valoir par ce moyen le talét d'or ſix cens eſcus ſeulemét, qui en vaut ſix mille, & celuy d'argét ſoixante eſcus, qui en vaut ſix cés. Ceſte ſomme donc du Roy Dauid comprend douze cens millions d'eſcus, leſquels il laiſſa en or & en argent à ſon fils Salomó,

comme nous teſmoigne l'hiſtoire ſacree aux Paralipomenes. Que ſi vous trouuez la ſomme exceſſiue, & vouliez reduire les talens d'or à 600.eſcus, encore trouuerez-vous ſix cens ſoixante millions d'eſcus. Ou ſont encore ceux de Salomon, qui ſurmonterent de beaucoup ceux de ſon pere, & qui remplit ſa ville de Hieruſalem de tant d'or & d'argent tiré des mines de Soffala, ou de Malaca, ou comme aucuns eſtiment du Peru meſme, qui luy pouuoit auoir eſté cognu qu'il y en auoit autant comme de pierres. Ce qu'on pourroit prendre pour hyperbole, n'eſtoit qu'au meſme lieu de l'hiſtoire des Rois, il eſt dit qu'on ne faiſoit nul eſtat de l'argent, & qu'il n'auoit aucun prix. Ou ſont allez les de-

ſpouilles de ce ſuperbe temple, qui eſtoit non ſeulement doré, mais couuert de lames d'or dedans & dehors. Ou ſont les lingots de Seſoſtris Roy d'Egypte qui en laiſſa pour plus de deux cens millions d'or: ou ceux du grand Cyrus de Perſe, aux coffres duquel on trouua trois cens millions d'eſcus en argent, & quarante & vn million en or. Ou ceux de Darius qui en auoit pour deux cens millions. Mais que diray-ie des grands threſors qu'auoit accumulé le Califfe de Baldac. Car Aiton Armenien raconte, qu'il ſeroit difficile de trouuer en tout le monde autant d'or & d'argent comme il s'en trouua dans ſon Palais, alors qu'il fut pris par Alam, Empereur des Tartares, lequel pour punir l'auarice

de ce miſerable qui de peur de toucher à ſes threſors, ne s'eſtoit mis en aucun deuoir de ſe mettre en deffence contre ſon ennemy, l'enferma dans vne chambre pleine d'or & de pierres precieuſes, ſans luy faire donner à manger, & ainſi le pauure Calife mourut de faim au milieu de ſes plus grandes richeſſes, où c'eſt fondu tout ceſt or, & tant d'autre que les hiſtoires nous teſmoignent auoir eſté d'autresfois en la puiſſance deshommes. Le Peru n'en a fourny encore en cent ans & plus, qu'il y a qu'on la trouue, la moitié ſeulement de ce que le ſeul Dauid en laiſſa au Roy Salomon. Ou eſt allé donc tout ceſt or, & ceſte ſi grande quantité d'argent; De dire que les [illegible] de l'Aſie, ſoit le Perſan-

Turc, qui occupe maintenant ſon Royaume, en ayent herité, & les poſſedent pour le iourd'huy, il n'y a point d'apparence: car en tout l'Empire du Turc, du Sophy, ny du grand Cam de Tartarie ne ſçauroient rouler deux cens millions d'or & d'argent.

Mais parlons ſeulement de l'Europe: car nous ſçauons mieux la quantité d'or & d'argẽt qui s'y peut à peu pres retrouuer. La France faict enuiron la douzieſme partie de l'Europe, & n'eſt pas des moins pecunieuſes, ſi ne penſe-ie pas qu'il ſe puiſſe treuuer en tout le Royaume ſeize millions d'or ou d'argent faict: car encore bien que le Roy les tire, ce n'eſt pas pourtant à la fois; mais à [illegible]re que l'eſpargne en reçoit [illegible] elle en diſtribue de l'autre

l'autre, reſſemblant à la mer qui rend tout autant d'eau, comme elle en reçoit des riuieres. Par ceſte ſupputation, donques il s'enſuiuroit qu'en toute l'Europe ne ſe trouueroient plus de deux cés millions d'or; ſoit en or ou en argent. Et neãtmoins ceſt or Tholoſain ſi fameux, & autant fatal à ceux qui le pillerent comme le cheual Seian à ſes maiſtres, c'eſt or dis-ie, qui eſtoit au threſor de l'oracle d'Apollon à Toloſe, au lieu ou eſt maintenant l'Egliſe de la Daurade, montoit ſuyuant Iuſtin, à la ſomme de 20. millions d'or, ſans conter l'argent, duquel il y auoit dix milliõs de marcs, qui valent deux cés milliõs de liures. Zonaras autheur Grec eſcrit que Baſile Empereur de Conſtãtinople auoit dãs ſes thre[illegible] ix

cens mille talens d'or, qui font ſuyuant Budee, ſix vingts millions d'eſcus. Sept ans auant la troiſieſme guerre Punique les Romains, comme teſmoigne Pline, auoient dans leur threſor public cent vingt-neuf milliós d'or, en or, ſans conter l'argent. Voila ſeulement en trois chefs pres de trois cens trente cinq millions tirez de trois ſeules Prouinces, & nous n'en ſçaurions trouuer deux cens millions en toute l'Europe, où eſt allé donc tout cela? Il faut neceſſairement dire que la plus grande partie s'eſt conſumee, ou à tout le moins perduë pour les hommes. Si vous me demandez comment ie vous diray qu'en quatre manieres l'or & l'argent s'en va peu à peu, ſe perd, & s'enarre hors mains.

La premiere eſt par les broderies, les gazes, les brocats & les autres toiles d'or & d'argent, auec tant de paſſemens, crepines, friſons, & canetilles, en quoy l'on ne ſçauroit eſtimer la quantité d'or & d'argent, que l'on y gaſte par tout le monde. Ie dis gaſter: car tout cela s'enuole en atomes, ſans qu'on en puiſſe recueillir du debris que bien petites reliques. A cecy i'adiouſte les dorures, nõ pas des Orfeures, mais celles qu'õ faict aux planchers, aux lambris, aux meubles, aux armes, aux friſes & moulures des cheminees & des tableaux; & ſur tout aux Egliſes és dorures des voutes, des piliers, des murailles, des autels, des chapelles, des images en boſſe & en relief, ou l'or n'eſt non plus eſpargné que le vernis ou le [illegible] deu,

principalement aux Egliſes d'Eſpagne où l'or reluit de tous coſtez. Combien penſez-vous qu'il s'en perde & conſume en tout ce que ie viens de nommer? ſans que iamais on en puiſſe rien retirer. On employe huict mille ſequins à dorer le Bucentore de Veniſe dedans & dehors, que l'on racle tant qu'on voudra, on n'en ſçauroit recueillir dix ſequins.

Or les anciens Romains ne l'eſpargnoient non plus, le perdans inutilement à des folles deſpences, comme Caligula qui faiſoit couurir de limaille d'or toute l'arene du Coliſee. Et Neron quel degaſt en fit-il à dorer ce grand Palais qu'il fit, dont les galeries eſtoient longues de demy lieuë, qu'on appelloit le Palais doré, à

cauſe que tout reluiſoit d'or au dedans. Suetone raconte que ſoixante mille liures de fin or, entrerent à la dorure du Capitole, qui font plus de ſept millions, que l'Empereur Veſpaſian y employa tout d'vn coup. Combien s'en eſt il encore perdu aux dorures des temples, qu'ils ne ſe contentoient pas de dorer au dedans, mais les couuroyent encore d'or, comme fit Agrippa le Pantheon, qu'on appelle maintenant la rotonde. Ce n'eſtoit donc ſans raiſon ſi le Poëte ſatyrique s'exclame.

Dicite Pontifices in templo quid facit aurum.

Voila donc vn grand trou par lequel vne bonne partie de l'or & de l'argent qui eſt parmy nous s'eſcoule & ſe diſſipe.

La ſeconde cauſe qui le fait diminuer & deſcroiſtre, non pas en ſa ſubſtance, mais bien en l'vſage & commerce des hommes, eſt la grande quantité de vaiſelle d'argent en laquelle on l'employe: car il n'y a Cõſeiller, Threſorier, Eueſque, ny Abbé, qui n'en vueille auoir ſon buffet, & vn ſeruice tout entier & complet, iuſqu'aux cuuettes, aux chenets, aux broches, aux haſtiers, aux pots marmites, & toute la batterie de cuiſine que l'on a veu d'argent en des maiſons particulieres, il n'y a ſi petit artiſan qui ne tache d'en auoir le baſſin, l'aiguiere, & la coupe, ou pour le moins la ſaliere, auec la demy douzaine de cuilliers. Mais que dirons-nous de l'argenterie des Princes & grands Seigneurs, & de tant de

vaſes, ſoit blanc, ſoit vermeil doré qui ſont chez les Orfeures, ie m'aſſeure que cinq cens charrettes ne ſçauroient enleuer toute la vaiſſelle d'argent qui eſt ſeulemẽt à Paris, & il n'en faudroit pas trois cens, pour enleuer l'or & l'argent monnoyé, qui eſt par tout le Royaume. Adiouſtez a cecy tant de chaiſnes d'or, tant de carquans, tant de demy ceints, de ceintures, d'anneaux, boutons, iazerans, & autres ſemblables parures faictes d'orfeurerie, auec les enchaſſeures de tant de pierreries aux enſeignes, colliers, bracelets, & autres manufactures, ſans conter les dorures des eſperons & des gardes d'eſpees, que l'on faict maintenãt toutes d'argent maſſif. Or combien que ce ſoit vne richeſſe pour les particuliers qui ont [illegible] grã-

de quantité d'argent mis en œuure: ſi eſt-il neantmoins inutile pour le commerce qui conſiſte à vendre & achetter auec de l'argent monnoyé, ne ſeruant non plus la vaiſſelle d'argent pour ceſt effect, que ſi elle eſtoit encore en la mine dedans ſa marchaſitte. Mais plus perdu beaucoup, ſans comparaiſon, eſt pour l'vſage & le commerce humain, l'or & l'argent qui eſt en grãdiſſime quantité dans les temples, reduit en vaſes ſacrez en calices, en chandeliers, en croix, en baſtons, en crucifix en lãpes, & ſur tout en chaſſes & reliquaires, à quoy certainement il eſt propre, & ne ſçauroit eſtre plus dignement employé.

Mais il y en a vne telle abondance dans la Chreſtienté, que ſi la neceſſité nous contreignoit de

nous en ſeruir en quelque iuſte guerre, cõme la charité qui couure toutes choſes, a fait d'autresfois deſcouurir l'Egliſe S. Denis, qui eſtoit couuerte d'argent, on pourroit ſouldoyer vne puiſſante armee contre le Turc, ou pour le chaſſer de l'Europe, ou pour la conqueſte du S. Sepulchre: Car les ſeules Egliſes de noſtre Dame de Lorette en Italie, de Monſerrat, de Guadalupe, & de S. Iaques de Galice, ſans y comprendre celles de Rome pourroiẽt d'effrayer à vn extreme beſoin deux cens mille hommes pour vn an.

La troiſieſme cauſe qui faict l'or & l'argent rare parmy le mõde eſt la reſerue que chaſcun tache d'en faire, le tenant enfermé dans les coffres, pour quelque bonne occaſion, laquelle ne ſe

preſentera peut eſtre iamais. Mais ſur tout les reſerues que font les Rois & les Princes d'vne partie de leur reuenu, appauuriſſent merueilleuſement vn Royaume. Et ſi cela venoit à continuer longuement, il n'y a point de doute que tout l'argent des particuliers ſeroit eſpuiſé dans quelques annees. Mais il ſuruient de temps en temps quelque gûerre ou eſtrangere, ou ciuille, qui faict ouurir ces magaſins, & reſpendre en vn an ce qui auoit eſté ramaſſé en dix. C'eſt bien vne grande commodité pour le Prince d'auoir ceſt amas, & reſerue d'or, & d'argent dans ſes coffres: car il a deuers ſoy le plus puiſſant nerf de l'eſtat, & la force aſſeuree pour diffendre ou pour attaquer, mais les particuliers priuez de l'vſage

de ces deniers, ne s'en reſſentent non plus que s'ils eſtoient dans la mine, & leur ſont tout autant inutiles, n'eſtoit qu'ils eſperent que le temps fera naiſtre quelque occaſion pour les relancer de leur fort, & les courir en foule pour en auoir quelque curee.

En ceſte façon repoſent en Italie ſans voir le Soleil plus de cinquante millions. On tient que dans la Zeque de Veniſe y ait plus de quinze millions, tant de la ſeigneurie que des particuliers, que l'on peut voir en des grands coffres de fer, & en vne chaiſne d'or de telle grandeur & groſſeur, qu'il n'eſt pas croyable ce qu'on dit qu'il faut d'hommes pour la porter. Ce threſor s'eſt accumulé peu à peu deſpuis quarante ans en ça qu'ils ont co[illegible]cé de

mettre cinq cens mille ducats tous les ans de reserue. Bien est vray que ces dernieres guerres contre les Scochs, l'Archiduc Ferdinand à present Empereur, & le Duc Dossone, auec ce qu'ils ont foncé pour le Duc de Sauoye contre les Espagnols, peut auoir faict quelque bresche à ce tas L'office de S. George à Genes a de long temps accumumulé vne grande quantité de deniers, il est vray qu'on en faict trafiquer vne bonne partie, comme font aussi les Luquois & les Florentins. Mais le grand Duc de Toscane a reputation d'en estre mieux fourny que Prince d'Italie: Car on tient que son pere trouua dans le thresor de son predecesseur plus de dix millions d'or, lesquels ny luy, ny ses successeurs n'ont eu occasion

de deſpendre extraordinairemẽt, mais bien pluſtoſt de les augmenter par le trafic; & le benefice de la paix, dont ils ioüiſſent il y a lõg temps. Alfonſe ſecond, Duc de Ferrare en auoit mis à part douze millions, qui n'ont fait que changer de maiſtre. Le Pape en peut auoir faict vne bonne prouiſion deſpuis quatorze ans qu'il regne, au moins s'il a eſté ſi bon meſnager que le Pape Sixte cinquieſme, qui laiſſa cinq millions d'or dãs le Chaſteau ſainct Ange dans cinq ans & demy qu'il veſcut en ſon Pontificat, encore qu'il euſt faict de treſ-grãdes deſpences en fonteines, Aqueducs, Obelicques, Palais, & Egliſes, qu'il a ou baſti de nouueau, ou paracheué de baſtir: ou comme Sixte quatrieſme, qui fit ac-

couſtumé de dire, que tant qu'il pourroit auoir du papier & de l'ancre, iamais argent ne luy manqueroit, & de faict on trouue que le Pape Iean XXII. laiſſa vingt & trois millions d'or apres ſa morr, qui ſemble eſtre beaucoup pour vn Pape. Le Roy d'Angleterre à preſent regnant, trouua quatre millions dans les coffres de la feu Royne Eliſabet, bien qu'elle euſt ſouſtenu le fais de pluſieurs guerres, tant dedans que dehors le Royaume. Et luy qui a iouy deſpuis d'vne profonde paix, en doit auoir accreu le nombre. Muley Xeq Roy de Fez & Maroc, eſtant pourſuiui par Muley Cidan ſe retira deuers le Roy d'Eſpagne il y a quelques annees auec ſon threſor qui eſtoit quaſi tout en or, & montant à dix ou douze millions

d'eſcus, que le Roy luy permit de mettre au chaſteau de Carmona en l'Andalouſie pour plus grande aſſeurance.

Mais que dirons nous du grād threſor qu'ōt accumulé les Ducs de Moſcouie, deſpuis vn ſi long temps qu'ils dominent vne ſi grande eſtenduë de païs. Philippe Perviſten euuoyé Ambaſſadeur de la part de l'Empereur Maximilien au grand Duc Iean troiſieſme, raconte que Baſile mit pour vne fois dans le chaſteau de Moſco trois cens charrettees d'or & d'argent. Le Roy de Suede amaſſe tout l'or & l'argent de ſon Royaume, & en deſpouilla ſes ſujets, pour en faire vn amas qui doit eſtre bien grand. Car il y a long temps qu'on met tous les ans ſix ou ſept cens mille talens en ter-

ùe. Le Roy de Dannemarc n'en doit auoir accumulé guiere moins, quand il ne deuroit mettre à part que la gabelle qu'il tire du deſtroit de Sont, par où faut que paſſent toutes les nauires de la ligne Hauſcatique, qui viennent chargees de bled de Riga, de Dauzich, de Lubec, & autres ports de la mer baltique, luy deuans vn eſcu pour voile, qui monte à vne ſomme incroyable, pour le grand nombre de vaiſſeaux qu'il y paſſe. Il ne faut icy mettre en ligne de conte le threſor de l'Empire; car les continuelles guerres d'Hongrie & Tranſyluanie, pour ne dire rien des modernes contre les proteſtans, ne permettent de rien eſpargner.

Mais ſine pourrois-ie dire du grand

grand Turc, qui ſeroit pour auoir des grands monceaux d'or & d'argent, s'il n'eſtoit forcé de les eſpuiſer aux expeditions contre le Perſan, auſquelles ſon reuenu ne pouuant ſuffire la plus part du temps, il eſt contraint d'affoiblir la monnoye, & augmenter le prix des Sultanins, ce qui fit il n'y a guiere, mutiner de telle façon les Ianiſſaires, qu'ils mirent le feu à Conſtantinople, & donnerent vne bien chaude allarme au grand Seigneur. Mais auſſi d'ailleurs les Bachas ont des grands threſors qu'ils tiennent cachez, de peur que le grand Seigneur le ſçachant ne leur face mettre ſus quelque vannie pour en auoir la confiſcation. Naſuf grand viſir qu'Acmet premier du nom fit eſtrangler par le Buſ[illegible] ſa

il y a cinq ou ſix ans, laiſſa huict cens mille ſequins tous faicts, auec vn boiſſeau de Diamans bruts. Mais les Sultanes ſont de vrayes harpies qui entaſſent autant d'or dans leurs coffres, comme les Griffons des Arimaſpes dedans leurs nids. Combien en deuoit auoir amaſſé la ſœur de Selim ſecond, puis qu'elle auoit de rente iournalliere deux mille cinq cens Sultains, qui font douze cens ſeize mille ſix cés ſoixante & ſix eſcus tous les ans, de laquelle ſomme elle ne deſpendoit quaſi rien eſtant deffrayée par les cótinuels preſens qu'on luy faiſoit.

Il n'y a Prince qui peut faire de plus grandes reſerues que le Roy d'Eſpagne, tant à cauſe de l'or des Indes, que des grands apports [illegible]ats; mais à peine cela

peut-il fournir pour deffrayer les flottes, & entretenir tant de garniſons qu'il a d'vn coſté & d'autre. Tellement que la mise eſgalle, ou paſſe bien ſouuent la Recepte.

Pour le regard de la France, elle ne ſçait nullement que c'eſt que reſerue s'eſtimant bien heureuſe quand il n'eſt deu rien au bout de l'annee, & qu'on n'anticipe ſur les quartiers. On auoit bien commencé de faire quelque eſpargne il y a douze ou quinze ans en mettant tous les ans demy million dedans la Baſtille, mais cela n'a guiere duré, & ce qui y eſtoit n'y a pas long temps ſeiourné. Encore eſt-ce bien aſſez meſnagé que l'on aye payé vne bonne partie des debtes que le Roy Henry ſecond a la-

tans à vingt & ſix millions. Et neantmoins ſon Pere François premier, apres auoir ſouſtenu la deſpence de tant de guerres, tant dedãs que dehors le Royaume, & auoir payé contant deux milliõs d'or en or pour ſa rençon, laiſſa dix-ſept cens mille eſcus dans l'Eſpargne, bien qu'il ne tiraſt de la France que la moitié de ce que ſon fils en tira deſpuis.

I'eſpere que noſtre Roy moyennant la faueur de la paix, & la ſage conduite de celuy a qui pour ſes vertus & merites il a voulu donner la ſurintendance de ſes finances, les meſnagera de telle façon qu'en quelque ſaiſon qu'on l'attaque, il aura touſiours des armes en ſon arſenat, & de l'argent tout preſt en ſon Eſpar- [illegible] ſe faire redouter à ſes

ennemis, n'embitionnant pas moins, outre le titre de IVSTE, qui luy eſt deſia tout acquis, la gloire d'eſtre appellé du nom de c'eſt autre Louys XII. qui pour auoir laiſſé la France pleine d'or & d'argent, fut communement appellé le Pere du peuple.

Or ceſt argent de reſerue que l'on met au threſor, deuroit eſtre tellement ſacré, qu'on n'y oſaſt toucher qu'a vne grande extremité, comme eſtoit celuy que les Romains appelloient *Sanctius ærarium.*, auquel il n'eſtoit permis de toucher qu'en vn ſeul cas, à ſçauoir, lors qu'ils ſeroient attaquez des Gaulois. En quoy i'approuue l'inuention du ſieur de Nouïent du temps du Roy Charles ſixieſme, lequel ayant la charge des finances, fit mettre tout

l'or qui eſtoit à l'eſpargne en lingots, ayant encore deliberé de les ietter en fonte, & les conuertir en vn Cerf, pour modelle duquel il auoit faict faire ce Cerf doré qui eſtoit en la grand' ſale du Palais auant qu'elle bruſlat, afin d'oſter le moyen à ce ieune Prince liberal de ſa nature, de diſſiper prodigalement ſes moyens: combien que quelques vns diſent ce Cerf auoir eſté faict en memoire de ceſt agreable ſonge qui meut le Roy à l'entrepriſe de la guerre de Flandre, auec vne heureuſe iſſuë. Ainſi les Romains tenoient la part de leur or en forme de briques ou tuiles, comme nous colligeons de Pline, qui dit que Iule Ceſar tira du threſor vingt & ſix mille de telles tuilles d'or. Nous liſons

qu'vn certain Roy d'Angleterre tenoit tout l'or, & l'argent, qu'il auoit en forme de buches, menaçant de battre à coups de cottrets tous ceux qui entreprendroyent contre luy. C'eſt le bruit cómun d'Italie qu'en la maiſon d'Eſté ſont les douze Apoſtres en or de la grandeur ordinaire d'vn homme. Il n'y a point de doute ſi cela eſt, que la forme n'aye conſerué la matiere, qui n'auroit pas duré iuſqu'à maintenant ſous les ordinaires eſpeces de la monnoye courante. Bien eſt vray que la neceſſité met tout en beſoigne, & que la faim de l'or ne pardóne pas aux autels, puis que l'on ne faict point de difficulté de coupper meſmes les bras des Saincts, quád ils ſont d'or & d'argent, comme on fit à ce[illegible] &

fameux Crucifix d'or massif que l'on dit auoir esté du temps des derniers troubles à S. Denys. Or assemblés maintenãt tout en blot, à sçauoir l'or des clinquans, des brocats, des dorures & broderies, toute la vaisselle & autres manufactures d'argent, qui sont aux maisons particulieres, & dans les Eglises, auec tous ces thresors que les Roys & les Princes tiennent serrez dans les coffres de leur espargne, & vous trouuerez que l'or & l'argent monnoyé qui court parmy les hommes, pour la commodite du cómerce, n'en faict pas la dixiesme partie: Ce qui le fait plus rare qu'il ne seroit autrement, non seulement en Europe, mais encore par tout le monde: car le Persan, le Tartare, & autres Roys, tant de l'Asie,

que de l'Affrique ſont plus ſoigneux encore de les amonceler en leurs magaſins, que nous ne faiſons par deça.

On tient que le grand Negus autrement dit le Preſtre-jan, a vn monde d'or & d'argent, amaſſé deſpuis pluſieurs ſiecles dans la fortereſſe du mont Amara, tant par ſes deuanciers, que par l'induſtrie qu'il vſe à l'augmenter, en tirãt à ſoy tout ce qu'il s'en trouue de faict ou nó faict en tous ſes Royaumes, où ſes ſujets ſont cótrains de faire courir parmy eux des grains de ſel, cóme i'ay deſia dit cy deuant. Or ce que ie viens de dire des richeſſes de ce grand Roy des Abyſſins, ſe peut verifier par les offres qu'il fit au Roy de Portugal, promettant de l'aſſiſter contre le Turc de mille fo-

dragmes d'or, qui font cent millions d'escus. Ce qu'il peut faire sans s'incommoder, ny desgarnir de beaucoup son espargne: attendu qu'il y a vn fort long tẽps que l'on y met tous les ans trois millions de reserue. Le mesme faict encore le grand Cam de Tartarie, ne laissant aux siẽs pour toute richesse que leur monnoye de carton, ou bien des coquilles. Tellement que l'on faict estat qu'il aye des thresors inestimables dans Taindu, ou dans Cambalu. Le Roy de Narsinga tire douze millions d'or de ses estats, desquels il en met en reserue trois millions tous les ans: quel thresor doit-il auoir en reserue pour le iourd'huy, si ses predecesseurs ont fait comme luy.

Les Relations de la Chine nous

font foy que ce Roy tire de ſes pays ſix vingts millions tous les ans: Ce qu'on ne doit trouuer eſtrange, ſi l'on conſidere que ſon Royaume eſt dix fois plus grand que la France, & qu'il ne laiſſe guiere à ſes ſujets que le veſtir & le viure quotidien. Il ne laiſſe neantmoins à ce qu'on dit, d'en deſpẽdre pres de trois quarts tant pour ſa famille, que pour l'entretien de la milice diſperſee en quatre cens gros bourgs au nombre de quatre cens mille, mettant donc en reſerue le quart de ſon reuenu, qui ſont trente millions, il aura ſeulement en dix ans trois cens millions, & s'il y a cent ans que les Roys de la Chine font ceſte eſpargne, à combien montera tout cela, & quelles monoyes d'or & d'argent doit il auoir dans ſes

Mais quelle prouiſion en deuoit auoir le Roy de Cambaïa, puiſqu'allát contre l'Idalcan auec vne armee de ſept cent mille cóbattans ſi nous croyons à Pierre Maffee en ſon hiſtoire de l'Inde Orientale, il faiſoit conduire cinq cens tonneaux d'or & d'argent, qu'il auoit pris de ſon threſor, pour payer ceſte grande armee. Il ne ſe faut donc pas eſtonner ſi le grand Mogor qui le deffit, & qui s'eſt reueſtu de toutes les deſpouilles non ſeulement de ce Roy, mais de la plus part de l'Inde tant deça que delà le Gange, ſe faict ſeruir à chaſque repas de quatre vingts plats d'or, dans leſquels il ne mange iamais qu'vne fois. D'où l'on peut colliger la grande quantité qu'il en doit auoir. Voila la troiſieſme cauſe

qui rend l'or & l'argent moins frequent parmy le cómerce des hommes.

Mais la quatrieſme & derniere cauſe faict bien encore pis : car elle le faict entierement diſparoiſtre pour en priuer les humains, ou à iamais, ou pour vn long tẽps. Ce ſont les pertes qui arriuent ſouuent, ou par les naufrages, ou par l'occultation des threſors que l'auarice, ou la crainte de les perdre enfoüit & enſeuelit dedans terre, pour leur faire tenir priſon perpetuelle. Par les naufrages on ne ſçauroit dire la quantité d'or & d'argent que la mer a englouty deſpuis qu'on a commencé de faire rouler les vaiſſeaux ſur ſes ondes, d'où les poëtes auroient autant de ſujet de faire le tridẽt de Neptune doré, comme ils font le Sceptre de Pluto[illegible]

pine. Pour moy ie ne voudroy point d'autre mine ſi la mer tariſſoit, que fouiller dans ſon lict, ou ſans doute ſe trouueroiét de plus grands threſors que ſous terre: Car il n'eſt annee qu'en plus de cent endroicts la mer ne prenne le tribut de quelque naufrage, pour laquelle enrichir le pyrate qui aura eſcumé fort long temps par les coſtes, & ſur les deſtroits, à la fin luy rendra dans vne heure tout l'amas qu'il auoit faict en vingt ans. L'argent qui deſcend par la grand riuiere de Plata n'arriue pas tout à Seuille: la mer y prend ſes droicts bien ſouuent, ſoit par la tempeſte, ſoit par l'effort des Corſaires: car les conducteurs de la flotte s'obligent par ſerment au cas qu'ils ſoyent les [illegible] de mettre le feu aux

poudres, & ſe faire griller, ou biẽ troüer les nauires, & les faire couler à fons, pluſtoſt que de permettre qu'autres s'en puiſſent preualoir que leur Prince.

Mais ce n'eſt rien au prix des grands threſors qui ſont cachez ſous terre, deſquels il y a vn ſi grand nombre par tout le mõde, & qui empeſchent que nous ne ſoyons ſi riches comme nous deurions eſtre: attendu que ſans eux nous aurions tout l'or des anciens & le noſtre. Ceſte generale perte arriue de temps en temps par la deſolation de tout vn païs, qui aura eſté cõquis de nouueau. Combien d'or & d'argent penſez-vous que l'on enſeuelit dans les caues & jardins de Conſtantinople, le iour qu'elle fut priſe par Mahemet ſecond? Comb[illegible]-

core en fut-il caché par toutes les autres villes de la Grece, ſi riches & ſi opulentes, dont les vaincus & les victorieux en demeurerent fruſtrez. Ceux-là pour auoir eſté maſſacrez ou bannis tout a faict, ceux-cy pour ne les ſçauoir deſcouurir. Combien en fut-il caché à Rome où tout l'Vniuers auoit deſchargé ſes plus precieuſes deſpouilles, à la venuë des Gots, qui à guiſe d'vne creuë d'eau inonderent toute l'Italie, ſaccageãs les villes. & exterminans tous les habitans, pour s'y habituer eux-meſmes. Quelle quantité d'or & d'argent demeure ecclipſee ſous les maſures de tant de ruines & embraſemens qu'ils ont faict par toute l'Europe?

Nous liſons que lors qu'Attila R[illegible] les Huns, qui ſe faiſoit nommer

nommer le fleau de Dieu, rauagea la grande & floriſſante ville d'Aquilee, des ruines de laquelle fut baſtie Veniſe; que les plus riches de tout ce païs ſe retirerent à Treuiſe ſur les lagunes du goulfe Adriatique, & qu'ils apporterent quant & eux ce qu'ils auoiét de plus precieux pour le ſauuer en ceſte ville, qui eſtoit alors des plus fortes: mais les barbares ayans encore donné iuſqu'a là, prirent la ville, & tuerent tout ce qui s'y trouua, ſans auoir neantmoins beaucoup profité du pillage: Car les habitans auoient jetté l'or, l'argent, & tous leurs ioyaux dans vn puits, qu'ils auoient comblé &
tellement co
ſtige n'en ap
fut l'orage du
ame viuante n

ſcouurir ce threſor; le bruit ſeulement, & la renommee à qui rien ne peut eſtre caché, en a tranſmis le rapport, auec la creance qu'il y a vne infinité de richeſſes dedãs ce puits, lequel on a cherché deſpuis, & continuë-on de chercher encore auiourd'huy, auec telle aſſeurance qu'il y eſt, que lors que l'on vend vn arpẽt de terre à Treuiſe, le vendeur cedant tous les droicts qu'il auoit, ſe reſerue neãtmoins le droict du puits, le notaire n'oubliant iamais ceſte clauſe, *Saluo iure putei*, comme s'il vouloit dire, que ſi parauanture le puits dont eſt queſtion venoit à ſe deſcouurir, dans ſon champ, il ne [illegible] auoir vendu le [illegible]uera.

[illegible] ſemblables ou [illegible] threſors y a-il

eſpendus çà & là par le monde, cachez bien auant deſſous terre, ſoit en mónoye tant anciéne què moderne, ſoit en maſſe, ou manufacture, cóme eſtoit la table d'or maſſif, autour de laquelle eſtoiét l'Empereur, ſa femme & ſes enfans en leur grandeur ordinaire, le tout auſſi d'or maſſif qui fut trouuee en Poictou l'an 1195. du temps du Roy Philippe Dieudonné, & qui cauſa la mort du Roy d'Angleterre, ou comme celuy qui fut mis dans le ſepulchre d'Attila, pour lequel baſtir on fit deſtourner le Po, au fonds duquel on enſeuelit ce grand Roy auec vne infinité d'or, d'argent de pierrerie, co
donné, & pou
mais l'auarice
dront apres, on

uiere par ſon lict naturel. Ce que vous ne trouuerez pas eſtrange, ſi vous conſiderez que c'eſtoit la couſtume ancienne des Rois de Leuát, laquelle dure encore pour le iourd'huy de mettre des threſors dedans leurs ſepulchres. Ioſephe raconte qu'au temps d'Antiochus fils de Demetrius Hircan grand Preſtre de Hieruſalem, ouurit le Sepulchre du Roy Dauid, d'où il tira trois mille talens, qui font dix & huict cens mille eſcus, pour deliurer la ville de Hieruſalem qui eſtoit aſſiegee. De quoy ſe reſouuenant, Herode quelque temps apres voulut al-

ſouiller dans le meſme ſepul-

mudaine flamme

ns ſous-terrains,

.e & les habille-

.nt auec ceſt af-

front. De meſme trouuons-nous que Darius fut trompé, ayant faict ouurir le tombeau de Semiramis, inuité par vne inſcription qui promettoit de grandiſſimes threſors à celuy qui les chercheroit: mais au fons il en trouua vne autre qui luy reprochoit ſon auarice, comme raconte Herodote. Les Rois des Indes ne ſe cótentent pas de faire enſeuelir quant & eux grand quantité d'or & d'argent, mais ſe fourniſſent encore de viures, & prennent des lettres de change pour l'autre monde que leur baillent les bouzes. Par là dóc on peut voir qu'on auoit accouſtumé [illegible]
threſors de[illegible]
que les loix [illegible]
de ſi grieues [illegible]
d'iceux, ſi l'eſp[illegible]

d'y butiner quelque choſe, n'y euſt attiré les voleurs. Or ces threſors ſe retrouuent quelque fois par hazard, ou dãs les fondemés, ou en labourant dans les champs, comme fut celuy qui fut retrouué en l'Appouille du temps du Roy Robert, vn laboureur ayant deſcouuert vne ſtatuë de marbre dreſſee ſur vn perron, auec vn eſcriteau qui diſoit qu'aux Calẽdes de May, au leuer du Soleil elle auroit la teſte d'or. Ce qu'eſtant interpreté par vn Sarraſin, on attendit le premier iour de May, & la où l'ombre de la teſte de ceſte ſtatuë donna au leuer du Soleil, fut
r [illegible] é [illegible] iiſſant la terre vn
[illegible] d'or. Par ha-
ouué ce thre-
d Olaus Ar.
ie faict men-

tion qu'vn ſerpent deſcouurit à Frileue Roy de Dannemarc ſoubs vn grand arbre que ceſt animal auoit arraché en ſe debatãt pour auoir eſté bleſſé à mort par le Roy. Quelquesfois on les void en ſonge, comme il arriua à Gontran Roy d'Orleans fils de Clotaire, eſtant vn iour à la chaſſe: car s'eſtant endormy ſur les genoux d'vn ſien eſcuyer qu'il auoit auec luy, voicy vn petit animal, cõme vne bellette qui ſort de la bouche du Roy, lequel s'eſſayoit de paſſer vn petit ruiſſeau qu'il y auoit là contre, l'eſcuyer deſgainant ſon eſpee la mit ſur le ruiſſeau, ſur laquelle ayant paſſé l'animal, entra dans
montagne pr
tout incontin
la meſme eſp

bouche du Roy: lequel s'eſtant eſueillé raconta, comme il auoit ſongé en dormant qu'il auoit paſſé vne riuiere ſur vn pont de fer, & eſtoit entré dans vne cauerne, où il auoit trouué grand' quantité d'or. L'Eſcuyer luy ayant racõté ce qu'il auoit veu; on fit chercher en ce meſme lieu où eſtoit allé le petit animal, & furent trouuez de grãdiſſimes threſors, comme raconte Paul Diacre.

Paracelſe Alleman nomme quelques endroicts, où il dit y auoir des threſors cachez: Ie ne ſçay s'il vouloit ſe donner carriere pour ſe faire eſtimer, ou s'il l'auoit appris d'Agrippa, qui veut en le trouuer les erueaux mal foy au dire ont touſiours

apres à foüyr & creuſer, tantoſt aux caues, tantoſt aux baricaues, & autres lieux où ils penſent trouuer ces threſors, deſpendans le certain pour l'incertain, & l'aſſeuré pour le caſuel en ceſte longue & laborieuſe recherche. Les vns penſent les trouuer auec le triangle du couldrier, les autres ont recours aux charmes, pour coniurer les eſprits qui les gardent: car ils tiennent qu'a chaſque threſor preſide vn Demon gardien d'iceluy', & qui eſt merueilleuſement ſoigneux que perſonne ny touche, le reſeruant pour l'Antechriſt, comme on dit, qui doit par ce moyen ſe [illegible] Monarque de tout l'Vni
ture appelle
mons, & Par
ce qu'ils appar

de petits nains,& moleſtans merueilleuſement ceux qui trauaillét aux mines. Ils apparoiſſent encore ſouuent en forme de ſerpent, d'où vient que les anciens auoiét accouſtumé de grauer vn dragon ſur les lieux où repoſoient les threſors. Ce qui a donné occaſion aux poëtes de dire que les põmes d'or des Gorgones ou Heſperides & la toiſon de Colchos eſtoient gardees par des dragons.

Voila donc comme l'or & l'argent ſe perd au monde: mais voulez-vous ſçauoir encore comme vn Royaume s'en appauurit? c'eſt lors qu'il en ſort beaucoup, & en entre peu, comme il arriue à ceux

mines, ſont

rilité du ter-

nourrir, de

gent qu'ils ont

pour des alimens. Telle ſeroit l'Eſpagne ſans l'or des Indes: Car elle employe bien plus d'argent en bleds, qu'elle n'en retire de ſes laines. Telle ſeroit la ville de Gennes ſans le trafic, & l'induſtrie des habitans. Et bien que noſtre France aye, comme nous auons dit cy-deſſus deux grandes portes, par leſquelles l'argent des eſtrangers y entre, qui ſont les bleds & les vins. Il y en a pourtant d'autres par ou il ſort en telle abondance, que ie m'eſtonne comme il nous en demeure vn ſou: car il s'en va tous les ans plus de deux millions à Cóſtantinople, portés par les Marſillois. L'Italie nous en rauit pour l
les toiles d'or
quans, & paſſ
velours, les ſa

ſoye. La Cour de Rome nous en tire beaucoup par les Annates, bulles, & diſpences, qui montent à vn million d'or chaſqu'an l'vn pourtant l'autre, comme remarque l'autheur du ſecret des finances de France, ſans mettre en ligne de conte ce que les François qui vont voir l'Italie y portent tous les ans, n'en rapportans iamais que pour leur voyage. Mais ce n'eſt rien au prix des grandes pertes que nous auons faict tout à coup, & qui ont eſpuiſé la France par pluſieurs fois, ſans leſquelles nous aurions plus de cinquante millions d'or & d'argent que nous n'[illegible] point. L'vne a eſté

[illegible]uys, pour le-
[illegible]nt tirees huict
[illegible]e la France.
Roy Iean, qui

couſta trois millions d'or pour luy, & autant pour le reſte des priſonniers. La troiſieſme du temps du Roy François premier, pour lequel il fallut donner trois cens mulets chargez d'or. Tellement que voila plus de dix milliós d'or tirez de la France, & portez en Affrique, en Angleterre & en Eſpagne ; perte beaucoup plus grande que ſi les Rois en euſſent deſpendu dix fois autant en baſtimens, ou meſmes en choſes ſuperflues: car tout demeure touſiours dás le Royaume. Mais combien en ont deuoré les croiſades faictes en diuers temps ? Ie croy que la ſeule France a enrichi le Leuant de pl
de ſa part. C
elle laiſſé en
les huictieſm

cond, où nous auons tenu des armees de trente & quarante mille hómes l'eſpace de tant d'annees, pour leſquelles deffrayer ie m'aſſeure qu'on a faict paſſer au delà des monts plus de vingt millions d'or en diuerſes fois.

Par ces quatre raiſons que ie viens d'ammener, on peut voir clairement comme l'or & l'argẽt ſe perd de iour en iour, & ſe va diminuant en telle façon, que ſi nouuelles mines ne ſe deſcouurẽt, ou que quelque Alchimiſte ne rencontre l'Elixir, ou la fixation du Mercure, on le verra reduict à la meſme, ou poſſible plus grande rareté qui ait iamais eſté: car

le Guyana, à
ſpagnols, ne
long temps
iura encore

que les choſes ſeront reduites au meſme taux qu'elles eſtoient il y a cent ans, c'eſt à dire qu'elles couſteront moins d'argent, ſans qu'elles raualẽt pour cela de leur iuſte prix & valeur. Au contraire i'eſtime qu'elles viendront pluſtoſt à rẽcherir, pour l'eſtime que l'on fera de l'or & de l'argent en ceſte diſette. Comme ie tiẽs pour tout aſſeuré qu'vne partie d'icelles a pluſtoſt rauallé que monté de prix, à cauſe de l'abondance de ce metail. ce que l'on peut comprendre, meſurant à proportion chaſque choſe. Vous me direz que pour cinq eſcus on auoit iadis vingt ſeptiers de bled; mais vous ne di[illegible]
ceſt argent [illegible]
bled. Pour [illegible]
velours à v [illegible]

il estoit alors, il vous y falloit employer vingt septiers de bled, vous n'en despendrez pas maintenant plus de quinze qui l'a dõc à meilleur marché? nous ou les anciens?

Et certes il n'y a point de l'apparence que l'inuention de beaucoup de choses, qui par le temps ont facilité les mestiers, & les arts mechaniques, n'ayent quant & quant apporté le bon marché plustost que la cherté. Quand plus de gens s'occupent apres vn mestier, quand on accourcit le temps, qu'on facilite l'œuure, qu'on amoindrit la peine, qu'on fait la quantité de besoigne, il ne
e le bon mar-
e. Combien
ont esté mis
r les façons
de

de la ſoye que nos majeurs n'auoient point ? Vn homme maintenant file plus de ſoye en vne heure par le moyen d'vne grande roüe qui faict virer plus de mille fuſeaux, que cét perſonnes n'euſſent faict en vn iour. On a planté tant & tant de meuriers, on eſleue tant de vers en Touraine & ailleurs tant de monde s'occupe apres la ſoye, on nous en apporte de tous coſtez, voire de l'extremité de l'Aſie, on faict les manufactures chez nous, il y en a ſi grãde abondance, & vous ne voulez pas que tout cela nous la donne à meilleur marché. Si les bas de ſoye n'euſſent [illegible] hers il y a cent ans c
nant, tout l
bien porté
iourd'huy. E.

meilleur prix ſi l'inuention d'vn certain Anglois reuſſit qui ſe promet de les faire au meſtier, cõme on faict les autres draps de ſoye, & qu'vn homme en pourra faire vne paire par iour, qui ſeroit vne grande eſpargne : car en matiere de bas de ſoye, la façon couſte le double plus que ne faict la matiere. Le velours, le ſatin, le damas n'eſtoient du commencement que pour les Princes & grands ſeigneurs, il n'y a pour le iourd'huy ſi petit clerc du Palais qui n'en porte. D'où peut venir cela? ſinon que ces eſtoffes eſtoient fort cheres au temps paſſé, & que tout le r[illegible] 'auoit pas le mo-

mme on a
'a pragma-
qui en eut
,e, ſi le couſt

ne l'euſt deffendu.

Or ce que ie viens de dire touchant les draps de ſoye, ſe doit encore entendre du papier, de l'Imprimerie, des graueurs en taille douce, du verre des mirouers, des monſtres, des dantelles & paſſemens, bref d'vne infinité d'autres choſes, que l'induſtrie des hommes a rendu plus aiſees à faire, & dont le temps nous a produit des abbregez pour en accómoder vn chaſcun, & pour rendre commun ce qui eſtoit plus rare, & par conſequent bien plus cher, encore qu'il couſtat moins d'argent. Mais les eſtats & offices
principaleme
que ie ſuis
de la reigl
augmẽté de
que vous le p

& triplé deſpuis peu de temps, ſans les rapporter à ceſte creuë d'argent, comme nous auõs faict des autres marchandiſes, mais la cherté s'y eſt introduite, par l'ambition de ceux qui veulent achetter l'honneur ſi cherement au preiudice de leur famille, ne faiſans point de difficulté de tranſporter l'argent d'vne rente conſtituee, qui leur rendoit quatre mille frãcs tous les ans à l'achapt d'vn office de Conſeiller qui ne leur en dõne guiere plus de quatre ou cinq cens, & moins encore lors qu'il faloit payer le droict annuel. Que ſi nous eſtimons vne

l'on vend au
ſera-ce d'vn
é plus qu'au
il ne ſoit pas
vn ſons, mais

ſubject a eſtre perdu pour les heritiers.

Iuſqu'icy ie pretens auoir rendu probable vne propoſition qui ſembloit tout d'abord eſtre paradoxique, à ſçauoir que les denrees & la plus part des marchandiſes n'ont point renchery, mais qu'au contraire toutes choſes sót a beaucoup meilleur conte pour le iourd'huy, ſi vous en exceptez les eſtats & offices, qu'elles n'eſtoient au temps paſſé. Maintenant i'entreprens d'en prouuer vne autre qui n'eſt guiere approuuee des eſtrangers, ny de la plus part des Francois, à ſçauoir, que la Franc
mes le mc
tout le mon
charge poin.
ſurément que

Maximilian d'Auſtriche grād pere de Charles le Quint; auoit accouſtumé de dire qu'il eſtoit Roy des Rois (parce qu'il eſtoit Empereur) que le Roy d'Eſpagne eſtoit Roy des hommes, & que celuy de France eſtoit Roy des aſnes, voulant ſignifier qu'il chargeoit les François en beſtes, de gros & pezants fardeaux d'impoſitions, non pas en hommes comme il eſtimoit, que les Eſpagnols ſont traictez. Mais il me ſemble qu'il eſtoit aſſez mal informé des affaires de France ſur ce ſubiect. Plus modeſtement parloit celuy qui

[illegible] France e-
utons à la
doit toutes
en auoit de
lable gentil-

leſſe, diſoit Louys vnzieſme, que la France eſtoit vn pré fleury, touſiours verdiſſant, & touſiours herbu, qu'il fauchoit quand il luy plaiſoit. C'eſtoit donc le traicter d'vne autre façon, que le grand ſeigneur ne traicte ſes pays, ou ceux de ſes voiſins: car on dit que par tout où ſon cheual met le pied, il ne croit iamais d'herbe. Mais pour mieux faire ce parallele des charges qu'ont les autres eſtats auec celles de ce Royaume, faiſons vne reueuë par tous les autres païs, & voyons comme les ſeigneurs y traictent leurs ſubiects.

Si ie ne v[illegible] pourrois exactions ciens, & Romains

ſubiects par cinquante ſix manieres d'impoſitions de diuerſe eſpece, deſquelles ie me contenteray d'en apporter quelques vnes des plus eſtranges, & moins communes. Pour ne dire donc rien des Decimes de tous les fruicts, du vingtieſme des ſucceſſions teſtamentaires, de l'huictieſme partie de tout ce qui ſe vendoit, comme on peut voir au Code *l. 7. de vectig.* ce qui greuoit merueilleuſement les Prouinces, eſtoit le tribut qui ſe leuoit par teſte, appellé d'eux capitation qui eſtoit vne marque de captiuité, comme remarque Tertulian en ſon Apo-

[illegible] ns trouuons
[illegible] ereur Iu-
[illegible] s eſtoient
[illegible] s d'or par
[illegible] e Ammian

Marcellin, laquelle impoſition, comme eſtant au delà des bornes de toute raiſon, Iulian modera, la reduiſant à ſept eſcus, tandis qu'il ſeiournoit à Paris, où il paſſa vn hyuer. Si la Gaule eſtoit autant peuplee pour lors comme elle eſt maintenant, ou l'on cóte quinze millions d'ames, il falloit dire que ceſte ſeule Prouince dónoit aux Romains de tribut annuel trois cens ſeptante cinq millions d'or, & ſous l'Empereur Iulian 105. millions nonobſtant ſa moderation. Neantmoins du tẽps de Iules Ceſar la Gaule ne payoit que dix millions, comme teſmoigne Eutrope.

ſie mineur
pelle la Na
lions d'or, c
mais ce ne ſ

Toutesfois elle ne laiſſoit de payer annuellement vingt millions d'or, comme on peut voir dans Appian Alexandrin. Il ne faut donc trouuer eſtrange ſi les Romains faiſoyent de ſi grandes magnificences, & mettoyent aux champs de ſi puiſſantes armees, puis qu'ez garniſons ez frontieres ils ſouldoyoient d'ordinaire deux cens mille hommes de pied, quarante mille cheuaux, quinze cens galleres, & deux mille vaiſſeaux ronds, c'eſtoient les forces Romaines ſous Adrian, comme teſmoigne Appiã au proëme des guerres ciuiles, leſquelles ils n'euſ-

v entretenir,
, qui mon-
e millions
me remar-
ſomme qui

paſſe de beaucoup le reuenu que l'on donne au Roy de la Chine.

Mais que direz-vous s'ils n'auoient point de honte d'exiger vn tribut de l'vrine, contraignant vn chaſcun de piſſer en certains vaſes preparez pour cela, comme dit Macrobe en ſes Saturnales. L'Empereur Veſpaſian en fuſt l'inuenteur, ainſi que teſmoigne Dion, diſant qu'il vendoit par apres ceſte vrine à ceux qui teignoient l'eſcarlate, & trouuoit que l'argent qui en prouenoit ne ſentoit pas mal, comme il fit eſprouuer à ſon fils Titus qui le blaſmoit de ceſte ſale vſure. Manaſſes en conte qu'à temps de on leuoit non ſeuleme

encore de reſte. Et payoit vn chacun vne piece d'argent pour cela. Cedrenus teſmoigne le meſme en la vie de l'Empereur Anaſtaſe. Ce tribut s'appelloit Chryſargyron, inſtitué par Conſtantin le Grand, comme teſmoigne Zozimus.

L'Empereur Nicephore fut plus ingenieux; car il mit vn tribut deſſus la fumee qu'on appelloit Capnicon, cóme raconte Zonare hiſtorien Grec, mais il n'en explique pas la façon. Ie croy qu'il ſe leuoit ſur chaſque cheminee, cóme on faict en Lorraine. Michel Paphlagon en vint iuſqu'a là, có-

ue d'exiger
hoſe, pour
comme ſi
uoy ſe plei-
Chryſoſto-

me, nous vendons dit il les Elemens, les chemins ſont tributaires, & l'air meſme eſt venal. Pline ſe pleint encore de ce que de ſon temps on impoſoit tribut ſur l'ombre de certains arbres, voire meſme deſſus les morts, comme remarque encore Xiphilin en la vie de Neron, diſant, quil n'eſtoit pas permis à Rome de mourir sãs tribut. Ie laiſſe à part les confiſcations tyranniques de pluſieurs Empereurs, qui ne faiſoient difficulté de faire mourir les plus innocens pour auoir leur bien. Ie ne dis rien des extorſions & violences que les publiquains exerçoient à l'en
pour leſq
eſtoit abo
en Iudee, r
l'eſtenduë

Les autres Rois n'eſtoient pas plus humains: Car les Pharaons en Egypte prenoyent la cinquieſme partie de tout le reuenu du pays, cõme nous liſons au Geneſe. Mais les Roys des Indiens tiroyẽt le quart des biẽs de leurs ſubiets, teſmoin Diodore Sicilien. Strabon rapporte que la Cappadoce, païs de petite eſtenduë, outre l'or & l'argent auquel elle eſtoit cottiſee, deuoit encore au Perſan tous les ans, quinze cens cheuaux, deux mille mulets, & cinquante mille brebis. Que dirois-tu Paris s'il te falloit payer tous les iours à ton Roy vingt

font vingt &

as mille li-

nme Con-

l'Empereur

Benjamin

en ſon itineraire, ou comme Babylone, laquelle ainſi que rapporte Herodote, faiſoit au Roy de Perſe tous les iours de l'annee vne artabe d'argent, qui eſt ſuyuant la ſupputation de Budee la vingtquatrieſme partie d'vn muy de bled meſure de Paris, à ſçauoir vne mine. N'eſt-ce pas bien allé pour vne ville, de donner tous les iours ſix boiſſeaux d'argent de tribut. Mais que dirons-nous du tribut des Iuifs, ie ne dis pas de celuy qu'ils payoient aux Romains: car il ne paſſoit pas deux dragmes pour teſte, ce qui eſtoit ſi peu que l'Egypte, cõme dit Ioſephe, payoit plus en vn mois [illegible] de la Iudee en vn an
que ſept mil
gne Strabon
pas fort gre

Ie parle donc de ce qu'elle payoit bien long temps auparauant ſoubs ſes Rois, & principalement ſous le Roy Dauid. Ce Roy qui ſe loüe luy-meſme de ſa manſuetude, deuoit par neceſſité auoir fait de grandes exactions ſur ſon peuple, puis qu'au bout de quarante ans qu'il regna, il laiſſa douze cens millions d'or & d'argent à ſon fils Salomon, comme il ſe lit aux Paralipomenes. S'il auoit reſerué par an la moitié de ſon reuenu, qui eſt beaucoup, il falloit qu'il leuat annuellement ſoixante millions d'or de la Paleſtine: mais poſons le cas qu'il n'euſt riẽ

leſpen[illegible] pour l'entretien

[illegible], que pour

[illegible]qu'il luy fal-

[illegible]es voiſins, &

[illegible]s, ne parlons

que

que des douze cens millions qu'il auoit amaſſé dans les quarante ans qu'il regna, encore trouuerez-vous qu'il y a trente millions d'or pour chaſque an, & neantmoins ſon Royaume n'eſt pas ſi grand que le quart de la France. Il faudroit donc à ce conte que la France fournit tous les ans ſix vingts millions à ſon Roy. D'où l'on peut voir que ſi la Paleſtine payoit douze eſcus, la France n'en paye qu'vn.

Le Roy Salomon aggraua bien encore d'auantage ſur les impoſts de ſon Pere, comme on peut colliger du troi[illegible]e liure
Rois,, où le
boam, le pri
des intolera
pere Salom
Si ce Roy qu

millions dans l'eſpargne, qui ramaſſa tant d'or & tant d'argent des païs eſtrangers, qu'on n'en faiſoit non plus d'eſtat que des pierres, & qui n'euſt point de guerre durant ſon regne, apres auoir foulé tellement ſes ſujets, qu'ils ſont contraints d'exclamer, & de dire qu'ils n'en peuuét plus, a neantmoins emporté le titre de Sage, par excellence, emportant encore auec ſoy les regrets de só peuple qui l'adoroit. Quels eloges donnera la France à ſon Roy qui la traicte ſi doucemẽt au prix de ces Roys là? Certainement ce-

[illegible] cy eſt pl[illegible] ue Salomon.

[illegible] alomon de-
la fabrique
eſpons que
l'Offir pou-
utre que les

plus riches contribuerent pour ceſt effect cinq mille talens d'or, dix mille talens d'argent, dix-huict mille talens d'airain, & cent mille de fer. Sa principalle deſpence donc eſtoit à l'entretien de ſa maiſon, auec vn luxe, & vne ſuperfluité deſmeſuree. Manger tous les iours à ſa table trente bœufs, cent moutõs, tant de cerfs & de venaiſon, & vne infinité de volaille, auoir cinquante deux mille cheuaux en ſes eſcueries, quatorze cens coches. Eſtre ſi pompeux en habits, ſi ſplendide en ſes meubles, & en tout l'equi-page de ſon train. Combien
deſpendoien
il en auoit p
en l'an, ou
noit pour le
tre de Roy

d'or & d'argent, falloit-il pour deffrayer tout cela magnifiquement, ſe laiſſant aller iuſqu'a là que de baſtir des ſuperbes temples à leurs faux dieux, de telle & ſi exceſſiue deſpence, que les fondemens meſmes eſtoient de pierres precieuſes, comme de Iaſpe & d'Agathe, & s'eſtãt rendu ſi complaiſant que d'offrir de l'encens aux Idoles de ſes maiſtreſſes pour l'amour d'elles. O France que tu te trouueras eſpargnee ſi tu te compares aux regnes du temps paſſé. O Rois de France, qu'on vous trouuera diſcrets, ſages, [illegible]ois, & gens de bien, ſi l'on [illegible]ele auec les [illegible]t à part le [illegible]nant à ceux

les droicts

qu'ils payent à leurs Preſtres & Sacrificateurs, dont il y a vn grád nombre, ne laiſſent pas de payer au Roy la dixieſme partie de toutes les choſes que la terre produit : car l'on diſme là non ſeulement les grains, comme ris, orge & froment, mais encore l'huile, le lin, la laine, le cotton, la ſoye, les metaux, les perles, & pierreries, le beſtial, le ſuccre, le miel, le rheubarbe, le camfre, le vermillon, le paſtel, le muſc, l'ambre, & vne infinité d'autres choſes iuſqu'aux herbes du iardin, à la façon que faiſoient anciennement les Preſtres de la loy Iudaïque. Ils ne ſont pourtant
tres tributs o
poſé par tout
belles du ſe
diſes, entre

meſme le Roy participe au gain des filles de ioye, dont il y en a vn nombre infiny. Il ne permet qu'il y aye en ſon pays ny Conte ny Baron, ny autre perſonne particuliere qui amaſſe de grand biés. Tellement que le meilleur du Royaume venant entre ſes mains, il ne faut point trouuer eſtrange s'il tire tous les ans ſix vingts millions d'or, ny tenir ceſte ſomme pour incroyable. Si les François eſtoyent ainſi traictez, qu'eſt-ce que l'on diroit ? Il ſembleroit que tout fut perdu, & qu'il n'y euſt moyen de pouuoir ſubſiſter: neanmoins ce peuple accouſtu-

ce ioug, boit

ii tient des

Gange,

s terres

de ſes ſujets, leſquelles il afferme à moitié de proffit, comme nous faiſons icy à nos metayers, & par ce moyen tire la moitié de tous les reuenus du Royaume, comme fit iadis Guillaume le conquerant apres auoir conqueſté l'Angleterre, & Hortarius Roy des Lombards en fit le meſme à l'endroit de ſes ſujets, comme racóte Paul Diacre, charge qui ſurpaſſe de beaucoup celle des Egyptiens, qui ne payoient que le quint à leurs Pharaons apres leur auoir vendu tout leur territoire, par l'induſtrie de Ioſeph.

Le Roy de Biſnagar principal
ſeigneur de
plus puiſſar
de & le Ga
re plus rig
car s'eſtant

le fonds des terroirs, il ne laiſſe à ce peuple que les bras & la peine, les traictant en eſclaues. Tellement qu'il prend tout pour luy, ne faiſant part de ſes moyens qu'aux gens de guerre, dont il entretient vn grand nombre, & ne mettant le reſte qu'au rang des beſtes brutes.

Le grand Mogor dont nous auons parlé cy deuant, outre ce qu'il deſpouille ſes ſujets de tout ce qu'ils ont, les traictant à la façon que les Romains traictoient leurs eſclaues, met encore des grands tributs ſur l'eau des riuieres, ſoit pour boire, ſoit pour s'y

[illegible] tres vſages,
lle du Gan-
nité de de-
: les autres
it l'eau de

ce fleuue pour ſaincte, à cauſe qu'ils l'eſtiment venir du Paradis terreſtre. Et comme ils ſont merueilleuſement ſuperſtitieux, croyent que ceſte eau les doiue nettoyer de tous leurs pechez. C'eſt pourquoy ils l'enuoyent querir de bien loing à grands frais, pour en faire leurs lauemens ordinaires. Et pluſieurs y en a, qui ſe voyans pres de leur fin, ſe font porter ſur le bord de ce fleuue, & meurent là les pieds dans l'eau, eſtimans que ſes ondes emportét dans la mer toutes les ſouilleures de leur ame. Le Roy du païs eſt bien aiſe d'entretenir ceſte folle creance, pour [illegible] qu'il en tire.

Le Roy du [illegible] tous ſes ſujets à la baſtimens, ſans q[illegible]

ſte rien: car ils ſont tenus de le ſeruir à leurs propres couſts & deſpens, qui eſt vne choſe bien deplorable, eſtãt l'ouurier digne de ſon ſalaire, ou pour le moins de ſa vie. Le Roy d'a preſent nõmé Faſſiba ſe veut immortaliſer par le moyen des fabriques, ſoit des temples, ſoit des palais, pourſuyuãt de baſtir ceux que ſon pere Nabunanga auoit commencez, & en entreprenant de noueaux, auec telle multitude d'ouuriers que Quabacondono ſon grand pere en faiſoit trauailler trois cens mille tout à la fois à vn ſeul edifice. D'où l'on peut voir la

ure peuple qu'il
quitter le labou-
nuels exercices dõt
gaigner leur vie,
ire de ſi longues

couruees à leurs deſpens.

Le Seriffe de Fez & Maroc eſt non ſeulement maiſtre & ſeigneur abſolu des biens de ſes vaſſaux, mais encore de leurs perſonnes, les pouuant meſme vendre comme des beſtes quand il luy plaiſt. C'eſt de ceſtui-ci veritablement que pouuoit dire Maximilian, qu'il eſt le Roy des aſnes, non pas du Roy de France: car il foule ſon peuple de telle ſorte, qu'on peut bien dire au prix de ceux-là, que nous ſommes traictez en enfans de la maiſon, & non pas en qualite de ſujets. Ce more donc outre les entrees & ſorties [illegible] ts ordinair[illegible] blic, tire[illegible] chaſq[illegible] terre quara[illegible]te ſou[illegible] monnoye, au[illegible]

& ce qui eſt exorbitant, autant de chaſque perſonne. Or regardez maintenant à quoy tout cela monteroit ſi ces actions ſe faiſoient en France. Car reduiſant le contenu du terroir de la France en arpens, ce qui ſe peut faire par la reduction des lieuës de la longueur & largeur en milles Italiques, & celles cy en arpens, vous en trouuerez beaucoup plus de cent millions, qui ſeroient deſja deux cens millions de liures que le Roy tireroit de ce chef. Pour la taille des feux elle monteroit à ſix millions, y ayant trente mille Paroiſſes en France auec
cl[illegible] Paris n'eſt conté
qui p[illegible]lent faire
de feu[illegible] cent feux
e l'vne portant l'au-
[illegible] cinq perſonnes

pour chaſque feu, fairont quinze millions d'ames, qui eſt le nóbre que l'on a accouſtumé de dóner à la France, leſquels cottiſez à deux liures par teſte, comme ſont les ſujets du Seriffe pourroient faire dix millions d'or. Et neantmoins ces deux cens trente-ſix millions d'argent que le Seriffe tireroit de la France, par forme de taille, s'il en eſtoit le maiſtre, eſt reduite à quinze millions de liures que ſe monte la taille ordinaire. Ie laiſſe à part les confiſcations tres iniuſtes, par le moyen deſquelles ce Prince barbare ſuccede à tous les biens de ceux qu' meurent ſans en
cy encore ce pre
les entretien à ſa
qu'à ce qu'ils ſont hom
& ioüiſſan cependant de leurs

biens ? De là vient que les plus riches ſe ſentans approcher de la mort, cachent tout ce qu'ils peuuent de leurs moyẽs, pour n'eſtre point expoſez à ce decret fiſcal.

Pour le regard du Turc, il ne tire point plus de vingt millions d'or de tribut ordinaire de tous ſes pays, mais par emprunts, & autres exactions violentes, il donne iuſqu'au vif, ſuyuant que la neceſſité le requiert. Car le Turc ne ſe ſouciant que des armes qui ſont de leur nature plus propres à deſtruire qu'à conſeruer, conſume entierement ſes peuples, pour maintenir ſes armees. Tel-

le [illegible] ets ſçachans

[illegible] s d'magnoit ce qu'ils

[illegible] net tre e, ieſerue par

[illegible] prouiſion ordinaire,

[illegible] ny cultiuent, qu'en-

tant qu'il leur fait de beſoin pour leur entretien annuel. Mais pour deſcharger toute la haine de ces extorſions tyranniques ſur les eſpaules d'autruy, il rançóne cruellement tous ſes officiers, ny ayant grade, charge, ny dignité de quelque importance, qu'on puiſſe auoir de luy ſans argent: non que cela ſoit taxé à quelque ſomme determinee, mais on y ſatisfaict par les dons & preſens que la couſtume a conuerty en vne eſpece d'obligation neceſſaire. Les Vaiuodes de Moldauie, de Valachie, & de Tranſyluanie ne ſe maintiennent qu'à viue force de preſens. Auc
quelque en
ny de ſon
mains vuia
re à l'enuy

Tellement que pour rembourcer ceſte deſpence des donatifs au double, voire au triple, il faut que les particuliers en patiſſent, & ſoyent rongez iuſqu'aux os.

Il ne faut donc s'eſtonner ſi Abraham Bacha gouuerneur du grand Caire en emporta ſix millions d'or, qu'il auoit rafflez à tort & à droict durant le temps de ſon gouuernement: car vn chaſcun tache de faire ſó gaſteau tandis qu'il a la main à la paſte. Mehemet Viſir, & Ochiali auoiét amaſſé des richeſſes ineſtimables par les concuſſions ordinaires qu'ils faiſoient au deçeu de leur

la tombe en
d Seigneur,
t quand il
'& gorgez,
me on faict
aux

aux ſangſuës tout le sãg qu'ils ont beu, & leur oſter bien ſouuent la vie, pour auoir leurs moyens. Et c'eſt vne des plus grandes miſeres qu'endurent les ſujets des Turcs, de ne pouuoir s'aſſeurer que ce qu'ils ont acquis ſoit à eux, eſtans & les biens & la vie expoſez aux vanies & confiſcations que l'on fonde ſouuent ſur vn pied de mouche.

Les Moſcouites ſont encore plus mal traictez que les Turcs, car le grand Knez diſpoſe abſoluement de leurs biens, & de leurs perſonnes. Il tire tout à ſoy, & ne donne rien, ayant acc[illegible] vne telle authorité parm[illegible] qu'vn chaſcun [illegible] de pouuoir de[illegible] non ſeulem[illegible] les biens, [illegible] core la vie. D'où vient [illegible]

ſes vaſſaux le ſeruent à leurs deſpens. Et ce que vous trouuerez bien eſtrange, les ſoldats meſme qui ne tirent ny gages, ny paye de luy, ſont encore tenus quand ils vont à la guerre de luy donner ſix blancs pour teſte, & autres ſix blancs quand ils retournent. Il ne permet que perſonne trafique hors du Royaume que luy, qui vend par apres les marchandiſes eſtrangeres aux ſiens tout ce qu'il luy plaiſt. Quand les Am. baſſadeurs s'en retournent vers luy, il leur oſte tous les preſens qui leurs ont eſté faicts ez Cours des Pri[illegible] d'où ils viennent, ne
[illegible] que quelque pe-
[illegible] bien ſouuent rien
[illegible] vne dure condition
[illegible] d'eſtre ſous la domination
[illegible] maiſtre & des autres dõt

nous venons de parler, au prix de ce que nous ſommes en France.

Vous me pourrez obiecter que tous ceux que ie viens de nõmer ſont pluſtoſt des tyrans que des Roys, & que la plus part non ſeulement ſont barbares, mais encore infidelles, parmy leſquels la Iuſtice, la diſcretion, la clemence, ny les autres vertus royalles n'ont point de lieu. Ie paſſeray donc outre & mettray en ieu, en ſuitte de ceux cy les autres Rois Chreſtiens, afin de voir ſi leurs ſubiets ſont plus eſpargnez, & ſi nous auons de ſujet de nous plaindre.

Le Roy de *Pol*[illegible] electif à ſes morce[illegible] ne ioüit que de ce qui luy eſt [illegible] par les eſtats: la plus [illegible] de ſon reuenu, ſe prenant [illegible]

les tant du ſel que des traictes foraines, mais les ſujets n'en ſont pas mieux pour cela: car il permet que les Gentilhommes rongent leurs vaſſaux à leur diſcretion: ce qu'ils font auec tout excez, n'en deuans eſtre contrerollez de perſonne, & ce pour ſubuenir aux frais qu'il leur faut faire à la guerre, en laquelle ils ſont tenus de ſeruir à leurs propres frais & deſpens. Outre cela le Roy ne laiſſe pas de faire des grandes impoſitions aux occaſions de guerre, leſquelles occaſions ſont ſi frequentes, qu'on les peut quaſi dire ordinaires, ayant touſiours [illegible] quelque choſe auec [illegible] deſquels tout cela tombe [illegible] peuple, qui doit [illegible] ſupporter les charges tant ordinaires [illegible] extraordinaires, & por-

ter tout le fais pour ſoulager la nobleſſe.

Le Roy de Dannemarc ſoulage quelque peu les Danois, mais en recompenſe il trauaille merueilleuſement la Noruege, deſpouillant les habitans de leurs biens, & les tenans bas, de peur qu'ils ne leuent la teſte, & ne ſongent à recouurer leur premiere liberté qu'ils perdirent en l'an 1400. auquel ils tomberent ſous la couronne de ce Roy.

Mais le Roy de Suede ſe porte bien encore plus rigoureuſemét enuers ſes ſujets: car outre les droicts ordinaires qu'on paye és autres lieux. ils ſo[illegible]
ordinairement [illegible]
La premiere [illegible]
qu'il faut qu'ils [illegible]
trauail des min[illegible]

tres-grād nōbre, apres leſquelles vne multitude de peuple eſt iournellement occupée, n'eſtimant pas leur condition meilleure que de ceux qui ſont aux galeres. D'où vient qu'ayans deſcouuert quelque mine, tāt s'en faut qu'ils l'aillent reueler, qu'au contraire ils n'ont rien en plus grande recommādation que de la bien cacher, de peur qu'on ne les y employe. La ſeconde charge eſt des decimes qu'il faut donner, des grains, des peaux, du beurre, du poiſsō, & ſur tout du beſtial, qu'ils ont en grande quantité, tellemēt que le Roy aura quelquesfois vingt [illegible]ze mille bœufs à ſa [illegible]s il paye tous les [illegible]s, & appoincte- [illegible]e: car pour l'ar- [illegible]out pour luy, &

en faict de grãdes reſerues, comme i'ay dit cy deſſus. Mais la troiſieſme ſorte d'exaction eſt cruelle: car il faut que chaſcun de ceux qui n'ont pas le moyen de nourrir du beſtial, ou ne peuuent ayder le Roy de viures, luy paye en argent, ou autrement la valleur dé cinq dales pour ſi pauure qu'il ſoit. Si noſtre Roy leuoit vn ſemblable tribut, & que les riches meſme n'en payaſſent pas plus que les pauures, il tireroit de ce ſeul chef plus de cét cinquante milliós de liures tous les ans. Adiouſtez à cecy que les Rois de Suede ne deſpendent rien pour marier leurs filles: [illegible] ſont tenus de le[illegible] la concurrence d[illegible] pour chaſcune [illegible] bagues, l'arger[illegible]

frais du mariage, laquelle ſomme eſt treſgrande en ce païs, où l'argent eſt fort rare: car pour faire cent mille eſcus il faut vendre cét mille bœufs, qui nous ſeroit à nous pres de deux millions d'or. Conſiderons maintenant tout cecy, & voyons combien ſeroit faſcheux en France au laboureur qui à dix bœufs, ou dix vaches d'en dóner vne, & combien plus griefs s'il falloit que celuy qui n'a que ſes bras pour gaigner tellement ſa miſerable vie, ſe vit rançonné à la façon que l'on faict en Suede, & qu'outre cela nous fuſſions tenus de payer les mariages des filles de France, auec tout l'ac-

ref ay qui monte

incipal.

ns de nos ter-

reueuë ſur les

eſtats qui nous bornent de tous coſtez, la Flandre, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, & l'Eſpagne pour voir comme nos voiſins ſont traictez.

Les païs bas que nous appellons autrement les Eſtats, viuans en forme de republique deſpuis qu'ils ont ſecoüé le ioug de la maiſon d'Auſtriche, pourroient-ils ſouſtenir le fais d'vne guerre qui a tant duré, & qui dure encore contre vn ſi puiſſant ennemy que le Roy d'Eſpagne, ſi les particuliers n'eſtoient copieuſement ſeignez, pour deffrayer les groſſes armees qu'ils ont ténu[s] ſur pied la plus part [du temps]. Le taillon qui [se] leue [en] France pour la ſol[de] de gendarmerie e[st] eſtimé vn grand charge: que ſeroit-ce [de] ſi

l'impoſoit ſur vne ſeule prouince? Or les Eſtats de Hollande ioincts enſemble ne font pas la Normandie. Neantmoins ils ne laiſſent de fonſer ſix fois plus que ne faict ceſte Prouince, qu'on tiẽt eſtre la plus chargee du Royaume. Auſſi n'euſſent-ils longuement peu durer en ces exceſſiues deſpences, ſans le trafic des Indes que les Hollandois ont deſpuis quelque temps entrepris, lequel ils ſont pour oſter du tout aux Eſpagnols, comme ceux-cy l'oſterent aux Venitiens.

Pour le regard des Allemans, il ne ſe peut faire qu'ils ne ſoyent grandement ſoulez pour deux raiſons. La premiere, qu'ils ſont pour la plus part ſubiects à des ſeigneurs particuliers ne tenans aucũ de quels voulant faire le Roy, & ſurmonter

ſon compagnon en pompe & magnificence, alors qu'il ſe faut trouuer aux diettes, il ne peut eſtre autrement que le bourgeois & le païſan n'en patiſſe. L'autre pour les grandes & frequẽtes cõtributions qu'il faut faire à l'Empereur, pour l'extraordinaire de la guerre. Ce qui ſe faict à toutes les diettes, où l'on luy accorde de grandes ſommes de deniers, non ſeulemẽt pour la leuee, mais pour l'entretien des armees quelquefois ſi puiſſantes, que Charles le Quint auoit à Vienne contre le Turc quatre vingts dix mille hõmes de pied, & trente mille cheuaux. Et Maximilian II. n'a pas moins de [illegible] & trente mille [illegible] de Iauarin contre le [illegible] Turc: quels gouffres d'or & d'argent penſez-vous que ſoient tant de gens

Paſſons à l'Italie, & pour n'attedier le lecteur, mettons en blot tous ces peuples dominez de pluſieurs Princes, qui veulent tous maintenir leur grandeur, & deffendre leurs droicts en particulier, fut ce contre le plus grãd Monarque du monde, comme les Venitiens qui ſouſtindrent eux ſeuls vn Pape, vn Empereur, vn Roy de France, & vn Roy d'Eſpagne liguez enſemble au traicté de Cambray, pour ruiner de fonds en comble ceſte republique. Cóme encore de fraiſche datte le Duc de Sauoye qui a ſouſtenu la guerre cinq ans durãt contre l'Eſpagne. Vne faut point douter que tels potentats dont les eſtats de plus grands ou moindre eſtenduë qu'vne ſeule Prouince de noſtre France, n'en peuuent tirer les

millions, comme ils font, ſans ſerrer le bouton de bien pres, & d'vne autre façon qu'on ne faict icy. Ils ont mille inuentions pour tirer argent de leurs ſujets. Les vns prennent le diſme de tout ce qui ſe vend, les autres de tout ce qui entre & qui ſort de la ville. Les autres des contracts de donnation, ou d'obligation, comme on faict à Ferrare. Les contracts de mariage & d'achapt payent huict pour cent à Florence, les maiſós payent la meſme ſomme. Le Duc prend la dixieſme partie de tous les loüages des maiſons. Tous ceux qui veulét plaider [illegible] bourſent premierement vi[illegible]ine quantité d'argen[illegible]oict du Prince qu'ils a[illegible]nt ſportule. Les changes payent vn tant pour cent, il y a vn tribut ſur la

la naiſſance des maſles. Bref il n'y a choſe aucune ou qui entre, ou qui ſort, ou qui ſe baſtiſſe à Florence qui n'aye, comme on dit ſa clochette.

Ie ſerois trop long, ſi ie voulois particulariſer tous les moyés que ces déliés eſprits d'Italie inuentét tous les iours, pour faire la multiplication à la foule du peuple, & au contentement de leurs Princes, qui propoſent des prix & recompenſes à ceux qui leur donnent quelque bó aduis pour trouuer de l'argent, comme faiſoient les Rois de Mede à ceux qui inuétoient quelque bonne ſauce, ou quelqu[illegible]goût. Tant y a que d'vne ſeule [illegible]eſt, vous pourrez facilement c[illegible]dre en general cóbien ces gens là ſont greuez au prix des François. C'eſt que la France

eſtant quaſi deux fois plus grãde que l'Italie, & ne luy cedãt en riẽ de bonté de terroir, ny de richeſſes, on n'exige point d'elle la moitié de ce que l'Italie eſt cõtrainte de donner à ſes maiſtres, qui tirent d'elle plus de vingt millions tous les ans, comme on peut voir par le calcul de ce que chaſque Prince tire de ſon Eſtat. Argumẽt palpable qui faict toucher au doit qu'elle eſt quatre fois plus foulee que n'eſt la France, & que pour vn eſcu qui ſe leue icy, on en leue là quatre.

Ie finiray ce diſcours par l'Angleterre & l'Eſpagne, que l'õ eſtime deux Royaumes *où les ſujets* sõt les plus frãcs, & les moins foulez. Mais apres auoir bien cõſideré, on trouuera encore que la cõdition des Frãçois eſt meilleure.

Et commençant par l'Angleterre, i'y trouue quatre ou cinq ſortes d'exactions que l'on trouueroit de dure digeſtion en France. Car premierement dés qu'vn pere de famille vient à mourir, le Roy prẽd poſſeſſion de tout l'heritage, pour en tirer l'vſufruict ſoubs le nom de tutelle, que l'on appelle garde nóble, donnant bien peu de choſe pour l'entretien du pupille, qui ne peut rentrer dans ſes biens qu'il n'aye atteint l'aage de vingt cinq ans: & quand ſe vient à le marier, il faut compoſer auec le Roy qui s'y eſt reſerué de grands droicts. Et ce qui rend la condition des pupilles plus miſerable, eſt que ces tutelles s'exercent par des amodiateurs qui en font vn party au Roy, & pour s'y ſauuer, voire meſme pour

pour s'y enrichir, n'eſpargnent aucunement le pupille. Vous me direz que cela n'a lieu qu'à l'endroit de ceux qui ont quelque fief qui releue de la Couronne. Il eſt vray, mais il y en a vn ſi grād nombre que bien peu de gens s'en peuuent exempter. L'autre charge eſt celle qu'ils appellent de la liuree, qui sōt tenus de payer tous ceux qui releuent du Roy en quelle maniere que ce ſoit lors qu'ils ſuccedent aux heritages. La troiſieſme qu'ils nomment Reluff, conſiſte en la recognoiſſance des fiefs, ce qui arriue ſouuent, & met de grands deniers dans la bource du Roy, y en ayāt vn ſi grand nombre, que de ceux là ſeulement qu'on appelle fiefs militaires, on en conte iuſqu'à ſoixante mille.

Mais ce qui regarde le Gene-ral, & qu'vn chaſcun reſſent en particulier iuſqu'au vif, eſt le donatif que le Roy demande aux eſtats qu'ils nomment Parlemẽt, lequel il aſſemble toutes & quantesfois qu'il luy plaiſt. Or ce ne ſont pas des petites ſommes qu'il ſe faict ordonner, pour leſquelles payer dans deux mois apres : car il ne donne pas plus de terme, il faut neceſſairement trouuer de l'argent, n'en fut-il point en tout le Royaume. Et c'eſt alors qu'on entant des plaintes de tous coſtez, pour la violance des exacteurs.

Pour le regard de l'Eſpagne, elle n'eſt pas voiremẽt beaucoup greuee de taille ordinaire, mais ſi l'on eſpargne les bources, on n'eſpargne point les perſonnes : car

on les va consumant & diminuãt peu à peu par ces frequentes nauigations des Indes, qui rendront l'Espagne deserte auec le temps. Car il y a cent ans qu'on y enuoye plus de quatre mille hommes par an l'vn portant l'autre, dont la dixiesme partie n'eschappe point, ou les incommoditez de la mer, ou la malignité du climat, où l'on les veut habituer. Ce qui se monstre par experience en ce qu'on ne sçauroit trouuer en toutes les Indes dix mille Espagnols naturels, & il y en deuroit auoir plus de quatre cens mille. Que s'il faut parler des impositions, il y en a telle en Espagne qui est ordinaire, & qui se leue tous les ans, que l'on trouueroit bien estrange en France à payer vne fois seulemẽt. Quand il fut question de rachet-

ter le Roy François premier detenu à Madrid, tout le peuple estima faire vn grand effort, & souffrir vne extraordinaire saignee pour faire deux milliõs d'or qu'il falloit, & neantmoins la plus haute taxe ne passe pas vingt sols pour teste, tellement que toute l'imposition n'arriue point à dix souls pour chascun, le fort portãt le foible. Que diroit-on doncs'il falloit auiourd'huy faire pareille somme, non pour vne fois seulement, mais à chasque annee; non pour vne chose si plausible & si iuste, comme est le rachapt de son Roy, mais pour vne chetiue dispense de pouuoir manger de la viande de Samedy, comme on faict en Espagne, où toute personne est tenuë d'auoir la bulle *por los morsillos*, & la payer deux

reales : tribut qui rendroit à noſtre Roy plus de ſept millions de liures, s'il eſtoit impoſé en France. Mais nous ſommes traictez plus courtoiſemẽt que cela: car ſi nous iouïſſons en quelques endroits du priuilege d'vſer de beurre, & de laictages aux ieuſnes du Careſme, nous auons cela gratis, & n'en payons rien ny au Roy ny au Pape qu'vn grãd mercis. Outre cela le Roy d'Eſpagne tire deux ſouls pour liure de tout ce qui ſe vend & s'achette, qu'il nomme droict d'Alcauala, impoſition onereuſe, & de grand' conſequence. Adiouſtez à cela ceſt impoſt qu'ils nomment du Seruice, lequel de volontaire qu'il eſtoit, a eſté conuerty en charge ordinaire, & le droict qu'il prend ſur la publication des pardons &

indulgences,& quand cela ne ſuffit,il a recours a quelque extraordinaire croiſade,d'où il amaſſe vn monde de deniers. Si l'Eſpaigne eſtoit auſſi fertile que la France il n'y a point de doute que le Roy la tondroit a proportion de ſa fertilité comme Charles le Quint ſon ayeul faiſoit du Duché de Milan : car il tiroit plus de ce petit eſtat que ne faiſoit le Roy François premier de toute la France.

En fin tout bien conſideré, apres auoir faict vne reueüe par tout le monde, & veu comme les Roys y traictẽt leurs ſuiects,nous ſerons contrains de dire viue la France, & les François vrayemẽt francs,pour iouir de tant de franchiſes, & d'immunitez dont ils ont eſté gratifiez de tout temps

libres en leurs actions, pour n'eſtre point œilladez de trop pres, libres en leurs paroles, pour n'eſtre point contrerollez de l'inquiſition comme l'Italie & l'Eſpaigne : libres en l'accez qu'ils ont à leur Roy, auquel ils peuuent parler bouche a bouche, nó pas auec vne ſarbatane comme on faict au Roy de la Chine, & voira deſcouuert tous les iours, non pas vne fois l'an, comme on faict le grand Negus qui ſe tient derriere vn rideau.

Mais laiſſant ce diſcours, auquel ie me ſuis poſſible plus arreſté qu'il n'eſtoit de beſoin: permettez moy de m'acquitter ici de la promeſſe que i'ay faict cy deuant, qui eſtoit de mõſtrer que iamais les Frãçois n'ont eſté moins

greuez, ſoit de tailles, ſubſides, ou autres impoſitions, qu'ils ſont pour le iourd'huy, eſtans beaucoup plus eſpargnez ſous le Roy d'a preſent, qu'on n'eſtoit ſoubs les autres Rois. Philippes de Cómines dit que Louys vnzieſme foula plus ſes ſubjects de tailles & impoſitiós, que iamais aucun des autres Roys n'auoit faict. Et moy ie dis que Louys XIII. les ſoulage plus que iamais n'a faict aucun de ſes deuanciers. Car d'inferer vne plus grande oppreſſion d'vne plus grande quantité d'argent qui ſe tire pour le iourd'huy de la France qu'on ne faiſoit iadis, n'eſt pas, comme i'ay dit cy-deſſus, vne bonne illation. Attendu que ce moins de lors eſtoit plus, que n'eſt le beaucoup de ce temps. Il falloit bien que 4. millions 7. cens

mille liures, qui fut le plus que le Roy Louys XI. tira ez dernieres annees, fuſſent alors beaucoup plus que ne ſont à preſent les trẽte deux que le Roy tire, puis que ceſte charge qui ſeroit maintenant ſi legere, eſtoit alors du tout odieuſe & inſuportable. Si le Roy ſe pouuoit paſſer en ce temps, de de quatre millions de liures, il pourroit ſans s'incommoder, deſcharger tout ſon peuple de tailles, & de là gabelle du ſel, qu'on a faict monter à vn ſi haut prix, car les ſeules entrees, & autres droicts tirez de la ville de Paris luy pourroient quaſi fournir ceſte ſomme. Mais quatre millions de liures à preſent ne ſont guiere plus qu'eſtoient pour lors quarante mille eſcus, ſi l'on doit meſurer l'eſtimation des choſes à

raiſon du temps : car quatorze millions de liures du temps de Charles neufuieſme n'eſtoit pas guiere plus ſuiuant l'opinion de Bodin au ſixieſme liure de ſa republique , que les quatre cens mille que leuoit Charles ſixieſme, y ayant autant d'interualle deſpuis Louys vnzieſme iuſqu'a maintenant, ce qu'il y auoit deſpuis Charles ſixieſme iuſqu'a Charles neufuieſme. Suiuant dóc ceſte proportió ſi le Roy d'a preſent vouloit autát leuer prix pour prix comme faiſoit le Roy Louys vnſieſme , il faudroit qu'il tirat tous les ans cent quarante millions de liures, car ceſte ſomme ne paſſe point en valleur les quatre millions du Roy Louys vnſieſme au moins ſuiuant l'opinion de Bodin. Tellement que

ce Roy chargeoit trois & quatre fois d'auantage, la France auec ſes quatre millions de liures que le Roy d'a preſent ne faict auec trente deux millions. Mais pour faire voir cecy plus clairement, & monſtrer que ce n'eſt ny par flatterie, ny par maniere de paradoxe que i'aduance ceſte propoſition, ains forcé de la verité meſme qui a plus de pouuoir ſur moy que toute autre conſideration, ie m'en vay eſtaller icy les reuenus des Roys qui ont regné en France deſpuis deux cens cinquante ſix ans, commençant deſpuis Charles cinquieſme dict le ſage qui regnoit l'an mil trois cens ſoixantequatre, iuſqu'a maintenant, par ce qu'il eſt treſmalaiſé de ſe trouuer quel-

que choſe d'aſſeuré en ceſte recherche au deſſus de ce temps. Et que ie commence par vn Roy qui ſe contentoit de peu, & ne chargeoit le peuple comme auoit faict auãt luy Philippe le Bel, Philippe le lóg, & meſme le Roy Iean. Ie ſçay bien qu'anciénement nos Rois ſe contentoient de leur domaine, & ne leuoient rien ſur le peuple qu'en cas de guerre, ou autre neceſſité, laquelle venant à ceſſer, les impoſitions ceſſoient auſſi toſt. Le Roy S. Louys, tant pour payer ſa rençon pour laquelle il auoit laiſſe en gage la ſaincte Hoſtie à Saladin Roy d'Egypte, comme pour dreſſer vne nouuelle armee contre les infideles, impoſa la taille ſur les François: mais elle ne commença d'eſtre ſtable & permanente que

ſoubs Charles ſeptieſme.

Pour reuenir donc à Charles V. nous trouuons qu'il ne leuoit de la France que trois cens mille liures, ſomme qui ſemble ſi petite en comparaiſon de trẽte deux millions ordinaires, qui ſe leuent pour le iourd'huy, qu'on ne le iugera que la centieſme partie du reuenu de ce temps. Mais tout bien conſideré on trouuera que la choſe va tout autremẽt qu'on ne penſe: Car le domaine du Roy n'eſtoit pas compris à ces cent mille eſcus qui venoient des fermes, des doüanes, & autres droicts lequel domaine montoit à ſept cens mille liures de reuenu, tellement que par ce moyen le Roy Charles iouyſſoit d'vn million de liures par an: Mais quoy dira quelqu'vn, ce n'eſt que la

trentieſme partie de ce qui ſe leue auiourd'huy. Et moy ie dis que ce million ne valoit pas plus que les trente deux millions de ce temps : car en premier lieu la liure de ce tẽps là en valoit quattre des noſtres, eſtant le marc d'argent à cinq liures cinq ſouls, & celuy d'or à ſoixante deux liures, comme nous trouuons en la Cour des monnoyes, & maintenant le marc d'argent par l'ordonnance de l'annee mil ſix cens quatorze vaut vingt liures cinq ſouls quatre deniers, & celuy d'or deux cens quarãte liures dix ſouls. Voila donc quatre millions de liures en force de monnoye, dont iouïſſoit le Roy Charles V. c'eſt à dire que ce million en valoit quatre des noſtres : mais ce n'eſt pas tout, car auec ces quatre millions

on faiſoit autant ou plus que l'on fait maintenant auec trente : Ce que ie preuue par le prix du bled du vin, de la chair, du drap (qui ſont les choſes les plus neceſſaires à la vie) le conferent auec celuy d'apreſent : l'an 1509. fut faite vne conſtitution de rente en bled froment, à raiſon de dix ſouls le ſeptier. C'eſtoit ſoubs le Roy Louys douzieſme où les dix ſouls n'en valloient guiere plus de ſeize des noſtres, & par conſequent reuenoyent à quatre ſouls de ceux de Charles cinquieſme, maintenant le fourment vaut trente-deux ſouls du Roy Charles, & ſix liures huict ſouls de noſtre mónoye, d'où l'on peut voir qu'il faut maintenant huict fois plus d'argent pour meſme quantité de bled, qu'il ne

falloit alors. Pour le regard du vin, nous l'auons veu cy deſſus au couſtumier d'Anjou à 24. ſouls le muy au temps où ces vingt quatre ſouls ne ſçauroyent valoir plus de quarante ſouls de noſtre monnoye, qui reuiendroient à dix ſouls du temps de Charles cinquieſme. Il vaut maintenant dans le meſme pays ſeize & dix-huict liures, on ne donnoit donc pas plus d'argẽt alors pour huict muys, que nous en dõnons maintenant pour vn ſeul. Le mouton gras auec la laine eſtoit au meſme tẽps à cinq ſouls, qui en peuuent valloir huict des noſtres, & deux du temps de Charles cinquieſme, il vaut maintenant ſur le lieu ſoixante & quatre ſouls pour le moins. Voila encore huict fois plus d'argent qu'il ne couſte.

L'aulne

L'aulne en fin du meilleur drap de Paris ne valloit que quinze ſouls en ce meſme temps, qui peuuent reuenir à vingt quatre des noſtres, & à ſix du Roy Charles V. elle ſe vend maintenant neuf francs & demy, c'eſt à dire huict fois d'auantage. Qu'infere ie donc de cecy; c'eſt que les quatre millions du Roy Charles reuenoient à trente-deux millions, & valloyent huict fois plus que ne font quatre millions d'a preſent, & que le Roy ne faict pas plus auec les trente-deux millios qu'il tire que faiſoit ce Roy là auec ſon million equiualent à quatre million des noſtres, en force de monnoye: Mais quoy direz-vous ceſte cherté de viures (s'il la faut ainſi appeller) n'empeſche pas que le Roy ne iouïſſe à

preſent de beaucoup plus de reuenu que ne faiſoit le Roy Charles, & qu'il n'en ſoit plus riche & plus pecunieux. Cela ſeroit bon s'il ne falloit faire autre choſe qu'accumuler ; ſans iamais deſpendre. Mais la deſpenſe qu'il faut neceſſairement faire demande maintenant plus d'argent ne permet pas que le Roy d'a preſent ſoit plus riche ny plus commode que ceux du temps paſſé ſon reuenu n'ayant augmenté qu'en nombre & non pas en valleur: car ſi le vin couſtoit vn ſou la pinte au Roy Charles, le Roy d'a preſent l'achette à huict ſouls, ſi l'vn mangeoit le chappon a deux ſouls, l'autre l'achette ſeize, & ainſi conſecutiuement de toutes les autres deſpences, d'ou s'enſuit que ſi la deſpence de bouche

du Roy ſe monte a preſent quatre cens mille liures par an, comme on peut veoir par l'eſtat de la Chambre aux deniers, le Roy Charles cinquieſme la pouuoit faire auſſi ſplendide & auſſi opulente pour douze mille & tant de liures de ſa monnoye, & pour cinquante de la noſtre, c'eſt à dire auec huict fois moins d'argent qu'on ne faict a preſent. Et ſi la garde-robbe gages des officiers de la maiſon du Roy auec les menus, couſtent au Roy d'a preſent huict cens mille liures, que la meſme deſpence n'en eut couſté que cent mille au Roy Charles cinquieſme, Et la meſme raiſon ſe doit aux autres deſpenſes, ſoit pour l'entretenement des gens de guerre,

ſoit pour les gages des officiers des finances & de la Iuſtice, de maniere que ſi le Roy prend des mains de ſon peuple en plus grãde abondance, il reſpend auſſi plus abondamment, & par ainſi tout reuient à vn: car ſi la grande quantité d'or & argent que nous auons maintenant en a fait raualler le prix dans l'eſtime des hommes, il faut bien que le nõbre ſupplee à la valleur, autrement il n'y auroit nul moyen de viure. Car ſi vous voulez reduire à preſent le Roy au million du Roy Charles cinquieſme, qui en valloit quatre des noſtres, vous trouuerez qu'apres auoir payé les gens de guerre tant de pied que de cheual, qu'il faut neceſſairement entretenir, & dont on ne ſe peut aucunement paſſer, il ne

resteroit rien au Roy, ny pour viure ny pour vestir, & quand il en resteroit pour cela, d'où se prendront les gages de ses officiers, d'où l'entretenement de ses places, pour les fortifications, d'où les frais des ponts & chaussees, d'où ceux de ses galeres, d'où l'appennage, & les pensions des Princes de son sang, & d'où celles qu'il faut donner aux Suisses, & autres estrangers, d'où les appointemés des Ambassadeurs tant ordinaires qu'extraordinaires, & mille autres despences necessaires qu'il faut que le Roy face, pour le bien mesme de son estat.

Venons maintenant au Roy Charles sixiesme. Il leuoit vn tiers plus que son predecesseur, la mónoye estant de pareille force, & les viures au mesme prix, d'où ie

concluds que ſi Charles V. tiroit de ſon temps ce qui valloit trente deux millions de liures des noſtres, que ce Roy en leuoit quarante & deux, & par conſequent dix millions de plus que ne faict le Roy d'a preſent. Auſſi Bodin a bien oſé dire que quatre cens mille liures du temps de Charles ſixieſme valloient autant prix pour prix que quatorze millions du Roy Charles IX. comme i'ay remarqué cy-deſſus, proportion neantmoins qui me ſemble exceſſiue. Charles VII. auoit vn million & ſept cens mille liures de reuenu, ie veux bien qu'on y cõprenne encore ſon Domaine, c'eſtoit touſiours cinq milliõs pour le moins de noſtre monnoye: car le marc d'argent de ce temps n'eſtant qu'à ſept liures dix ſouls,

vn ſou de ce temps-là en valoit bien pres de trois des noſtres. Or les viures n'eſtans à plus haut prix que ſoubs Louys douzieſme & gardans la proportion d'vn à huict que nous auons cy deuant obſeruee, nous trouuerons encore que ces cinq millions reuenoient à quarante des noſtres. Voila huict millions encore de plus qu'on ne tire à preſent.

Louys vnzieſme leuoit ſur les derniers ans quarante ſept cens mille francs, pour vſer de la façon de conter du ſieur d'Argenton en ſon hiſtoire. Ceſte ſomme venoit en force de monnoye à prez de douze millions des noſtres: car le marc d'argent de ce temps n'eſtoit qu'à huict liures quinze ſouls, qui eſt

maintenant à 20. liures ſ ſ. Laiſsás le prix des denrees à la proportion ordinaire d'vn à huict, nous trouuerons que douze millions du Roy Louys vnzieſme en valoyent nonante ſix des noſtres,& quand nous le voudrions reduire au ſextuple, encore trouueriós nous la valeur de ſeptante deux millions. Ie dis au ſextuple, parce que le meſme Domaine qui rendoit alors vn million de liures à ce Roy, cóme teſmoigne Philippe de Comines, rend maintenant plus de ſix millions aux particuliers qui le tiennent en engagement. Et faut bien dire qu'auec peu d'argent on faiſoit pour lors bien des choſes; car nous trouuons en la cronique du meſme Roy Louys vne lettre qu'il eſcrit au Comte de Dompmartin

grand maiſtre de France, qui luy demãdoit de l'argent pour payer l'armee qu'il auoit contre le Duc de Bourgoigne, luy reſpondant qu'il s'eſtonnoit fort comme il manquoit d'argent pour faire monſtre, veu qu'il luy auoit enuoyé deux mille francs deſpuis peu ; Or ceſte armee eſtoit de ſix cens lances, qui faiſoient trois mille ſix cens cheuaux , & de vingt mille hommes de pied. A combien donc deuoit eſtre la ſolde, ſoit du gend'arme ſoit du pieton, puis que deux mille liures eſtoyẽt iugees capables de payer vne armee qui ne ſuffiroyent pas pour vne monſtre à vne compagnie de cinquante cheuaux legers, qui tirent auiourd'huy quarante francs par mois. C'eſtoit donc beaucoup que les quatre

millions ſept cens mille liures du Roy Louys XI. & ne m'eſtonne pas ſi Philippes de Commines dit qu'il chargea merueilleuſement ſon peuple. Car au conte que nous venons de faire, il tiroit de la France deux fois & demy plus que ne faict le Roy d'a preſent. Auſſi auoit-il deliberé de moderer l'excez de ces impoſts, comme fit ſon fils Charles huictieſme, qui les reduit quaſi à la moitié, laquelle moitié neantmoins reuenoit encore à beaucoup plus que ce dont le Roy ioüyt maintenant.

Mais que dirons nous de ce bon Roy Louys douzieſme de celuy qu'on nommoit le pere du peuple, qui laiſſa la France pleine d'or & d'argent, ie m'aſſeure que les François ſe contenteroient de

Digitized by Google

trouuer en ce temps la douceur de ſon regne. Et ie m'offre neantmoins de monſtrer, que nous ſommes encore moins foulez ſoubs noſtre Roy Louys, qu'on n'eſtoit ſoubs Louys vnzieſme. Ce Roy, comme nous font foy les receptes de ce temps là leuoit quatre millions & demy de liures qui en valoient bien ſix en force de monnoye, le marc d'argent n'eſtant qu'à vnze liures l'an 1507. Les viures, les denrees & marchandiſes, comme nous auons veu cy-deſſus, ſe donnoyent pour ſi peu d'argent, qu'à raiſon de ce qu'elles nous couſtent pour le iourd'huy, ces ſix millions reuenoient à plus de 40. des noſtres. Et le Roy n'en tire que trente-deux à qui dóc plus iuſtement appartient le nom

de pere du peuple ou à Louys XI. ou à Louys le Iuſte.

Le Roy François premier leuoit neuf millions de liures qui en force d'argent en pouuoient valoir quinze: Car le marc d'argent n'eſtoit qu'à douze liures dix ſouls l'an 1519. Les choſes ſe vendoyent trois fois moins qu'elles ne font à preſent: concluez donc que ces quinze millions reuenoient à quarante cinq de ce temps. Voila donc le peuple eſpargné de treze millions plus qu'il n'eſtoit ſoubs le Roy François.

Henry ſecond leuoit dix-huict millions de liures, qui en valoiét vingt deux & demy des noſtres, le marc d'argent eſtant à quinze liures l'an 1549. Or toutes choſes ayant doublé de prix deſpuis ce

temps là, comme on peut voir par les exẽples qu'apporte Maleſtroit en ſon Paradoxe, il faut que ces vingt-deux millions & demy en valuſſent quarante cinq des noſtres. Voila donc le peuple foulé quaſi d'vn tiers ſoubs Henry ſecond plus que ſoubs noſtre Roy.

Pour le regard de Charles IX. Bodin ne luy donne que quatorze millions de liures, & neantmoins il ſe trouue qu'il en leuoit vingt & vn, ſinon que l'autheur ſuſdit euſt voulu conter ſeulemẽt ce qui entre à l'eſpargne, qui eſt touſiours vn tiers moins ou enuiron de ce qui ſe leue. Ces vingt & vn millions donques en valent vingt & ſix des noſtres en force de monnoye, le marc d'argent eſtant à quinze liures 15. ſouls l'an

1561. Or quand le prix des choſes n'auroit monté deſpuis ce temps là que d'vne moitié, encore trouuerions-nous que ces vingt & ſix millions en valent trẽte-neuf de ceux de ce temps, qui eſt ſept millions de plus que le Roy ne tire.

Henry troiſieſme leuoit trente millions de liures, qui en valoit trente & trois en force de monnoye, le marc d'argent eſtant à dix & huict liures l'an 1575. Deſpuis ce temps tout s'eſt renchery pour le moins d'vn tiers, pour parler au ſens du vulgaire. Ces trente & trois millions doncques en valloyent quarante & quatre des noſtres, & voila vnze millios de ſauuez.

Henry quatrieſme ne tiroit pas de la France annuellement

moins de trente trois millions, & eſt arriué quelque fois iuſqu'à trente & ſix, quand il n'y auroit rien de changé icy en la force de la monnoye, ny au prix des denrees & marchandiſes, comme il n'y a quaſi point excepté que le marc d'or par l'ordonance de l'an 1514. a augmenté de 37. liures 4. ſouls, ſi eſt-ce toutesfois que les reuenus ordinaires du Roy d'a preſent, ſont quelque peu moindres que n'eſtoient ceux du Roy ſon pere, pour le moins en ce qui concerne les tailles: car les fermes peuuent auoir augmenté par l'enchere des partiſans.

Par tous leſquels exemples on peut voir que les autres Roys tirans moins en quan-

tité d'argent, ne laiſſoyent pas d'auoir plus en valeur, & que le païſan n'eſtoit pas moins foulé pour lors à dõner vn teſton, qu'il eſt maintenant pour dõner deux eſcus: car vn ſeptier de bled en peut faire auſſi bien la raiſon maintenant que pour lors; & ſi l'artiſan ou manœuure eſt pour le iourd'huy cottiſé au triple & au quadruple, voire ſi vous voulez dix fois plus qu'on n'eſtoit alors, auſſi vendent-ils maintenãt leurs iournees & leurs trauaux dix & douze fois plus cher que ne faiſoient les autres, & ſi ne font pas de ſi bonne & loyalle beſoigne. Que ſi neantmoins il leur ſemble que ceſte plus grande quantité de deniers les greue, qu'ils abbaiſſent le prix des choſes qu'ils vendent au ROY, & le ROY ne fera point

point de difficulté de faire abbaiſſer leur taux qu'ils donnent au Roy le chappon à deux ſouls, le muy de vin à demy eſcu, le cét de foin à vn quart d'eſcu, comme on faiſoit du temps de ces autres Rois. Que le ſoldat ſe cótente de demy eſcu de paye, le Chancellier de huict ſouls par iour, le manœuure de ſix deniers. Et le Roy ſe contentera de ce que leuoit le Roy Louys douzieſme, nonobſtant qu'il y aye beaucoup plus de charge, ayant outre le grand nombre d'officiers & de penſionnaires, à payer encore les debtes d'autruy, qui luy roignent ſix milliós tous les ans de ſon reuenu, ne luy en reſtant que vingt & ſix qui ne valent pas à beaucoup prez les quatre millions &

demy du Roy Louys douzieſme, & qui ſe reduiroyent encore à dix & neuf s'il ioüiſſoit du Domaine que ſes predeceſſeurs luy ont engagé.

Or tant s'en faut que ie mette en auant ces conſiderations, pour eſmouuoir le Roy à croiſtre & augmenter les impoſts qu'au contraire i'ay contribué de ma part à trois expedians que l'on donne à la deſcharge du peuple. Le premier eſt de ſoulager les Prouinces trop onerees de tailles, le ſecond de rejetter ſur le fort, ce que le foible porte de plus qu'il ne peut & ne doit; le troiſieſme, de faire en ſorte que les armees marchans par la France, ne ſoient nullement à charge aux bourgs & villages par où elles paſſent,

rappellant pour ce faict l'ancienne diſcipline militaire, ou les ſoldats ne viuoient point à diſcretion, cõme ils ſont maintenant au detriment du bon homme lequel ils ruinent plus en trois iours que ne fait la taille en dix ans. I'entends qu'il y en a encores vn quatrieſme qui regarde le rachapt du domaine du Roy, & des rentes conſtituees, qu'on eſtime eſtre ſans aucune foule du peuple, mais pluſtoſt au ſoulagement d'iceluy, apres auoir faict ce rachapt. Que ſi le peuple reſſent quelque oppreſſion, le Roy ne s'en trouue pas trop accommodé pour cela, ſoit ou pour les grandes charges qu'il luy faut ſupporter, ſoit que ce qui ſe leue paſſe par tant de mains.

Qu'on ceſſe donc de crier, & de ſe plaindre à tort contre le Roy, comme ont accouſtumé de faire pluſieurs mal entendus qui trouuans dans l'hiſtoire de France les reuenus de nos Roys à vn million & demy, ou encore a des moindres ſommes, font vn parallelle tres-inique & iniuſte, auec ce qui ſe leue à preſent, ſans entrer en conſideration, ny de l'affoibliſſement de la monnoye au ſextuple, ny du ſurhauſſemẽt des denrees à pres du decuple, prouenuë deſpuis cent & tant d'ans, par la grande quãtité d'or & d'argent, qui eſt venuë en France: Car auec tous ces millions que le Roy tire à preſent, il ſe trouue touſiours incommodé, & ne voy pas qu'il aye le moyen de faire ces grandes libera-

litez que faiſoyent les Rois ſes deuanciers, ny ces deſpenſes vrayement Royalles, qui paroiſſent encore aux baſtimens des Palais & des Egliſes ſi ſuperbes & magnifiques, en la fondation de tant d'Abbayes, monaſteres, Colleges, & Hoſpitaux, pour leſquels baſtir & fonder, on faiſoit plus alors, s'il faut ainſi dire, auec les milliers qu'on ne faict maintenant auec les millions. Et de faict il faut bien que ces ſommes que nous trouuons petites en nombre, fuſſent bien grandes en valleur, puis qu'auec ce peu qui ſe leuoit pour lors, nos Rois ne laiſſoient pas de faire auſſi belle deſpence comme ils font maintenant: Car leur maiſon & leur equipage alloit touſiours ſon train, & s'il faut

venir à l'extraordinaire, ils eſtoient plus ſplendides & deſpenciers, ſoit ez baſtimens, ſoit ez bals & feſtins & autres magnificences publiques, où rien n'eſtoit eſpargné. Combien couſterent les baptiſailles du Daulphin fils de François premier, qui naſquit à Amboiſe, où l'on fit des triomphes qui n'auoyent iamais eſté veuës auparauant. Combien les nopces de Magdaleine fille de France, mariee à Iacques Roy d'Eſcoſſe. Combien l'appareil du bãquet du Roy François I. quãd il traicta le Roy d'Angleterre à Ardres. ayant dreſſé en plaine campaigne du ſoir au lendemain vn grand Palais auec chambres, ſalles & galeries, le tout de velours parſemé de fleurs de lys d'or,

qui ne deuoit ſeruir que pour vn diſner. Que dirons-nous de ce grand vaiſſeau que fit faire le meſme Roy au Haure de Grace, armé de cent canons de batterie. lequel ſe bruſla par malheur dans le port, auant qu'auoir rien faict. Les funerailles du Roy Charles huictieſme reuindrent à 45. mille francs, qui vaudroyent à preſent toutes choſes reduites aux proportiõs cy deſſus mentionnees plus d'vn million. Combien deuoit couſter ceſte grande charpenterie que fit faire le Conneſtable de Cliſſon pour l'entrepriſe d'Angleterre, faiſant porter ſur mer des murailles de bois, & des maiſons toutes faictes, tant pour la cloſture du camp, que pour le logement du Roy, & des

principaux de l'armee. Mais dequoy pouuoit on deffrayer tant de gens de guerre qui eſtoient touſiours ſur pied, en bien plus grand nombre que n'eſt maintenant la milice ordinaire? Car François premier inſtitua les legionnaires au nombre de cinquante mille hommes de pied. Il ne faut point douter que tout ne fut aux deſpens du peuple, qui pouuoit biẽ entretenir plus de gens auec moins d'argent, mais non pas auec moins de foule, comme il eſt aiſé de comprendre, par ce que nous auons dit cy deſſus.

Que s'il faut venir a l'extraordinaire, & parler des armees qui ſe faiſoyent pour lors ſi ſouuent, ſoit pour deffendre, ſoit pour attaquer, nous trouuerons

nos finances bien courtes, pour en deffrayer ſeulement la moitié.

Philippe de Vallois ſecourut Tournay aſſiegee par les Anglois auec cent mille hommes combattans. Charles ſixieſme en auoit autant ſoubs les drappeaux deuant Bourges. Et pour parler des armees Naualles, le meſme Roy ſe trouua auoir à l'Eſcluſe & Blanquerge 487. vaiſſeaux, outre 72. que le Conneſtable luy ammenoit qui faiſoient en tout cinq cens cinquante neuf. Toute la chreſtiété ſeroit en peine de mettre pour le iourd'huy ſur la mer tãt de voiles: car le Roy d'Eſpaigne qui penſoit auoir faict le plus grand effort en l'armemẽt qu'il fit contre l'Angleterre 1588. ne

peut iamais faire que trois cens cinquante voiles, contant gallions, galeres, galeaſſes, Hourques & Chaluppes, tant de ſiennes que de ſes alliez. Et ne ſçay ſi le Turc pourroit arriuer à ſi grand appareil. Tout cela ſe pouuoit-il faire ſans vne indicible deſpence, & ſans vne extraordinaire foule du peuple? Auſſi vint-on aux extremitez, pour ſouſtenir ceſt effort. Car les plus riches du Royaume furẽt taxés au tiers de leurs biens, les autres à la moitié, & beaucoup de gens payoiẽt plus qu'ils n'auoiẽt vaillant. Appellez-vous cela faueur & ſoulagement Et toutesfois le Roy ſoubs qui ceſt impoſt ſe leuoit, a eſté appellé le biẽ-aymé. Cõme deuons-nous dõc appeller noſtre Roy, qui n'a iamais

exigé des ſiens, meſmes aux plus vrgétes neceſſitez, choſe approchante de la centieſme partie de cela? non ſeulement certes le biẽ aymé, mais l'amour & les delices du genre humain, qui eſtoit le cómun eloge qu'on donnoit au bon Empereur Titus fils de Veſpaſian. Que ſi par fois le peuple ſent la foule, & à quelque ſujet de ſe plaindre, cela ne vient pas tant des ſommes qu'on exige, comme des voyes qu'on tiẽt pour les leuer, où la iuſtice diſtributiue n'eſt pas obſeruee, ſuyuãt la proportion harmonique, ou geometrique, c'eſt à dire le fort portant le foible, mais par l'arithmetique, prenant autant du pauure que du riche comme on faiſoit à Rome auant le regne de Seruius Tullius,

Et certainement si la proportió geometrique estoit obseruee, le fort portant le foible, comme il se faict en Hollande, à Venise, & en plusieurs autres lieux, les pauures ne payeroient quasi rien, & les riches ne seroient pas beaucoup foulez: attendu que gardant la proportion Aritmetique, & cottisant esgallement le pauure & le riche, la taille auec le taillon, aydes, & creuës, qui monte a quinze millions de liures, ne reuiendroit à l'an qu'à vingt souls pour teste, & à deux carolus le mois, à raisó de quinze millions d'ames qu'il y a en la France, charge que le moindre gueux peut aisément supporter, & que l'on n'eust peu crore de prim-abord. Mais les pleintes ne cesseront iamais iusqu'à

ce que les eſleus garderont la iuſtice diſtributiue dans leurs iuriſdictions, & les aſſieurs des tailles dans leurs Parroiſſes ſans faueur, ny acceptiõ de perſonne à quoy l'on eſt apres de mettre ordre, & oſter les abus qui ſe commettent à leuer les quartiers. L'Empereur Auguſte auoit ordonné de treſgrieues peines aux collecteurs, & autres officiers du tribut, s'ils exigeoient plus qu'il ne leur eſtoit enioinr. Car il s'en trouuoit par fois de ſi impudens qu'ils ne faiſoient point de difficulté d'allonger ou accourcir (s'il faut ainſi dire) les eſtriuieres au temps, comme bõ leur ſembloit, faiſans tãtoſt l'an de dix mois, cõme celuy de Romulus, tantoſt de quatorze, cõme auoit introduit en la Gaule

vn certain Licinius, duquel parle Dion, tirant par ce moyen deux termes reels pour deux mois imaginaires. Ce qu'eſtant venu à la cognoiſſance d'Auguſte, il fit comme le renard: car pour ſauuer le corps il y laiſſa la queuë donnant à l'Empereur tout ce qu'il auoit de bien ou de mal acquis. Liſez ſeulement l'hiſtoire de France, & remarquant les plaintes, mutineries, & ſeditions que les frequẽts impoſts & ſubſides ont cauſé ſoubs le regne de diuers Rois, vous trouuerez que c'eſt vn ſiecle d'or que le noſtre, au prix de ceux qui ont paſſé.

Philippe le Bel voulut auoir le cinquantieſme de tous les biens, tãt des lais que des Eccleſiaſtics. Philippe de Valois affoiblit tellement la monnoye, que d'vne bonne piece on en faiſoit cinq

cent eſcus de rente en fonds de terre, deuoit finer huict cens eſcus au Roy. Faictes à ceſte heure vn parallele, & mettez le fardeau de ces gens d'vn coſté, & le noſtre de l'autre, & vous verrez qui ſera plus greué: car il ne s'agit pas icy des ſommes de deniers en eſpeces, on prenoit le vingtieſme, le dixieſme, & iuſqu'au cinquieſme des moyens d'vn chaſcun, qu'ils montaſſent moins en quantité d'argẽt qu'ils ne font maintenant, cela n'y fait rien, c'eſtoit touſiours le quint ou le tiers, comme tira Charles ſixieſme armant contre l'Angleterre Or regardez que c'eſt que le tiers des moyens; c'eſt à dire que qui auoit quatre mille liures de rente deuoit payer quarante mille francs à la fois, mettant au

denier trente le reuenu qui eſt en fons de terre, comme il vaut ordinairement.

Ces exemples,& pluſieurs autres, que i'obmets à deſſein, ne conſiderent point ceux qui diſent iniuſtement, & à tort, que les charges du peuple ont accreu à meſure que le reuenu du Roy s'eſt augmenté en nombre & quantité d'argent. Mais la raiſon les dement, l'hiſtoire les reprend,& le temps paſſé les accuſe d'iniuſtice,& d'ingratitude,abuſans de la douceur & bonté d'vn Roy qui ſe foule pour les eſpargner, & qui ne veut baſtir ſa felicité ſur la ruïne des ſiens, faiſant comme ceſt Empereur qui tenoit pour fauſſe monnoye celle qui ſe tiroit des larmes, & de l'oppreſſion du peuple; ſça-

chant bien qu'il ne peut eſtre riche, ſi ſes ſujets ſont pauures & que tous ſes threſors ne viennent d'autre mine que de l'oppulence de ſon Royaume, de laquelle il eſt bien raiſonnable qu'il ſe reſſente, puis que c'eſt luy qui l'a cauſé par le moyen de la paix, de l'aſſeurance, & de la liberté qu'il donne à ſes ſujets de profiter de ſon bien: car la France eſt à luy, ſes deuanciers l'ayant conquiſe à la pointe de l'eſpee, ne s'eſtans reſeruez que certains droicts, pluſtoſt pour la tuition & deffence du peuple, que pour leur particulier intereſt: car ſi le Roy paye des garniſons, s'il entretient des places fortes ſur les frontieres, s'il faict fondre des canons, s'il employe de l'argẽt pour les ponts & chauſ-

pas trois mois. Ie ſçay bien que apres la victoire de Macedoine le peuple Romain fut deliuré du tribut ordinaire, comme raconte Valere le Grand : mais ce fut d'autãt que Paul Emile remplit la ville de Rome d'or & d'argent dont il auoit deſpouillé la Grece,& vne partie de l'Aſie.

Si la France auoit des mines d'or & d'argent ſi fecõdes qu'elles puſſent fournir à toutes les deſpences tant ordinaires qu'extraordinaires, il n'y a point de doute que le Roy ne demanderoit rien à ſon peuple,eſtãt porté pluſtoſt à la diminution, qu'à l'augmentation des ſubſides. Louys le Sainct a le premier introduit les tailles en ce Royaume,& Louys le Iuſte iſſu de ceſte Saincte branche, ſera le pre-

mier qui les oſtera, quand il aura retiré ſon Domaine. Ce que l'on doit attendre de ſa bonté, lors que le calme d'vne profonde paix dont il iette les fondemens, comme vn ſecond Auguſte, rendra ſes eſtats auſſi floriſſans qu'ils eſtoient ſur le dernier aage de Charlemagne. Viſant pluſtot à la gloire de maintenir, accroiſtre & meliorer auec l'amour des peuples, ce que Henry le Grand luy a iuſtement acquis & laiſſé que de paſſer à nouuelles conqueſtes par les ruines de ſes ſujets. Affin que comme Octauian Auguſte ſe ventoit d'auoir faict Rome toute de marbre, laquelle il auoit trouuée baſtie de terre. Noſtre Louys puiſſe dire àuoir faict la France toute d'or, laquelle il

auoit trouuee de fer, c'eſt à dire armee de diſcordes, & rebelliós qu'il a pacifié auec la Prudence qui luy eſt naturelle, & le bonheur dont le Ciel fauoriſe ſes iuſtes intentions, lequel ie prie de tout mon cœur luy continuer ſoubs les auſpices & ſages conſeils de celuy qui ne reſpirant que l'honneur des lys, & le bien de l'Eſtat, porte l'eſprit du Roy au repos & ſoulagement de ſon peuple.

FIN.

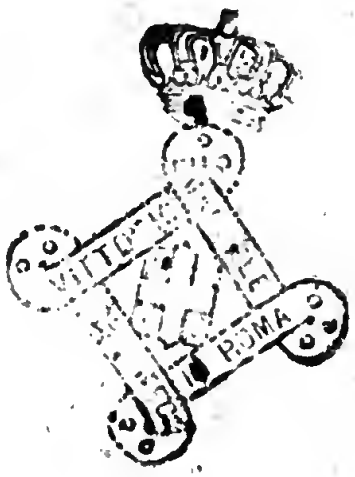

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

LEGA[illegible] LIBRI
R. CIC[illegible]RICCIO
Borgo Vittorio, 26
ROMA